



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

**Questionnaire de l'UNESCO sur
la mise en œuvre de la
*Feuille de route pour l'éducation artistique***

Rapport pour le Canada

Mars 2010

Préparé par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

en collaboration avec

la Commission canadienne pour l'UNESCO



**COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO**

www.unesco.ca

Table des matières

Résumé	4
Introduction	9
La nature de ce rapport	9
Responsabilité relative à l'éducation.....	10
Rappels concernant la <i>Feuille de route de 2007</i>	11
Objectifs de l'éducation artistique	14
Objectifs de l'éducation artistique dans les programmes d'études.....	14
Atteinte des objectifs.....	17
Barrières à l'atteinte des objectifs.....	18
Concepts liés à l'éducation artistique	21
Domaines artistiques	21
Éducation artistique au sein des programmes d'études	21
Travailler avec les écoles pour l'éducation artistique	28
Approches de l'éducation artistique.....	35
Intégrer les arts au programme d'études.....	35
Apprentissage communautaire par les arts, au moyen des arts et au sujet des arts	39
Dimensions de l'éducation artistique	48
Enseignement et apprentissage	49
Stratégies essentielles pour une éducation artistique efficace	58
Formation du personnel enseignant et des artistes.....	58
Partenariats.....	62
Au niveau des ministères.....	62
Au niveau des municipalités	66
Sources de financement	67
Recherche sur l'éducation artistique et partage des connaissances	69
Conclusion	74
Annexe A – Questionnaire sur la mise en œuvre de la Feuille de route pour l'éducation artistique	75
Annexe B – Sources	88
Sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation	88
Sites Web pancanadiens	89
Sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de la culture	89
Sites Web d'un ministère du gouvernement du Canada.....	90
Sites Web des membres des organismes publics de soutien aux arts du Canada	90
Sites Web d'associations, de centres et galeries artistiques, de fondations, d'organisations communautaires et à but non lucratif et d'autres fournisseuses et fournisseurs/bailleuses et bailleurs de l'éducation artistique	92
Documents	95

Annexe C – L'éducation au Canada	101
Responsabilité de l'éducation.....	101
Éducation primaire et secondaire.....	103
Éducation postsecondaire	105
Formation et enseignement professionnel	108
Éducation des adultes.....	109
Technologie dans l'enseignement	110
Activités du gouvernement du Canada.....	111
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).....	112
Sources.....	113

Résumé

Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique, 2006 : En mars 2006, l'UNESCO et le gouvernement du Portugal ont organisé la première Conférence mondiale sur l'éducation artistique qui a eu lieu à Lisbonne, au Portugal. À partir des délibérations ayant eu lieu dans le cadre de cet événement, l'UNESCO a rédigé la *Feuille de route pour l'éducation artistique* afin de promouvoir une compréhension commune du rôle essentiel de l'éducation artistique par toutes les parties prenantes, et d'avoir un cadre de travail souple pour le développement de lignes directrices.

Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique, 2010 : Dans le but de se préparer pour la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique, qui aura lieu en 2010 à Séoul (République de Corée), l'UNESCO a distribué un questionnaire à ses États membres pour évaluer la mise en œuvre de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* et pour fournir une vue d'ensemble sur l'état de l'éducation artistique. Le questionnaire est organisé de façon à refléter les quatre principaux chapitres de la *Feuille de route* :

- objectifs de l'éducation artistique
- concepts liés à l'éducation artistique
- stratégies essentielles pour une éducation artistique efficace
- recherche sur l'éducation artistique et le partage des connaissances

Responsabilité relative à l'éducation : Au Canada, il n'y a pas de ministère fédéral responsable de l'éducation, ni de système national intégré relatif à l'éducation. Dans le cadre du système fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada indique que « Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation. » Au sein des 13 instances canadiennes – 10 provinces et trois territoires – les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation des services d'éducation aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Étendue du rapport : Les 13 instances s'occupant de l'éducation, fournissent une éducation artistique dans leurs écoles. Par ailleurs, d'autres ministères provinciaux et territoriaux, conseils des arts, fondations, compagnies et centres des arts d'interprétation, galeries et musées publics, associations d'enseignantes et enseignants, groupes d'artistes, groupes communautaires et à but non lucratif et autres organisations fournissent des sources de financement et/ou des services d'éducation relatifs, d'une façon ou d'une autre, aux arts pour divers groupes de population. Vu cette gamme variée de fournisseuses et fournisseurs de services, et de bailleuses et bailleurs de fonds, seul un rapide portrait des objectifs, programmes, recherches et stratégies liés à l'éducation artistique peut être inclus dans ce rapport.

Feuille de route pour l'éducation artistique : Les Canadiennes et Canadiens ayant pris part à la première Conférence mondiale sur l'éducation artistique ont organisé des symposiums, créé un plan d'action et établi une nouvelle organisation, le Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage, à la suite de cette conférence et en réponse à la *Feuille de route pour l'éducation artistique*. On trouve, parmi les principaux objectifs de ce réseau, le développement de ressources pour renforcer les arts et l'apprentissage pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, ainsi que la solidification des liens existants entre toutes les personnes qui sont engagées à l'égard des arts et de l'apprentissage. La Chaire UNESCO des arts et de l'apprentissage, qui se trouve à l'Université Queen's en Ontario, est particulièrement active dans ce cadre. La *Feuille de route* n'ayant pas été distribuée à l'ensemble des provinces et territoires, elle n'a pas eu partout les mêmes répercussions directes sur l'élaboration des politiques et des pratiques liées à l'éducation artistique.

Objectifs de l'éducation artistique dans les programmes d'études : Les programmes d'études préparés par les instances pour l'éducation artistique présentent les objectifs de cette dernière. Les objectifs qui sont les plus souvent cités incluent :

- le développement intellectuel, social, affectif, physique et esthétique de l'élève;
- l'élargissement du contexte de l'élève pour que ce contexte englobe une communauté plus grande et largement diversifiée;
- le lien entre l'apprentissage artistique et les autres types d'apprentissage, et l'acquisition de compétences transférables;
- le soutien pour le succès de l'élève en termes d'apprentissage;
- l'encouragement de la créativité, de l'imagination, de la pensée indépendante, des multiples façons d'apprendre et de l'analyse critique;
- la création de liens avec les traditions, l'histoire, la société et la diversité culturelle;
- la compétence dans le domaine des processus créatifs et la capacité de communiquer au moyen des arts;
- le développement de l'identité culturelle des élèves;
- l'appréciation des contributions des arts et des artistes.

Atteinte des objectifs : Suffisamment de fonds, un personnel enseignant qualifié, des ressources, un temps d'enseignement adéquat, des recherches, des partenariats, l'intégration des arts dans le programme d'études, et la reconnaissance du fait que les arts font partie de l'apprentissage à vie sont cités à plusieurs reprises parmi les nombreux facteurs considérés comme étant essentiels pour atteindre les divers objectifs de l'éducation artistique.

Barrières à l'atteinte : Vu l'ampleur de la demande et le vaste champ d'application de l'éducation artistique, ainsi que les nombreuses priorités conflictuelles, il y a rarement suffisamment d'argent, de temps, d'expertise et d'engagement pour atteindre les objectifs énoncés. L'insuffisance de n'importe lequel des facteurs cités dans le paragraphe précédent peut constituer une barrière à l'atteinte des objectifs de l'éducation artistique.

Domaines artistiques : Dans presque chaque province et territoire, l'éducation artistique est divisée en quatre domaines – danse, art dramatique, musique et arts visuels. Dans le cadre de chacun de ces domaines, l'essentiel de l'apprentissage dans chaque instance peut être décrit à l'aide des trois composantes suivantes :

- Création – Ceci inclut la production, l'interprétation, les expériences pratiques, le langage des arts, la créativité et la conception, la compétence artistique ainsi que la capacité de s'exprimer et d'utiliser le matériel et les techniques artistiques.
- Réflexion et interprétation – Ceci inclut le développement d'une sensibilité esthétique, visuelle et critique, ainsi que la capacité de réagir et d'analyser.
- Culture et histoire – Ceci se concentre sur l'appréciation des arts et des artistes, sur le rôle de ces derniers dans des contextes historiques et sociaux ainsi que sur les multiples formes de l'art et les liens entre ces dernières et la culture. Dans plusieurs instances, l'accent est particulièrement mis sur les formes d'art autochtone et sur l'aspect central de l'art au sein des cultures autochtones.

Les partenariats peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de ce vaste éventail de programmes au sein des écoles, puisque les conseils des arts, les centres artistiques, les galeries et musées publics et les organisations communautaires à but non lucratif coopèrent tous avec les autorités de l'éducation. Parmi les très nombreux programmes offerts, il y a les artistes dans les écoles, l'enseignement d'autres sujets en ayant recours aux arts, les ateliers, les expositions ainsi que les présentations spéciales aux centres des arts, la formation professionnelle des enseignantes et enseignants, les sites Web, les ressources, les événements spéciaux, les programmes complets axés sur les élèves dans les communautés, ainsi que les programmes résidentiels intensifs souvent pour les élèves à risque.

Approches de l'éducation artistique : Intégrer les arts au programme d'études demande souvent d'avoir recours à trois approches distinctes : *l'apprentissage par les arts* en enseignant des compétences et des techniques; *l'apprentissage au moyen des arts* lorsque les arts sont utilisés pour enseigner d'autres sujets et concepts; et *l'apprentissage au sujet des arts* au moyen de contacts avec les œuvres et les performances des artistes. Bon nombre de guides relatifs aux programmes d'études et d'autres documents fournissent des recommandations et des stratégies quant à l'utilisation des arts pour enseigner d'autres sujets, et d'importantes organisations à but non lucratif appuient ces efforts par l'intermédiaire de partenariats, de ressources et de formation d'envergure. En dehors des écoles, des fournisseuses et fournisseurs de services ainsi que des bailleuses et bailleurs de fonds offrent une éducation artistique au sein des communautés et pour des groupes spéciaux d'individus. Les organisations à but non lucratif sont particulièrement actives dans ce domaine; elles cherchent, entre autres, à rejoindre les communautés mal desservies, les artistes autochtones, les jeunes et les familles, les jeunes qui sont marginalisés, les immigrantes et immigrants, et les personnes qui font face à une maladie mentale, à la pauvreté, à l'accoutumance ou qui sont en prison.

Dimensions de l'éducation artistique : La pédagogie de l'éducation artistique inclut l'étude des œuvres d'art, le contact direct avec des œuvres d'art et la pratique d'activités artistiques. Les stratégies et pratiques faisant partie des programmes d'études et mises en œuvre en classe montrent vraiment comment chacun de ces axes fait partie de l'éducation artistique. Des programmes spécifiques font « entrer » les artistes dans les classes, font « sortir » les élèves de la classe pour les amener à des centres qui exposent, interprètent et célèbrent les arts, et se concentrent sur des expériences pratiques de création et d'exposition par les élèves.

Formation du personnel enseignant et des artistes : Les ministères de l'Éducation, les universités, les conseils et commissions scolaires, les organisations à but non lucratif, les organismes liés aux arts, les associations d'enseignantes et enseignants, les outils et les ressources de référence, les conférences, les ateliers et les réseaux en ligne participent tous à la prestation des programmes de formation aux arts offerts aux enseignantes et enseignants en cours d'emploi. Des programmes sont aussi mis à la disposition des artistes qui participent en matière d'éducation à l'école ou dans la communauté.

Partenariats : Dans de nombreuses instances, les ministères responsables de l'éducation et de la culture travaillent ensemble pour appuyer les programmes d'éducation artistique au sein des écoles et des collectivités. Les politiques et programmes culturels citent souvent l'importance du rôle de l'éducation artistique au sein d'une société pleine de vie. Dans certaines municipalités, des conseils des arts appuient des programmes relevant des arts, de la culture et du patrimoine. Le financement des arts, qui n'est jamais suffisant pour répondre à tous les besoins, provient d'un ensemble varié de sources. Les ministères de l'Éducation financent l'ensemble des systèmes scolaires, alors que d'autres ministères provinciaux et territoriaux peuvent financer certains programmes artistiques spécifiques au sein des communautés et avec des élèves. Des fondations et sociétés privées, des établissements et compagnies liés aux arts, des particulières et particuliers ainsi que des parents financent également l'éducation artistique.

Recherche sur l'éducation artistique et partage des connaissances : Les recherches sur l'éducation artistique sont entreprises par des universités, des gouvernements, des associations vouées à l'éducation, des organisations à but non lucratif et des sociétés privées. Voici certains des sujets faisant l'objet de recherches :

- la formation du personnel enseignant dans le domaine des arts;
- les processus créatifs;
- les rôles et l'efficacité de l'éducation artistique auprès de groupes spécifiques, comme les jeunes à risque et ceux qui sont marginalisés;
- l'éducation artistique en tant qu'outil culturel dans des contextes de minorité;
- l'évaluation des projets relevant de l'éducation artistique;
- le suivi de pratiques prometteuses en éducation artistique.

Un projet de recherche canadien particulièrement important est actuellement en cours. Il s'agit d'une étude sur le chant d'une durée de sept ans à laquelle participent plus de 70 chercheuses et chercheurs du monde entier.

Remarque de conclusion : Au Canada, non seulement les ministères de l'Éducation, mais aussi de nombreux autres intervenantes et intervenants, ainsi que bailleuses et bailleurs de fonds, relevant d'autres gouvernements, d'organisations sans but lucratif et d'organisations privées participent en matière d'éducation artistique. Les principaux thèmes de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* sont bien reflétés dans les politiques et les pratiques mises en œuvre; la Conférence mondiale sur l'éducation artistique et la *Feuille de route* ont donné lieu à de nombreuses activités au Canada. Bien que le financement et les ressources suffisent rarement pour répondre à tous les besoins des écoles et de l'éducation artistique communautaire, la vitalité, la créativité, l'étendue et la diversité des programmes offerts sont illustrées par les exemples fournis dans ce rapport – et ceux-ci ne représentent qu'une fraction de toutes les activités en cours.

Introduction

La nature de ce rapport

1. En mars 2006, l'UNESCO et le gouvernement du Portugal ont organisé la première Conférence mondiale sur l'éducation artistique à Lisbonne, au Portugal. Cet événement a été précédé par un certain nombre de rencontres préparatoires au niveau régional pour pleinement profiter de la conférence.
2. En se basant sur les délibérations ayant eu lieu lors de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique, l'UNESCO a rédigé une *Feuille de route pour l'éducation artistique* afin de promouvoir une compréhension commune du rôle essentiel de l'éducation artistique par toutes les parties prenantes, et d'avoir un cadre de travail souple pour le développement de lignes directrices. La *Feuille de route* a été rendue publique en juillet 2007. Dans le but de se préparer en vue de la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique, qui aura lieu en 2010 à Séoul (République de Corée), l'UNESCO a distribué un questionnaire à ses États membres pour évaluer la mise en œuvre de la *Feuille de route* et pour fournir une vue d'ensemble sur l'état de l'éducation artistique.
3. Le questionnaire est organisé de façon à refléter les quatre principaux chapitres de la *Feuille de route* :
 - objectifs de l'éducation artistique
 - concepts liés à l'éducation artistique
 - stratégies essentielles pour une éducation artistique efficace
 - recherche sur l'éducation artistique et le partage des connaissances
4. Des questions spécifiques sont posées dans le cadre de chacun de ces chapitres et, dans certains cas, de longues listes de réponses possibles sont incluses. Le questionnaire porte également sur des points qui montrent directement comment la *Feuille de route pour l'éducation artistique* a été mise en œuvre dans chaque État membre.
5. Le Canada a 13 instances s'occupant de l'éducation; au sein de chacune d'entre elles, un ministère de l'Éducation participe en matière d'éducation artistique. Par ailleurs, d'autres ministères provinciaux et territoriaux, conseils des arts provinciaux, territoriaux et municipaux, fondations, compagnies et centres des arts d'interprétation, galeries et musées publics, associations d'enseignantes et enseignants, groupes d'artistes, groupes communautaires et à but non lucratif et autres organisations fournissent des sources de financement et/ou des services d'éducation relatifs, d'une façon ou d'une autre, aux arts pour divers groupes de population. Vu cette gamme variée de fournisseuses et fournisseurs de services, et de bailleuses et bailleurs de fonds, seul un rapide portrait des objectifs, programmes, recherches et stratégies liés à l'éducation artistique peut être inclus dans ce rapport. Les exemples choisis font un survol de l'ensemble des

nombreuses activités variées et de grande qualité mises en place dans tout le Canada. Ils ont été retenus en tenant compte de la représentation géographique, des fournisseuses et fournisseurs, des groupes de clients ainsi que des types d'initiatives, et aussi pour illustrer la diversité des approches quant à l'éducation artistique. La correspondance qui existe entre l'éducation artistique offerte dans tout le Canada et les thèmes et principes exprimés dans le cadre de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* est aussi bien illustrée à l'aide de ces exemples.

6. Le questionnaire de l'UNESCO cherche à recueillir des informations quantitatives à l'échelle internationale en demandant aux États membres de choisir les réponses appropriées parmi les listes de réponses possibles qui sont fournies : dans certains cas, les réponses doivent être listées par ordre d'importance. Étant donné la diversité des systèmes d'éducation du Canada et la très grande quantité d'autres groupes qui participent en matière d'éducation artistique, il n'est pas possible de fournir des classements hiérarchiques ou de compléter de façon exacte certains des tableaux. Ce Rapport pour le Canada retient plutôt une approche qualitative en fournissant des exemples qui correspondent à chacun des facteurs proposés par l'UNESCO. Toutefois, afin de fournir autant d'informations que possible à l'UNESCO, des réponses aux questions quantitatives ont été incluses, dans le cadre de ces limitations. Elles sont fournies dans l'Annexe A.
7. Il est possible d'en apprendre beaucoup plus au sujet de l'éducation artistique au Canada en consultant les sources d'informations listées dans l'Annexe B – incluant les sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation et de la culture, des associations, organisations et centres liés aux arts, ainsi que de nombreux documents cités.

Responsabilité relative à l'éducation

8. Au Canada, il n'y a pas de ministère fédéral responsable de l'éducation, ni de système national intégré relatif à l'éducation. Dans le cadre du système fédéral de partage des pouvoirs, la *Loi constitutionnelle de 1867* du Canada indique que « Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation. » Au sein des 13 instances canadiennes – 10 provinces et trois territoires – les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la livraison et de l'évaluation des services d'éducation aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire. Dans certaines instances, un ministère peut avoir la responsabilité de l'éducation primaire et secondaire, et un autre peut être responsable de l'éducation postsecondaire. L'Annexe C, *L'éducation au Canada* fournit plus de renseignements au sujet des systèmes d'éducation du Canada.

Rappels concernant la *Feuille de route de 2007*

9. La première série de questions du questionnaire de l'UNESCO traite de la distribution et de la mise en œuvre de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* au Canada. La Conférence mondiale sur l'éducation artistique de 2006 et la *Feuille de route pour l'éducation artistique* ont eu beaucoup d'impact au Canada. Cependant, cette *Feuille de route* n'a pas été distribuée à l'ensemble des instances et n'a donc pas eu une influence directe uniforme sur les politiques et les pratiques liées aux arts des divers gouvernements provinciaux et territoriaux. Le tableau pancanadien détaillé de l'éducation artistique que brosse ce rapport montre que la perception de cette éducation et les approches à son égard correspondent de près aux orientations de la *Feuille de route*.
10. Les Canadiennes et Canadiens ayant pris part à la Conférence mondiale sur l'éducation artistique de Lisbonne, au Portugal, ont organisé un symposium de suivi en 2007 dans le but de promouvoir l'impact de la *Feuille de route pour l'éducation artistique*. Le Symposium national sur les Arts et l'Apprentissage s'est tenu à Ottawa, en Ontario, et a rassemblé 120 participantes et participants de tout le pays. Tout en lançant les préparatifs en vue de la Conférence mondiale de l'UNESCO de 2010, ce symposium a débouché sur l'idée de créer un réseau consacré à l'art et à l'apprentissage, et a permis de commencer à travailler sur un plan d'action pour l'éducation artistique au Canada, en réponse à la *Feuille de route*.
11. Un second événement, le Symposium canadien sur les Arts et l'Apprentissage, a accueilli plus de 200 déléguées et délégués à Kingston, en Ontario, en 2008 avec le thème suivant : le développement de réseaux au sein des communautés canadiennes de l'éducation artistique. Les discussions ont été centrées autour de sujets tels que les cadres organisationnels d'un réseau pour les arts et l'apprentissage, le plaidoyer en faveur de l'éducation artistique, l'impact de l'éducation artistique ainsi que les politiques, programmes et pratiques professionnelles de l'éducation artistique. Bon nombre des rencontres ont été diffusées sur le Web pour les rendre plus généralement accessibles. Les déléguées et délégués ont aussi parlé du développement de la capacité créative et de la visibilité de l'éducation artistique pour toutes les disciplines artistiques et à tous les niveaux à travers tout le Canada, et ont suggéré des façons de créer et de renforcer les liens entre les éducatrices et éducateurs artistiques, les administratrices et administrateurs des arts, les artistes, les praticiennes et praticiens et les étudiantes et étudiants. Ces questions et sujets provenaient, en partie, du plan d'action créé lors de la rencontre de 2007.
12. Tout au long du symposium qui s'est tenu à Kingston, en Ontario, un comité de rédaction a travaillé à recueillir des suggestions et des commentaires sur le type de cadre envisagé pour le réseau proposé. Le document présentant ce travail, qui s'intitule *Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage : un cadre d'action* a été présenté le

dernier jour de la rencontre; il a été unanimement adopté en principe. Les objectifs de ce réseau, dans l'esprit des thèmes de la *Feuille de route*, incluent :

- élaborer des ressources, à la fois tangibles et créatives, dans le but de renforcer les arts et l'apprentissage pour le bien de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens;
 - renforcer les liens entre les personnes qui partagent le même engagement à l'égard des arts et de l'apprentissage;
 - mieux faire connaître l'importance des arts et de l'apprentissage par les politiques publiques;
 - affirmer le droit à l'éducation et le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté;
 - encourager des programmes d'apprentissage de qualité pour les artistes, les enseignantes et enseignants œuvrant dans le domaine des arts et les animatrices et animateurs culturels;
 - recommander un investissement suffisant ainsi que la mise en œuvre efficace de programmes exemplaires dirigés par des enseignantes et enseignants d'art qualifiés dans tous les systèmes d'éducation;
 - encourager et diffuser la recherche canadienne dans les domaines des arts et de l'apprentissage.
13. En décembre 2009, un troisième événement, le Symposium canadien des arts et de l'apprentissage, a eu lieu à Toronto, en Ontario, au cours duquel le Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage a officiellement été créé. Les principaux sujets abordés lors du symposium ont concerné l'état actuel des recherches et des pratiques exemplaires au Canada, les défis auxquels font face l'art et l'apprentissage et les actions qui doivent être prises dans les 10 prochaines années pour assurer l'avancement des arts et de l'apprentissage. Ce symposium s'est également concentré sur la préparation de la contribution canadienne à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique de 2010.
14. La Commission canadienne pour l'UNESCO et la Chaire UNESCO des arts et de l'apprentissage ont joué un grand rôle dans la préparation et le suivi de ces rencontres. En juillet 2007, la première et la seule Chaire UNESCO des arts et de l'apprentissage a été établie à la faculté d'éducation de l'Université Queen's à Kingston, en Ontario. Cette chaire a reçu un autre mandat de deux ans en 2009. Elle fait la promotion des priorités de l'UNESCO relativement à la mise en place d'une compréhension et interaction mutuelles, d'une culture de paix, du respect à l'égard de la diversité culturelle, ainsi que de l'éducation et de la créativité artistiques. Elle se concentre particulièrement sur le suivi de la rencontre de Lisbonne, au Portugal, et sur la préparation en vue de la Conférence mondiale qui aura lieu à Séoul (République de Corée); elle appuie également le Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage.

15. La *Feuille de route pour l'éducation artistique* a joué un grand rôle dans le cadre des symposiums, du plan d'action et de la conception du Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage. Elle a été distribuée aux personnes qui ont participé à ces rencontres, ainsi qu'à celles composant leurs réseaux et à leurs collègues. Ainsi, ce document a été donné à des représentantes et représentants du gouvernement, des éducatrices et éducateurs, des administratrices et administrateurs, des artistes, des universitaires, des chercheuses et chercheurs, des groupes communautaires, des bailleuses et bailleurs de fonds et d'autres personnes convaincues de l'importance de l'éducation artistique pour tous et toutes.

Objectifs de l'éducation artistique

16. Le questionnaire de l'UNESCO cherche à identifier les principaux objectifs de l'éducation artistique, les éléments essentiels pour l'atteinte de ces objectifs ainsi que les barrières auxquelles ils font face. Comme cela a été expliqué précédemment, plutôt que de remplir la liste des réponses possibles suggérées par l'UNESCO, ce document fournit des exemples qui illustrent chaque idée. Cette approche a été retenue tout au long de ce document. Les réponses quantitatives au questionnaire sont présentées dans l'Annexe A.
17. Pour préparer sa contribution à la participation du Canada dans le cadre de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique de 2006, la Commission canadienne pour l'UNESCO a réalisé des consultations poussées sur l'état de l'éducation artistique au Canada durant 2004 et 2005. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a collaboré à ces sessions auxquelles ont participé des représentantes et représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de société civile, d'écoles, d'associations d'enseignantes et enseignants, d'universités, de groupes d'interprétation artistique et de groupes communautaires. Des rapports ont été préparés à la suite des discussions menées durant chaque consultation régionale, ainsi qu'après la consultation auprès des jeunes. La Commission canadienne pour l'UNESCO a ensuite préparé un rapport intitulé *Réflexions canadiennes sur les arts et l'apprentissage : le défi du changement systémique*. Celui-ci présentait une compilation des nombreuses et diverses idées émises sous les quatre principaux chapitres des consultations : plaidoyer pour l'éducation artistique, effet de l'éducation artistique, stratégies pour la promotion des politiques de l'éducation artistique, et formation des enseignantes et enseignants. Ce document continue à fournir une idée d'ensemble pratique des objectifs de l'éducation artistique au Canada et des problèmes qui y sont liés.

Objectifs de l'éducation artistique dans les programmes d'études

18. Chaque province et chaque territoire publie un programme d'études pour chaque matière – incluant l'éducation artistique. Ces documents renferment les raisons et les objectifs de l'éducation artistique. Par exemple, à partir de septembre 2009, les enseignantes et enseignants de l'Ontario utilisent le programme d'études révisé en arts pour les élèves allant de la 1^{re} à la 8^e année qui inclut un énoncé complet sur l'importance de l'éducation artistique. Certains des points saillants de cet énoncé sont les suivants :
 - L'éducation artistique est essentielle au bien-être ainsi qu'au développement intellectuel, social, physique et affectif de l'élève. Vivre des expériences artistiques aide les élèves à atteindre leur potentiel en tant qu'apprenantes et apprenants, et à participer pleinement à la vie dans leurs communautés et dans l'ensemble de la société.

- Prendre part aux arts et apprendre au sujet des arts peut aussi élargir l’horizon des élèves alors qu’ils en apprennent davantage au sujet des diverses pratiques artistiques d’un ensemble de cultures.
 - Les arts fournissent une autre façon de percevoir, d’interpréter, d’organiser et de questionner différents aspects du monde au moyen de l’exploration et de l’expérimentation.
 - Les élèves apprennent à faire des liens entre l’étude des arts et l’étude d’une variété de sujets tels que l’histoire, la géographie, les langues, la culture et l’interaction humaine.
 - Apprendre au moyen des arts encourage l’intégration des habiletés sensorielles, cognitives, émotionnelles et motrices d’un élève. Les arts sont des disciplines intellectuellement rigoureuses qui ont recours à l’utilisation de symboles complexes.
19. Les documents des programmes d’études du ministère de l’Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (maintenant le ministère de l’Éducation du Manitoba) placent l’éducation artistique dans le contexte de la littératie artistique; celle-ci contribue au succès de l’apprentissage et enrichit la vie des élèves sur le plan individuel, mais aussi en tant que membre de la communauté locale et mondiale. Ils poussent le concept de l’éducation artistique au-delà des notions de performance et de production artistique pour y inclure l’exploration et la réflexion, les études historiques et culturelles, ainsi que la recherche de valeurs et de signification. Dans ce contexte, les objectifs et valeurs de l’éducation artistique incluent :
- la perception artistique
 - l’expression créative
 - la compréhension historique et culturelle
 - l’évaluation esthétique
 - l’expression de l’imagination
 - l’éveil des sens
 - l’implication des émotions
 - la stimulation de la pensée créative
 - la participation de multiples modes d’apprentissage
 - le développement de la pensée indépendante et des habiletés à créer ses propres significations
 - le développement de la conscience critique des médias de masse
 - le développement de la communauté locale et mondiale, en allant au-delà des frontières sociales et culturelles et en honorant la diversité
20. *Saskatchewan Learning* (ministère de l’Apprentissage de la Saskatchewan) fournit un *Information Bulletin* (bulletin d’information) au sujet du renouveau de leur éducation artistique. Dans ce document, la valeur éducative de l’éducation artistique est décrite

comme s'appliquant à tous les enfants, et pas seulement à ceux s'intéressant plus particulièrement aux arts. Les enfants qui étudient les arts peuvent :

- exprimer des idées à l'aide du langage unique des arts;
- acquérir des connaissances relatives à l'histoire des réussites créatives de l'homme;
- mieux comprendre les questions communautaires et locales explorées par les artistes;
- devenir des expertes et experts en processus créatif à l'aide d'une variété de médias incluant la technologie;
- se découvrir et découvrir les autres en menant une réflexion critique de leur propre travail et des expressions artistiques du monde entier;
- apprendre comment les sociétés et les cultures s'élaborent et enregistrent leurs histoires, valeurs, croyances et visions individuelles et collectives;
- communiquer au moyen des arts en ayant recours à l'imagination, aux idées, observations et sentiments;
- prendre conscience du riche patrimoine culturel et artistique du Canada, et en être fier.

21. En septembre 2009, le ministère de l'Éducation de l'Alberta a affiché sur le Web une ébauche intitulée *K-12 Arts Education Curriculum Framework* (cadre pour le programme d'études sur les arts, de la maternelle à la 12^e année), en demandant à recevoir des commentaires sur la direction du document, sur les défis et les occasions qu'il présente ainsi que sur sa représentation de la diversité des élèves. Cette ébauche devait également servir de base pour le développement du programme d'études auquel elle fournira une vision et une direction à suivre.

22. L'ébauche du cadre pour le programme d'études sur les arts du ministère de l'Éducation de l'Alberta commence avec une justification raisonnée de l'éducation artistique, et explique ainsi pourquoi cette dernière est importante pour les élèves du XXI^e siècle :

- Créativité et imagination – Les expériences uniques d'apprentissage dans le cadre de l'éducation artistique favorisent l'imagination et développent l'habileté de l'élève à faire preuve de flexibilité et d'originalité, et à imaginer des solutions multiples.
- Littératie artistique – L'éducation artistique prépare les élèves à créer, partager et comprendre des expériences artistiques et esthétiques, ainsi qu'à en tirer plaisir et à y répondre de façon critique.
- Habiletés transférables – L'éducation artistique développe la discipline personnelle, la flexibilité et la capacité à prendre des risques; elle requiert de l'empathie et du respect pour les autres, une bonne communication et du leadership.

- Diversité culturelle – Les expériences vécues dans le cadre de l'éducation artistique rapprochent les individus pour qu'ils partagent leurs connaissances et leurs perspectives, et les amènent à comprendre et à respecter les différences ainsi qu'à célébrer ce qui est universel.
 - Développement équilibré de l'ensemble de la personne – L'éducation artistique contribue au développement intellectuel, physique, social, affectif et spirituel des élèves.
 - Succès des élèves – L'apprentissage de l'art et l'apprentissage réalisé au moyen des arts piquent l'intérêt des élèves, tiennent compte des préférences en matière d'apprentissage, et encouragent les élèves à exprimer ce qu'ils apprennent de façons variées.
23. Ce document met l'accent sur le fait que bon nombre de langues des Premières nations n'ont pas de mot pour traduire « art » – c'est plutôt un état d'être. Pour les communautés des Premières nations, des Métisses et Métis, et des Inuites et Inuits, les arts sont des expressions actives de la famille, des traditions et de la culture. L'importance des arts pour la langue française et la transmission de la culture en milieu minoritaire est aussi particulièrement pertinente dans le contexte canadien.
24. Ces quelques exemples illustrent l'étendue des objectifs de l'éducation artistique au Canada. Les énoncés des autres instances sont un peu différents, en termes de points sur lesquels est mis l'accent et de façons de les exprimer, mais ils renferment des visions similaires pour l'éducation artistique. En outre, les énoncés des instances reflètent les valeurs de base de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* de l'UNESCO dans le cadre de laquelle quatre buts spécifiques soulignent le fait que la culture et les arts sont des composantes essentielles d'une éducation complète menant au développement intégral de l'individu, et que l'éducation artistique devrait développer les capacités individuelles, améliorer la qualité de l'éducation et promouvoir l'expression de la diversité culturelle.

Atteinte des objectifs

25. Afin d'identifier les éléments qui sont considérés comme étant essentiels pour atteindre les objectifs de l'éducation artistique, les recommandations des groupes tels que ceux consultés pour le rapport de la Commission canadienne pour l'UNESCO mentionné précédemment et l'*Alliance for Music Education in Ontario* (coalition pour l'éducation en musique en Ontario) fournissent de précieuses lignes directrices. Les besoins les plus fréquemment cités incluent :
- suffisamment de financement régulier spécifiquement dédié à l'éducation artistique, ainsi que le financement de projets spéciaux;
 - un personnel enseignant qui est qualifié pour enseigner les divers sujets du programme d'études lié aux arts;

- des programmes d'études étendus et complets qui intègrent tous les objectifs de l'éducation artistique;
- des ressources, incluant des fournitures, instruments et équipements artistiques, ainsi que les autres ressources nécessaires;
- suffisamment de temps dans le programme d'études pour bien explorer le rôle de l'art dans l'apprentissage;
- l'intégration de l'apprentissage au moyen des arts dans d'autres matières du programme d'études;
- des recherches plus approfondies sur l'éducation artistique, incluant les informations sur les pratiques prometteuses et sur les possibilités de partage de connaissances;
- des partenariats pour étendre les capacités de la classe, surtout en collaboration avec les agences culturelles, les centres artistiques et la participation d'artistes en tout genre;
- l'inclusion des arts et des traditions des cultures autochtones;
- la reconnaissance, au moyen de politiques et de financement, du fait que les arts font partie de l'apprentissage à vie, et que l'éducation artistique se fait par les arts, au sujet des arts et au moyen des arts pour tous les groupes d'âge et tous les groupes de personnes.

26. Cette liste renferme tous les éléments essentiels suggérés dans le questionnaire de l'UNESCO – textes officiels, budgets et projets spécifiques – avec quelques facteurs additionnels qui montrent les contributions des enseignantes, enseignants et artistes.

Barrières à l'atteinte des objectifs

27. Les barrières auxquelles est confrontée l'éducation artistique sont souvent à l'opposé des éléments qui sont essentiels à son succès. Vu l'ampleur de la demande et le vaste champ d'application de l'éducation artistique, ainsi que les nombreuses priorités conflictuelles, il y a rarement suffisamment d'argent, de temps, d'expertise et d'engagement pour atteindre les nombreux objectifs qui lui sont associés. Dans certaines écoles, le manque de ressources, de personnel et de temps durant la journée limite grandement le nombre d'occasions d'explorer l'éducation artistique.

28. Le questionnaire de l'UNESCO énonce deux barrières possibles qui sont particulièrement pertinentes dans le cadre de l'éducation artistique au Canada. La première concerne les limites relatives au financement. Les demandes au sein de tous les systèmes éducatifs sont telles que le financement est souvent perçu comme étant insuffisant pour être en mesure de toutes les satisfaire. De nombreux groupes participent en matière de financement; les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement du Canada, les gouvernements municipaux, les conseils des arts, les groupes communautaires, les institutions culturelles et les centres d'arts d'interprétation, les

fondations, le secteur privé, les parents et d'autres contribuent à la mise en place d'une vaste diversité de programmes.

29. Une seconde barrière listée par l'UNESCO concerne la difficulté d'appliquer l'éducation artistique au sein du système éducatif actuel, et ceci est vrai dans de nombreux cas. Chaque instance établit la mesure dans laquelle l'éducation artistique est obligatoire et combien de temps doit être dédié, chaque semaine de l'année scolaire, à cette matière. Étant donné les autres demandes au sein du programme d'études, surtout celles relatives à la littérature et à la numératie, le temps alloué à l'éducation artistique pourrait ne pas être adéquat pour atteindre les multiples objectifs qui lui sont associés. Tout autre genre de limitations de ressources pourrait restreindre encore davantage ce qui peut être enseigné.
30. L'UNESCO suggère également qu'un manque de prise de conscience de la part du personnel enseignant, des artistes et des professionnelles et professionnels du monde de la culture ainsi qu'un manque de coopération entre les différentes parties prenantes pourraient constituer des barrières supplémentaires. Comme le montre ce document, les artistes, les institutions culturelles et les centres artistiques participent grandement en matière d'éducation artistique, et les gouvernements, les agences, le secteur à but non lucratif et les fondations coopèrent. Des améliorations sont toujours possibles dans la mesure où une plus grande prise de conscience et une meilleure coopération rehausseraient la programmation, la participation, le financement et l'efficacité de l'ensemble.
31. Pour se préparer à une rencontre de formation professionnelle sur les arts et l'apprentissage qui s'est tenue en septembre 2009, les Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) ont envoyé un questionnaire à leurs membres pour se renseigner au sujet des défis et des réussites qu'ils connaissaient. Les OPSAC constituent un réseau qui unit et sert les conseils des arts des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les autres bailleuses et bailleurs de fonds publics dédiés aux arts au Canada. Dans de nombreuses instances, les conseils des arts sont des organismes autonomes de financement qui aident les artistes et les organisations artistiques, y compris dans le cadre de leurs objectifs éducatifs. Plus de renseignements concernant les rôles et les initiatives de plusieurs conseils des arts sont fournis tout au long de ce rapport.
32. Certains des défis listés parmi les réponses étaient les suivants :
 - le financement, surtout en périodes de récession;
 - la capacité de servir des communautés diverses et mal desservies, avec une mention spéciale au sujet des jeunes;
 - le besoin de partenariats plus solides;
 - le besoin de davantage de structure relativement à l'éducation artistique;

- des possibilités de formation supplémentaires pour les éducatrices et éducateurs;
 - plus de recherches sur la programmation en éducation artistique des communautés et des écoles.
33. Les réussites portaient sur l'introduction, l'amélioration et l'extension des programmes; l'augmentation des financements; le développement de partenariats; de meilleurs liens avec les artistes, les écoles et les communautés; la mise à disposition de services auprès de nouveaux groupes, communautés et institutions; l'amélioration du développement professionnel pour le personnel enseignant et les artistes.

Concepts liés à l'éducation artistique

34. Sous ce titre dans la *Feuille de route pour l'éducation artistique*, trois composantes sont décrites, et elles sont reflétées dans le questionnaire de l'UNESCO. La première composante concerne les domaines artistiques; elle s'adresse à ce qui est inclus dans l'interprétation de l'expression « arts », sachant que la liste des domaines artistiques est en perpétuelle évolution et n'est jamais exhaustive, et qu'elle comporte des éléments qui ont des significations différentes pour des cultures différentes. La seconde composante explore les approches de l'éducation artistique – que les arts soient enseignés en tant que matières à part entière ou qu'ils soient intégrés dans d'autres matières du programme d'études. La mise à disposition de programmes d'éducation artistique en dehors de l'école, surtout pour les groupes qui sont souvent marginalisés, est essentielle dans le cadre des approches. La troisième composante se penche sur trois axes pédagogiques différents mais complémentaires – l'étude des œuvres d'art, le contact direct avec les œuvres d'art, et la pratique d'activités artistiques.

Domaines artistiques

35. L'enseignement des arts aux enfants et aux jeunes occupe une place importante au sein du questionnaire. La première question de cette section liste un certain nombre d'activités qui pourraient être entreprises pour mieux comprendre le domaine des arts, incluant :
- la création de nouvelles disciplines artistiques et/ou d'activités complémentaires dans le programme scolaire;
 - l'augmentation de la quantité d'heures dédiées aux disciplines artistiques ou aux activités complémentaires;
 - la création ou le renforcement de programmes de formation professionnelle pour les enseignantes et enseignants.

Des exemples de chacun de ces types d'amélioration, ainsi que de nombreux autres, sont fournis dans les prochaines sections de ce rapport.

36. Les questions figurant sous le titre Domaines artistiques explorent également l'intégration des arts dans les écoles, au sein du programme d'études, ainsi que la participation de groupes externes à l'école dans l'éducation artistique reçue par les élèves.

Éducation artistique au sein des programmes d'études

37. Dans presque chaque instance, le programme d'études divise les arts en quatre domaines : danse, art dramatique, musique et arts visuels. Les arts médiatiques, le multimédia, les techniques mixtes et/ou les arts numériques font partie de ces

quatre domaines dans de nombreux cas, en plus d'être enseignés en tant que discipline artistique à part entière dans de nombreuses instances. Le contexte et les mises au premier plan des programmes artistiques varient d'une province à une autre. Pour permettre de comprendre les cadres de travail fournis par les programmes d'études relatifs aux matières artistiques, des exemples de composantes et de principes organisateurs sont fournis, et l'étendue de l'éducation artistique est décrite.

38. Le Programme de formation de l'école québécoise a été entièrement révisé pour tous les niveaux, et les programmes d'études qui en résultent présentent les principales orientations éducatives et les apprentissages essentiels des élèves. Dans les écoles primaires, les élèves commencent à créer, interpréter et apprécier les œuvres artistiques dans le cadre de deux des quatre domaines artistiques. Les élèves vivent des expériences pratiques au sein de dynamiques créatrices, prennent conscience de leur potentiel en utilisant des langages artistiques, et entrent en contact avec des œuvres qui leur fournissent une variété de modèles d'expression et de communication. Dans le cadre des programmes d'enseignement secondaire, premier cycle, les programmes visent à développer davantage ces compétences. Concernant l'art dramatique, la danse et la musique, ces compétences concernent la création, l'interprétation et l'appréciation d'œuvres artistiques. Concernant les arts visuels, elles touchent à la création d'images personnelles et médiatiques, ainsi qu'à l'appréciation d'œuvres d'art et d'objets culturels tirés du patrimoine artistique mondial.
39. Dans le cadre des programmes d'enseignement secondaire, deuxième cycle, l'accent est mis sur la création expressive et significative et sur l'utilisation de langages symboliques dans la création, l'interprétation et l'appréciation. Au niveau secondaire, les élèves choisissent d'étudier dans le cadre d'un domaine artistique particulier. Un programme facultatif est offert pour les quatre domaines; il fait le lien entre le domaine retenu et le multimédia, avec l'objectif d'approfondir les compétences en danse, art dramatique, musique ou arts visuels en utilisant des méthodes et outils technologiques. Le développement d'une appréciation pour les arts et pour les capacités des artistes est essentiel pour que les élèves soient intéressés, leur vie durant, par les arts. Pour appuyer la réussite scolaire et prévenir le décrochage, une nouvelle stratégie favorise, en autres choses, la multiplication des activités parascolaires culturelles et sportives. Ainsi, un plus grand nombre d'élèves a maintenant accès à des programmes d'art dramatique, de chant choral, de danse figurative et d'autres spécialités artistiques.
40. Au Québec, comme dans d'autres instances, chaque élève du deuxième cycle du secondaire doit réussir un cours d'arts pour obtenir son diplôme. Cette exigence illustre de façon concrète que les arts sont jugés essentiels à l'éducation générale des élèves. Le Québec accorde également des unités pour les cours de musique extrascolaires, et il travaille pour ce faire avec un réseau d'organisations reconnues afin de veiller à la qualité de cette éducation musicale. Ces organisations offrent des plans de leçon, des ateliers pour le personnel enseignant et des évaluations à la fin de chaque année scolaire. Elles jouent ainsi un rôle complémentaire dans la formation musicale offerte

aux élèves dans le contexte scolaire. La possibilité qu'ont les écoles primaires et secondaires de créer leurs propres programmes artistiques locaux est un autre exemple de la souplesse à l'égard de l'éducation artistique. Les établissements qui offrent plus de 150 heures d'éducation artistique par année dans le cadre de ces programmes peuvent élaborer leurs cours de façon à permettre aux élèves d'intensifier leur apprentissage ou de se spécialiser dans une discipline. La majorité de ces programmes locaux est axée sur la musique.

41. L'ébauche intitulée *K-12 Arts Education Curriculum Framework* (cadre pour le programme d'études sur les arts, de la maternelle à la 12^e année) du ministère de l'Éducation de l'Alberta fournit les principes directeurs qui sous-tendent les éléments essentiels de l'éducation artistique au sein du programme d'études :
- un apprentissage centré sur l'élève – pour intéresser les élèves en tant que personne à part entière, dans le cadre de leurs contextes familiaux et culturels, avec l'occasion de développer leurs propres identités par l'intermédiaire des arts;
 - de larges perspectives artistiques et culturelles – pour valoriser les identités culturelles uniques des élèves et pour leur offrir une gamme d'expériences en arts traditionnels et contemporains qui incluent des perspectives autochtones, francophones, de l'Ouest et internationales;
 - connections et communauté – pour établir des relations grâce à des expériences artistiques et pour étayer un sentiment d'appartenance, de responsabilité et d'acceptation qui découle du fait de faire partie d'un groupe;
 - compétences artistiques – pour élaborer et élargir le répertoire de mots, concepts, outils et compétences artistiques des élèves afin qu'ils comprennent et prennent part à des activités artistiques tout au long de la vie;
 - créativité et conception – pour permettre aux élèves de tout âge et de tout niveau de compétence artistique de créer des œuvres originales et de développer leurs côtés créatifs.
42. Une révision du programme d'études des arts pour les élèves allant de la 1^{re} à la 8^e année en Ontario, réalisée en 2009, fournit les idées centrales sous-tendant le programme scolaire artistique :
- encourager la créativité en développant la conscience esthétique, en utilisant le processus de création, en ayant recours à des habiletés de résolution de problème, et en retenant une approche innovatrice face à un défi;
 - communiquer en manipulant des éléments et des formes, en utilisant le processus d'analyse critique, en élaborant et en analysant des formes artistiques, et en utilisant les médias et la technologie pour produire des œuvres d'art et exprimer des idées relativement à l'art;

- comprendre la culture en apprenant les traditions et innovations culturelles, en élaborant une identité personnelle et culturelle, en s’engageant à l’égard de la justice sociale et en s’occupant des problèmes environnementaux;
- créer des liens en mettant en relation les domaines cognitif et affectif, en collaborant pour produire des œuvres d’art et des interprétations musicales, et en établissant des liens entre les arts et les autres disciplines.

Pour chaque domaine artistique, à savoir la danse, l’art dramatique, la musique et les arts visuels, les attentes sont regroupées sous trois sous-titres : créer et présenter/interpréter; réfléchir, répondre et analyser; et explorer les formes et les contextes culturels.

43. Au niveau des écoles secondaires de l’Ontario, les attentes du programme d’études relatif aux arts sont conçues pour permettre aux écoles de créer des cours qui se spécialisent dans un domaine particulier ou dans un aspect particulier de chaque sujet. Certains des domaines possibles dans ce cadre incluent :
- danse – ballet, danse moderne, danse d’Amérique centrale et d’Amérique du Sud, jazz, composition;
 - art dramatique – jeu d’actrice ou acteur, création collective, écriture dramatique, production, film/vidéo, théâtre musical;
 - musique – jazz vocal, musique instrumentale, création musicale, musique électronique, ensemble d’instruments à cordes, composition musicale;
 - arts visuels – imprimerie, sculpture, peinture, céramique, conceptualisation industrielle, dessin de mode, film/vidéo, dessin.
44. En Saskatchewan, le programme d’études relatif à l’éducation artistique couvre une vaste gamme d’expériences relevant des arts – beaux-arts, arts populaires, artisanat, arts commerciaux et arts fonctionnels. Dans les écoles de la Saskatchewan, l’éducation artistique est structurée autour de trois composantes clés qui devraient s’entrecroiser tout au long du programme. En premier, il y a la composante créative/productive qui inclut l’exploration d’idées, la capacité d’expression créative et de réflexion, et le développement de compétences et d’habiletés. Vient ensuite la composante critique/réflexive qui débouche sur des réponses réfléchies et guidées relativement à des expressions artistiques, sur la pensée critique et créative relativement aux œuvres d’art, et sur le développement d’une participation à vie dans les arts et du vocabulaire permettant de décrire et de parler des arts. Il y a enfin la composante culturelle/historique qui souligne le rôle et l’histoire des arts dans les cultures et la société, les facteurs qui influencent les arts et les artistes, ainsi que la connaissance des artistes de la Saskatchewan et du Canada. Le contenu autochtone fait également intégralement partie du programme d’études dédié aux arts.

45. Les quatre provinces de l'Atlantique, à savoir le Nouveau-Brunswick (écoles de langue anglaise), Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, ont produit ensemble le document intitulé *Foundation for the Atlantic Canada Arts Education Curriculum* (programme d'études de base sur les arts au Canada atlantique). Dans ce document, chaque domaine de l'éducation artistique est lié à des résultats spécifiques des programmes d'études, ainsi qu'aux *Essential Graduation Learnings* (apprentissage essentiels pour l'obtention du diplôme) pour toutes les diplômées et tous les diplômés de l'école secondaire. Ces apprentissages incluent l'expression esthétique, la citoyenneté, la communication, le développement personnel, la résolution de problèmes et les compétences technologiques. Dans ce contexte, les domaines artistiques sont définis de la façon suivante :
- La danse est le mouvement expressif à l'aide du corps, de l'espace, du temps et de l'énergie.
 - L'art dramatique est le processus qui libère la voix, le corps, l'imagination et le soi créatif pour exprimer pensées, espace et temps.
 - La musique est constituée de sons et de silences créés à l'aide du corps, de la voix et d'instruments acoustiques et électroniques.
 - Les arts visuels sont des expériences visuelles et tactiles à deux et trois dimensions, ou électroniques et numériques.
46. Chacune des provinces de l'Atlantique a son propre programme d'études, qui fournit des détails sur les objectifs d'apprentissage, les méthodes d'enseignement, les ressources, les évaluations et d'autres paramètres. Le guide du Nouveau-Brunswick relatif aux arts visuels pour les élèves de la maternelle à la 8^e année des écoles de langue anglaise est divisé en cinq sections : matériaux et techniques; éléments artistiques et principes de conception; développement de l'imagination; conscience visuelle; et réaction face aux arts. La section consacrée aux matériaux et aux techniques inclut la peinture, la manipulation de papier (maternelle à la 5^e année), l'imprimerie, les explorations à trois dimensions, la technologie et les matériaux.
47. Le secteur francophone du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick n'utilise pas le document *Foundation for the Atlantic Canada Arts Education Curriculum* (programme d'études de base sur les arts au Canada atlantique) mentionné précédemment. De la maternelle à la 6^e année, les élèves apprennent à créer, à interpréter et à apprécier les œuvres d'art musicales et visuelles. Ils découvrent leur propre potentiel par des expériences pratiques avec les arts, apprennent à utiliser le langage des arts et améliorent leurs aptitudes à communiquer et à s'exprimer en s'exposant à un éventail de modèles. Au secondaire, pour développer encore plus leurs aptitudes, les élèves ont le choix entre l'étude de la musique ou celle des arts visuels. Les arts du spectacle, la composition musicale ainsi que les arts visuels et médiatiques sont offerts à titre optionnel au deuxième cycle du secondaire. Certains de ces cours sont également donnés en ligne.

48. Le programme d'éducation artistique des écoles de langue française du Nouveau-Brunswick incite les élèves à apprécier véritablement les arts et à créer, et ce, par l'expérimentation, l'exploration et la découverte des techniques, des matériaux, du monde des arts, de l'histoire de l'art ainsi que des artistes d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui.
49. La province de la Nouvelle-Écosse a mis en place, à titre de projet pilote, des cours révisés et étendus en arts avancés, avec des ressources et des possibilités de formation professionnelle supplémentaires afin que plus d'écoles puissent offrir ces cours. Durant l'année scolaire 2008-2009, trois cours de 7^e année ont été mis en œuvre au sein de toutes les commissions scolaires dans toute la province – orchestre, musique et arts visuels. Les plans pour 2009-2010 prévoient la mise en place de cours pilotes similaires au niveau de la 8^e année. Illustrant la diversité au sein du programme d'études de la Nouvelle-Écosse, le domaine de l'art dramatique inclut la danse et les mouvements créatifs et improvisés, le jeu dramatique, la création collective, le mime, les masques, les clowns, les discours en chœur, la récitation, le monologue, la narration d'histoires, les marionnettes, le théâtre sportif, le théâtre radio et le théâtre musical.
50. Dans le discours du Trône de 2005, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a présenté une stratégie provinciale intégrée et cohérente intitulée *Cultural Connections* (liens culturels), qui a fait de l'histoire et de la culture de la province une composante essentielle du programme d'études de la maternelle à la 12^e année et qui devait éveiller chez les élèves une conscience critique du rôle des arts dans l'enrichissement et le rayonnement du patrimoine provincial. Une subvention annuelle de 3,3 millions de dollars pendant trois ans devait financer l'embauche d'enseignantes et enseignants de musique supplémentaires, de nouveaux programmes d'études des beaux-arts et d'études sociales, des programmes d'artistes invités, des festivals des beaux-arts, des spectacles d'élèves ainsi que l'acquisition de ressources imprimées, audio et visuelles locales pour les élèves et les bibliothèques. À la fin de cette période de trois ans, la stratégie et le financement ont été adoptés à titre permanent.
51. Depuis cette initiative de 2005, Terre-Neuve-et-Labrador est témoin d'une effervescence dans le renouvellement et la création des programmes d'études de l'art dramatique, de la musique et des arts visuels, qu'appuient les ressources et les possibilités de perfectionnement professionnel. Les exigences du diplôme d'études secondaires présentées en 2005 comprennent un minimum de deux crédits en beaux-arts. De nouveaux programmes de musique ont été mis en œuvre en 2005 pour les élèves de la maternelle à la 6^e année et en 2009 pour ceux de la 7^e à la 9^e année; les programmes de musique du secondaire sont en cours de révision. De plus, un nouveau programme d'arts visuels pour les élèves de la maternelle à la 5^e année est maintenant en vigueur; un programme similaire est actuellement mis à l'essai pour les élèves de la 6^e à la 9^e année. Les cinq districts scolaires de la province participent à la prestation de plusieurs programmes de *Cultural Connections* (liens culturels). Un programme de partage des coûts pour l'achat du matériel artistique permet aux écoles de la province

de s'équiper adéquatement. Grâce au programme *Learning Partnerships* (partenariats pour l'apprentissage), les enseignantes et enseignants ont accès à des mentors, qui offrent un développement professionnel personnalisé. Le programme *Learning through the Arts in Western Newfoundland* (apprendre par les arts dans l'Ouest de Terre-Neuve) intègre les arts comme outils et ressources didactiques de la 1^{re} à la 6^e année.

52. Le ministère de l'Éducation du Manitoba a récemment émis de nouveaux cadres de travail pour les programmes d'études liés à l'éducation artistique concernant les cours de danse, d'art dramatique, de musique et d'arts visuels des élèves allant de la maternelle à la 8^e année. De nouveaux documents sont en train d'être rédigés pour les classes allant de la 9^e à la 12^e année. Chacun des quatre sujets du programme d'études lié à l'éducation artistique présente essentiellement les mêmes domaines d'apprentissage. La danse est ici utilisée à titre d'exemple :
- Le langage de la danse et les habiletés d'interprétation – les élèves se familiarisent et comprennent les éléments, les concepts et les techniques liés à la danse.
 - L'expression créative par l'intermédiaire de la danse – les élèves, de façon individuelle et collective, émettent, développent et communiquent des idées relatives à la création et à l'interprétation de danses dans des buts variés et pour des publics variés.
 - La compréhension de la danse dans son contexte – les élèves font un lien entre la danse et le temps, l'endroit et la communauté et apprennent à comprendre comment la danse reflète et influence la culture et l'identité.
 - La valeur de la danse – les élèves analysent, réfléchissent et tirent une signification de leurs danses et de celles des autres.
53. Dans le cadre du programme d'études de la Colombie-Britannique, les quatre beaux-arts fournissent des possibilités de croissance au sein de trois domaines d'apprentissage communs :
- contexte personnel, social, culturel et historique
 - connaissances, compétences et techniques
 - création, expression, perception et réponse

Chaque domaine présente des composantes qui font un lien avec les objectifs décrivant les résultats d'apprentissage désirés dans le cadre des programmes d'études allant de la maternelle à la 12^e année. Par exemple, les composantes des arts visuels sont : stratégies de création d'images et de conception; contextes, éléments visuels et principes de l'art et de la conception; et matériaux, technologies et procédés.

54. Le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest utilisent les programmes d'études de la Saskatchewan et de l'Alberta pour l'éducation artistique. Le Nunavut est actuellement

en train de réviser son programme d'études. Les Territoires du Nord-Ouest ont travaillé avec le Manitoba au développement d'un nouveau programme d'études dédié aux arts. Le Yukon a recours au programme d'études de la Colombie-Britannique qu'il adapte et complète pour refléter la culture et les arts du Yukon.

Travailler avec les écoles pour l'éducation artistique

55. En plus des ministères de l'Éducation, il y a de très nombreux autres organismes qui contribuent à l'éducation artistique des élèves. Les conseils des arts, les centres et compagnies artistiques, les associations d'éducatrices et éducateurs, les organisations à but non lucratif et les galeries ne constituent que quelques exemples de groupes travaillant avec les autorités du monde de l'éducation pour offrir et améliorer les services d'éducation artistique. Les initiatives décrites ci-après ne concernent qu'un petit nombre de ces organismes et qu'un échantillon de leur travail; d'autres sont mentionnées dans des sections ultérieures de ce document.
56. Les conseils des arts provinciaux et territoriaux sont particulièrement actifs relativement à tous les aspects de l'éducation artistique, tout en appuyant la création et la production d'œuvres d'art. Un des programmes les plus couramment appuyés par les conseils des arts concerne la participation des artistes dans l'éducation, dans le cadre duquel des artistes professionnels de toute expression et de toute culture sont associés à des écoles et des classes. L'artiste peut travailler avec une enseignante ou un enseignant sur un projet spécifique à court terme, ou peut encore être rattaché à une école pendant toute une année au cours de laquelle il travaille avec le personnel enseignant pour intégrer les arts à tous les programmes d'études.
57. Au Manitoba, l'éducation artistique se fait grâce à une variété de programmes de financement et à un partenariat unique entre le ministère de l'Éducation du Manitoba et le Conseil des arts du Manitoba. Dans le cadre de GénieArts, des artistes travaillent dans les écoles et dans les communautés, et un financement est fourni pour leur permettre d'offrir des activités liées aux arts en relation avec les résultats éducatifs visés. Par exemple, la musique ou la danse peut être utilisée pour aider un élève à comprendre des concepts mathématiques, ou on peut avoir recours à la sculpture pour enseigner la géographie. En outre, le Programme du Manitoba d'accès à l'enseignement des arts encourage l'élaboration de programmes scolaires d'enseignement des arts dans les collectivités mal desservies. Il fournit une aide financière aux organismes artistiques, culturels et communautaires qui présentent de tels programmes aux enfants d'âge scolaire et aux jeunes, de concert avec les écoles et les établissements d'enseignement. Le Programme parascolaire d'enrichissement artistique pour les élèves finance les programmes d'arts, nouveaux et existants, conçus pour les élèves qui n'ont normalement pas accès à de tels programmes dans leur collectivité. De plus, le Conseil des arts du Manitoba offre le Programme des artistes à l'école dans le cadre duquel des artistes professionnels travaillent dans des classes pendant une période de temps allant d'une à 10 semaines par an. Plus de 50 artistes et 200 écoles de toute la province y

prennent part chaque année. Un répertoire des artistes accrédités est distribué chaque année aux écoles; les artistes demandent à participer à ce programme et passent devant un jury pour être accrédités.

58. GénieArts est un réseau pancanadien, enregistré en tant qu'organisation pancanadienne à but non lucratif, qui dispose d'un secrétariat offrant des services et un soutien dans le cadre de partenariats locaux, régionaux et provinciaux. Ce réseau inclut des organisations artistiques, des fondations communautaires, des commissions scolaires et, dans de nombreuses provinces, des consortiums de partenaires composés, entre autres, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Culture et du conseil des arts de la province. Les objectifs de GénieArts sont les suivants :
- établir des partenariats locaux autosuffisants à long terme qui relient les jeunes, les artistes ou les organisations vouées à l'art, les écoles et la communauté dans son ensemble;
 - permettre aux écoles et aux organismes communautaires d'intégrer des activités artistiques au sein de domaines non artistiques, et de les aligner autant que possible sur le programme d'études provincial;
 - fournir aux jeunes des possibilités de prendre activement part à des activités artistiques, les encourageant ainsi à développer leurs compétences intellectuelles et en matière de communication;
 - rehausser l'appréciation de l'importance de la culture et des arts, encourageant ainsi un soutien à long terme pour les artistes et les organisations artistiques du Canada.
59. GénieArts organise des conférences annuelles d'échange pour encourager le partage de connaissances. L'événement de 2008 s'est penché sur les partenariats liés aux arts autochtones, incluant l'établissement de relations et la diversité dans la classe. En outre, un rapport intitulé *S'engager dans l'apprentissage – Le modèle GénieArts* décrit le contenu, le contexte, le procédé et le produit du modèle GénieArts correspondant à l'engagement de l'élève, ainsi que les changements qui en résultent au niveau des élèves, du personnel enseignant, des artistes et de la communauté scolaire. Un autre document intitulé *GénieArts – un manuel pour les artistes et les éducateurs* souligne les rôles des artistes et des éducatrices et éducateurs, ainsi que les étapes à suivre pour intégrer GénieArts à une école. Dans les sections ultérieures de ce rapport, de nombreux autres projets de GénieArts sont présentés.
60. Les centres et les compagnies d'arts d'interprétation de tout le pays présentent, de façon très active, des occasions éducationnelles aux élèves, souvent par l'intermédiaire de représentations spéciales ou de visites dans les écoles. Le Centre national des Arts (CAN) à Ottawa, en Ontario, offre un des programmes les plus complets qui est appuyé par la Fiducie nationale pour la jeunesse et l'éducation. Dans le domaine du théâtre, par exemple, le CAN offre :

- des ateliers avant et après les représentations, avec des liens directs avec les éléments du programme d'études dédié à l'art dramatique;
- des ateliers de développement des habiletés en conception, en écriture dramatique, en maîtrise de la voix, en combat sur scène, en analyse de texte et en improvisation qui peuvent durer une heure ou plusieurs jours;
- des visites derrière la scène guidées par des régisseuses et régisseurs professionnels pour que les élèves puissent voir comment tous ces éléments sont interdépendants;
- des possibilités de formation professionnelle pour les enseignantes et enseignants qui se concentrent sur les œuvres d'écrivains tels que Shakespeare et Bertolt Brecht, ainsi que sur le théâtre autochtone;
- des ateliers de développement d'habiletés pour le personnel enseignant sur des sujets tels que l'art dramatique pour les élèves du primaire, l'art dramatique pour les enseignantes et enseignants d'anglais seconde langue, le théâtre technique, et des outils pour enseigner au sujet de Shakespeare;
- un programme intensif de formation en théâtre d'une durée d'une semaine pour les élèves de 15 à 19 ans qui risquent d'échouer ou d'abandonner l'école. Ce programme explore l'identité culturelle dans la société à l'aide de l'art dramatique, et se penche sur des questions concernant l'ethnicité, les traditions et les valeurs.

61. Le CAN offre un programme tout aussi complet en musique avec des guides d'accompagnement, des séances avec des maîtres-musiciens, des programmes comme *Découvrez votre orchestre*, *Bravo Beethoven!*, et *Pleins feux sur Broadway* – qui proposent quelque chose pour tous les élèves, quels que soient leurs niveaux au primaire ou au secondaire. Le programme de danse offre également des ateliers pour les élèves et le personnel enseignant, des matinées spéciales et des billets à prix réduit pour les élèves. De plus, le CAN gère un site Web très complet, www.artsvivants.ca, qui fournit aux élèves, aux enseignantes et enseignants ainsi qu'au grand public des informations sur la danse, la musique et le théâtre anglais et français au Canada et à l'étranger, ainsi que des trousseaux de ressources et des activités éducatives.
62. Le Ballet national du Canada et l'École nationale de ballet du Canada à Toronto, en Ontario, ont lancé « YOU dance » pour familiariser les élèves au monde de la danse. YOU dance (YOU est l'acronyme correspondant à *Youth Outreach Understanding*) présente la danse classique aux élèves allant de la 4^e à la 6^e année au moyen d'ateliers et de représentations. Les Grands ballets canadiens de Montréal, au Québec, offrent des matinées éducatives au cours desquelles les élèves d'écoles primaires et secondaires assistent à une représentation et en apprennent davantage au sujet du langage du ballet, de la chorégraphie et de la vie au sein d'une troupe de danse. Des activités et des documents à utiliser en classe sont fournis aux élèves et aux enseignantes et enseignants avant la représentation.

63. Les galeries d'art et les musées publics fournissent une multitude de services éducatifs : la plupart d'entre eux offrent, sur place, des visites guidées et des activités pour les classes. *The Rooms* à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, regroupe les archives provinciales, la galerie d'art et le musée. Les élèves et les enseignantes et enseignants peuvent visiter la galerie d'art en se concentrant sur les éléments et les principes de l'art tout en parlant des idées, des concepts et de la création des œuvres d'art exposées. Ces visites peuvent également être combinées avec un atelier de façon à ce qu'après la visite réalisée en fonction de l'intérêt exprimé, les élèves puissent créer des œuvres d'art en classe qui font le lien entre l'exposition et des activités pratiques spécifiques permettant de répondre aux objectifs du programme d'études. *The Rooms*, en coopération avec le Groupe financier BMO et le ministère de l'Éducation, qui apporte son soutien financier dans le cadre de sa stratégie *Cultural Connections* (liens culturels), offre également des *Edu-Kits* (trousses de ressources pédagogiques) qui contiennent une variété d'artéfacts, de ressources d'apprentissage, de plans de leçons et de feuilles d'activités. Ces trousse sont mises gratuitement à la disposition des écoles de toute la province. Une des trousse contient, entre autres, des reproductions d'artéfacts, de vêtements d'époque, d'œuvres d'art et de photos pour aider les élèves à comprendre ce qui forme l'identité. *The Rooms* a également créé des salons virtuels pour les élèves, où sont exposées des œuvres et des collections, ainsi accessibles à l'échelle de la province; la première de ces expositions sera lancée en 2010.
64. Pour encourager de solides relations à long terme et un apprentissage tout au long de la vie, la *Mendel Art Gallery* (galerie d'art Mendel) de Saskatoon, en Saskatchewan, collabore avec les écoles communautaires sur des projets importants s'étendant sur une période de trois ans dans le cadre du programme *ARTforLIFE* (arts pour la vie). Les projets se déroulent dans le cadre des écoles, de la galerie et des communautés, et offrent aux élèves l'occasion de découvrir les dynamiques de l'art sous de nouvelles perspectives. Les activités incluent des ateliers, des expositions, des visites, des événements communautaires spéciaux, des murales, des clubs d'art, des bourses d'art, des emplois pour les élèves et des séances de formation professionnelle pour le personnel enseignant. Depuis 35 ans, la *Mendel Art Gallery* (galerie d'art Mendel) organise la *School Art* (école d'arts), une exposition-concours annuelle mettant en compétition les œuvres d'environ 200 élèves.
65. La Galerie d'art de la Nouvelle-Écosse fournit des plans de leçons compilés par des enseignantes et enseignants pour leurs pairs qui font des liens entre des expositions comme celle portant sur l'Égypte ancienne et des concepts relevant des arts visuels, des études sociales, des mathématiques, des sciences, et des arts du langage.
66. Le Musée des Beaux-Arts du Canada à Ottawa, en Ontario, offre CyberMuse (<http://cybermuseum.gallery.ca>), un service en ligne qui établit un lien vers la collection permanente du musée grâce à Internet, offrant ainsi une nouvelle possibilité d'interpréter, de comprendre et de profiter des arts et du patrimoine. CyberMuse contient plus de 10 000 images d'œuvres composant la collection permanente, des

enregistrements vidéo et audio d'artistes célèbres dans le monde entier, des jeux interprétatifs et interactifs, des présentations d'expositions temporaires, un centre de ressources pour les enseignantes et enseignants (avec des plans de leçon et d'autres outils), des démonstrations de nombreuses techniques artistiques ainsi que des visites virtuelles du musée. CyberMuse est financé par le Groupe financier RBC.

67. Au Musée royal de l'Ontario, à Toronto, en Ontario, les visites scolaires font le lien entre la collection du musée et bon nombre des sujets faisant partie du programme d'études, y compris l'histoire, les sciences, les arts visuels et les sciences humaines et sociales. Ces visites éducatives sont conçues pour les élèves allant de la maternelle à la 12^e année, pour les adultes étudiant l'anglais comme langue seconde et pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire. Les leçons couvrent des sujets tels que l'art et la propriété; l'art et la communication; l'art grec, romain et médiéval; et le passage de la Renaissance au Romantisme.
68. La Coalition pour l'éducation en musique au Canada travaille avec les parents, les éducatrices et éducateurs, ainsi que les gouvernements pour veiller à ce que chaque enfant ait l'occasion de recevoir une éducation musicale. Une de ses principales activités est un événement annuel qui s'intitule le « Lundi en Musique ». En 2009, plus de 700 000 élèves de toutes les provinces et territoires ont pris part à un concert pancanadien simultané pour célébrer l'importance de la musique à l'école et dans la vie. Au même moment, le premier lundi du mois de mai, des élèves des écoles de tout le pays et des six fuseaux horaires ont joué et chanté le même morceau de musique, souvent avec la participation d'organisations communautaires et professionnelles, d'orchestres, de musiciennes et musiciens et d'artistes.
69. En plus de coordonner le « Lundi en Musique », la Coalition pour l'éducation en musique au Canada, avec l'aide de l'Association canadienne des musiciens éducateurs, a produit un certain nombre de documents à des fins éducatives. Ceux-ci incluent :
 - *Guidelines for Quality Music Education: Programs, Facilities, and Resources* qui fournit des lignes directrices pour un enseignement de qualité de la musique, une description des programmes, des installations et des ressources requises pour enseigner des programmes musicaux, de la pré-maternelle à la dernière année de l'école secondaire.
 - *Concepts and Skills for Pre-Kindergarten to Grade 8: Achieving Musical Understanding* et *Concepts and Skills for Grade 9 to Graduation: Achieving Musical Understanding*, qui décrivent les concepts et compétences qu'un élève de la pré-maternelle à la 8^e année et de la 9^e année jusqu'à la fin des études, peut acquérir par l'intermédiaire de programmes de qualité.
 - *Music Education Guidelines: A Description of Quality Music Programs, Kindergarten to Graduation* qui fournit des listes renfermant les éléments essentiels à une programmation musicale séquentielle, complète et à multiples facettes dans les écoles.

70. Ici par les arts, qui se trouve à St-Jérôme, au Québec, est une organisation à but non lucratif qui se spécialise dans le développement par les arts depuis 1998. Elle travaille avec sept commissions scolaires, plusieurs organisations communautaires et des gouvernements, y compris huit municipalités et leurs institutions liées à la santé et à la culture. Ici par les arts aide à mettre sur pied des projets éducatifs qui reflètent les besoins et les thèmes d'une école dans la discipline artistique retenue par cette dernière. Elle offre aussi un projet dans le cadre de GénieArts qui travaille avec des élèves du secondaire qui risquent de décrocher. Les élèves participent à un projet qui intègre les arts dans le programme d'études pour les encourager à créer, à communiquer, à explorer et à exprimer leur créativité.
71. *Arts Umbrella* est un organisme à but non lucratif qui se trouve à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui offre aux enfants et aux jeunes de deux à 19 ans, sans tenir compte de leurs situations financières, une éducation artistique dans les domaines des arts visuels et de l'interprétation. Les programmes d'*Arts Umbrella* portent sur cinq grandes disciplines artistiques, soit les arts visuels, les arts numériques, le théâtre, la danse et la musique. Les classes comprennent, entre autres sujets, l'architecture, le dessin humoristique, l'animation classique et par ordinateur, la danse, la production de films, les arts médiatiques, la peinture et le dessin, l'imprimerie, la photographie, la sculpture et la conception de jeux vidéo. *Arts Umbrella* a créé et mis en œuvre un programme communautaire de musique, le *Sarah McLachlan Music Outreach – An Arts Umbrella Project* (programme d'initiation à la musique Sarah McLachlan – un projet d'*Arts Umbrella*), en l'honneur de la musicienne canadienne bien connue, Sarah McLachlan. Dans son établissement principal, *Arts Umbrella* donne plus de 650 cours par semaine. Les programmes d'initiation aux arts offrent des expériences artistiques par l'intermédiaire des écoles, des centres communautaires, des garderies et des centres préscolaires. *Arts Umbrella* forme chaque année 20 000 enfants, qui se produisent devant 8000 personnes. *Arts Umbrella* a également conclu un partenariat avec le Collège communautaire de Vancouver pour offrir un programme conjoint menant à un diplôme en danse, qui tire parti de la rigueur du programme déjà en place et des deux compagnies de danse de cet établissement d'enseignement.
72. Dans l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec, le *Multicultural Arts for Schools and Communities – MASC* (arts multiculturels pour les écoles et les collectivités) donne vie aux arts et à la culture pour près de 150 000 enfants et jeunes chaque année. Des artistes professionnels, s'inspirant de diverses traditions culturelles, donnent des ateliers, produisent des spectacles et offrent des programmes d'artistes en résidence dans les domaines de la musique, de la danse, de l'art dramatique, de la littérature, et des arts visuels et médiatiques pour les enfants et les jeunes. Les programmes sont offerts en français et en anglais pour les élèves allant de la maternelle à l'école secondaire, et dans les centres communautaires, les garderies, les bibliothèques, les musées et tout un ensemble varié d'organisations communautaires. MASC travaille avec les écoles pour mettre en œuvre le programme d'études relatif aux arts et pour enseigner un ensemble d'autres sujets au moyen des arts. MASC offre également des

ateliers de formation professionnelle aux enseignantes et enseignants des écoles primaires et secondaires, soit à l'école ou dans le cadre d'ateliers tenus ailleurs.

73. Financé par la section des arts du ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon, le programme *Youth Arts Enrichment* (enrichissement des jeunes par les arts) de l'Institut de l'art et de la culture du Klondike à Dawson rassemble entre 30 et 36 élèves pendant quatre jours d'ateliers intenses en compagnie d'artistes professionnels. Après les ateliers, le travail des élèves est exposé dans les galeries du Yukon. Les ateliers peuvent porter sur le dessin, l'animation, les arts du textile, les peintures murales, les collages faisant appel à des techniques mixtes, la sculpture expérimentale, la sculpture en pierre de savon, l'impression à la main, les outils sculptés et les outils faits à la main.
74. Le *Community Arts and Heritage Education Project* (projet sur les arts communautaires et éducation sur le patrimoine) à Thunder Bay, en Ontario, est associé avec les commissions scolaires ainsi que l'université et le collège locaux. Dans le cadre d'un de ses programmes, intitulé *RBC After-School Program* (programme d'activités extra-scolaires de la RBC), des spécialistes en programmation d'arts et patrimoine travaillent dans une école pendant deux semaines pour mettre sur pied des projets multidisciplinaires, pour offrir une éducation artistique pratique, pour enseigner à apprécier la musique, pour faire des présentations sur la santé et le bien-être, pour aider sur le plan scolaire par l'intermédiaire d'un club de devoirs. Le dernier jour, les familles et le public se rassemblent pour mettre les projets en commun. Le projet *Art and Heritage for All* (art et patrimoine pour tous) regroupe des organisations locales pour travailler avec les enfants exclus. Ces derniers choisissent les projets sur lesquels ils veulent travailler et les artistes avec lesquels ils veulent le faire.
75. À Halifax, en Nouvelle-Écosse, la Fondation 4C est une fondation privée qui accorde des bourses; elle consacre ses activités au renforcement des liens créatifs entre les enfants et leurs communautés. Elle soutient le travail au niveau de l'école et de la communauté. Un projet appelé *Community Arts Convergence* (convergence des arts communautaires) qui connecte 10 jeunes avec 10 artistes pendant 12 semaines dans le cadre d'une série d'ateliers axés sur les arts, de projets artistiques individuels et collectifs, et de joutes de basket-ball. Des possibilités de mentorat sont intégrées dans le projet qui permet des échanges bidirectionnels de compétences – des jeunes aux artistes, et des artistes aux jeunes.
76. Dans le cadre du concept alliant arts et sports, la *British Columbia Art Teachers' Association* (association des enseignantes et enseignants en art de la Colombie-Britannique) a mentionné un certain nombre de projets pouvant être entrepris en classe pour célébrer les réalisations humaines dont on peut être le plus fier. Ces idées sont liées aux Jeux olympiques d'hiver qui ont eu lieu en Colombie-Britannique en février 2010. Certaines des recommandations suggèrent d'étudier les formes artistiques des anciens jeux, la mode et les équipements protecteurs des athlètes, la conception graphique des logos et les traditions des jeux d'hiver inuits.

77. Les universités peuvent également travailler directement avec les élèves du secondaire. À titre d'exemple, l'Université Mount Allison, au Nouveau-Brunswick, est l'hôte d'un camp artistique organisé par le ministère de l'Éducation de la province. Vingt-quatre élèves de cours avancés d'arts visuels de 11^e année travaillent avec des artistes chevronnés et des membres du corps professoral, une expérience qui élargit leurs horizons et qui les amène à envisager de s'inscrire à un programme en beaux-arts à l'université.
78. Cette grande sélection d'organisations et de projets appuyant et élargissant l'enseignement des arts dans les écoles montre le degré de participation dans l'éducation artistique ainsi que la variété des approches retenues. Elle reflète l'énoncé tiré de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* selon lequel « Les élèves doivent découvrir progressivement les arts au travers des pratiques et des expériences artistiques en gardant à l'esprit la valeur de l'aboutissement du processus créatif, mais aussi celle du processus en lui-même. »

Approches de l'éducation artistique

79. Comme l'indiquent la *Feuille de route pour l'éducation artistique* et le questionnaire, la section portant sur les approches à l'égard de l'éducation artistique présente deux composantes distinctes. La première d'entre elles envisage les arts comme support d'enseignement pour les autres matières du programme d'études. La *Feuille de route* décrit ceci comme étant l'approche des « Arts dans l'éducation » dans le cadre de laquelle les arts ainsi que les traditions culturelles et les pratiques liées à ces arts sont utilisés pour enseigner les matières d'ordre général et approfondir la compréhension de ces dernières. La seconde composante de cette section se penche sur l'éducation artistique pour des groupes de personnes, surtout des adultes, en dehors de l'école. La *Feuille de route* souligne le fait qu'une approche à l'égard de l'éducation artistique doit commencer avec la culture d'origine de l'apprenante ou apprenant. Le questionnaire s'attarde sur ce sujet en posant des questions relativement à certains groupes, comme les Autochtones, les immigrantes et immigrants, et d'autres groupes de personnes marginalisées.

Intégrer les arts au programme d'études

80. Dans une brochure préparée par le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse relativement à l'éducation artistique durant les premières années scolaires, il est fait référence à l'intégration des arts dans le programme d'enseignement. Cette brochure explique que les élèves *apprennent par les arts* lorsque des compétences et techniques spécifiques sont enseignées en danse, art dramatique, musique et arts visuels. Lorsque ces compétences et techniques sont utilisées pour enseigner des concepts relevant de la santé, des arts du langage, des mathématiques, des sciences et des études sociales, les élèves *apprennent au moyen des arts*. D'autres expériences liées à l'art, comme des

concerts, des expositions d'art, des pièces de théâtre et des spectacles de danse aident les élèves à *apprendre au sujet des arts*.

81. Le programme d'études de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année relatif à l'éducation artistique pour l'année 2009 fourni de nombreux renseignements sur l'intégration des arts dans l'ensemble du programme d'enseignement, ce que l'on appelle aussi l'apprentissage transversal. Une attention particulière est donnée à l'éducation environnementale et à l'éducation antidiscriminatoire, à la littératie et à la numératie ainsi qu'à la réflexion critique et à l'esprit critique en éducation artistique. Dans le cadre du programme d'études destiné aux élèves de la 9^e et de la 10^e année, il est suggéré d'utiliser les arts pour enseigner les mathématiques, l'histoire, la géographie et d'autres sujets, et d'avoir recours aux principes appliqués aux autres matières pour enseigner les arts. Les exemples comprennent l'utilisation de l'art dramatique pour enseigner l'histoire, et l'utilisation des sciences physiques pour l'étude des ondes sonores en musique.
82. À Terre-Neuve-et-Labrador, de nouveaux manuels d'histoire et d'études sociales offrent aux élèves une perspective unique qui mélange les arts, l'histoire, la culture et l'actualité.
83. Dans ses programmes scolaires, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec fournit des informations détaillées sur l'importance de faire des liens entre l'éducation artistique et les autres dimensions du Programme de formation de l'école québécoise. Les liens ont lieu à deux niveaux. En premier lieu, les arts fournissent à tous les apprenantes et apprenants l'occasion d'atteindre des objectifs éducationnels généraux comme l'adoption de méthodes de travail efficaces, l'exercice du jugement critique et esthétique, la capacité d'utiliser des informations et des technologies d'information, et les habiletés de coopérer avec les autres et de communiquer efficacement. De plus, l'éducation artistique aide les élèves avec d'autres sujets d'apprentissage. Par exemple, travailler sur le même problème du point de vue des arts et de celui des mathématiques, des sciences ou de la technologie donne aux élèves deux stratégies, deux approches et deux compréhensions de la réalité.
84. Pour aider les enseignantes et enseignants à considérer cette intégration d'un point de vue plus général, ce même ministère a publié un document intitulé *L'intégration de la dimension culturelle à l'école*. Cette publication de référence présente plusieurs façons d'enrichir le contenu culturel des programmes d'études par l'intermédiaire du curriculum, de l'enseignement et de l'apprentissage, et de projets conjoints avec des partenaires culturels.
85. Dans les Territoires du Nord-Ouest, où la majorité de la population est autochtone, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi encourage l'enseignement des arts à partir d'une perspective basée sur la culture; celle-ci est intégrée, autant que possible, aux résultats du programme d'études des arts de langue anglaise et des programmes scolaires culturels généraux en dene kede et inuuqatigiit. Pour appuyer cet

enseignement intégré, des documents fournissent des liens entre des points spécifiques de ces programmes scolaires et des ressources en ligne pratiques trouvées au Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles des Territoires du Nord-Ouest qui mettent en valeur les traditions orales et les artisanats d'art des cultures d'Inuit et d'Inuïte.

86. Les *Arts Discovery Days* (journées de découverte des arts) qui ont lieu au Centre des arts de la Confédération à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, sont un autre exemple d'un ministère travaillant en collaboration avec des organismes externes pour renforcer l'intégration des arts dans l'apprentissage transversal. En travaillant avec le ministère de l'Éducation, le Centre des arts de la Confédération organise une journée au cours de laquelle les élèves participent à des ateliers pratiques sur le théâtre, le mouvement et les arts visuels. Le contenu de ce programme fait directement référence au programme d'études provincial relatif aux études sociales.
87. Le document intitulé *The Foundation for the Atlantic Canada Arts Education Curriculum* (programme d'études de base sur les arts au Canada atlantique) indique que les arts fournissent un cadre de base permettant de faire des liens avec d'autres matières. En étudiant les arts, les élèves deviennent plus capables de s'exprimer, et ils peuvent ensuite mettre leurs compétences au service d'autres matières en faisant des liens transversaux, en résolvant des problèmes et en utilisant des modes d'expression artistique permettant de montrer ce qu'ils apprennent.
88. Le programme d'études du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique relatif aux arts comprend une section sur l'intégration des intérêts transversaux. Il traite de l'intégration d'apprentissages clés (comme l'environnement et la durabilité, les études autochtones, l'équité entre les sexes, les technologies de l'information, l'éducation relative aux médias, le multiculturalisme et l'antiracisme, l'anglais en tant que langue seconde) au programme scolaire dédié aux arts. Ces documents montrent la réciprocité des occasions d'apprentissage – les arts peuvent être utilisés pour enseigner les principes relatifs à d'autres matières, et d'autres matières peuvent être utilisées pour enseigner les concepts artistiques.
89. Certaines écoles se servent des arts comme impulsion majeure pour encourager l'apprentissage. Un exemple d'une telle école est l'École d'arts Afton à Edmonton, en Alberta. Cet établissement accueille des élèves de la maternelle à la 6^e année; la danse, l'art, la musique et l'art dramatique y sont utilisés pour rehausser les processus d'apprentissage et d'enseignement quand cela est possible. Chacune de ces quatre disciplines est également enseignée en tant que matière à part entière. Bon nombre d'instances ont des écoles qui se spécialisent dans l'enseignement des arts aux niveaux primaire et secondaire.
90. La *Saskatchewan Teachers' Federation* (fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan) met à la disposition des enseignantes et enseignants des ressources qui appuient l'utilisation des arts dans l'enseignement d'autres sujets. Par exemple, une

ressource se concentre sur l’Afrique et sa musique, mais les activités d’apprentissage englobent les arts du langage, la géographie, l’histoire et la culture. Une autre ressource fait un lien entre des projets artistiques et la compréhension des gens de la rue et des sans-abris.

91. À Terre-Neuve-et-Labrador, le bulletin de l’association des enseignantes et enseignants décrit un projet transversal pour les cours de biologie et de géographie qui requiert de l’aide et de l’expertise en provenance des programmes liés aux sciences environnementales, aux beaux-arts, aux arts industriels et aux technologies informatiques. Les élèves ont entrepris une étude taxonomique de la flore d’un parc, en ayant recours à des photographies et à des esquisses.
92. Le *Royal Conservatory of Music* (conservatoire royal de musique) offre un programme d’études structuré qui s’appelle Apprendre par les arts (APLA). Ce programme incorpore des formations professionnelles pour les enseignantes, enseignants et artistes, ainsi que des rédactions de plans de leçon, des développements de programmes d’enseignement, des prestations en classe et des évaluations continues. Des plans de leçon sont disponibles pour toutes les matières de base. Les artistes-éducatrices et éducateurs d’APLA forment des partenariats avec des enseignantes et enseignants pour créer et mettre en œuvre des plans de leçon personnalisés intégrant une forme d’art. Il peut, par exemple, s’agir d’un cours d’histoire à l’aide de jeux de rôle, d’un cours de sciences à l’aide de la danse ou d’une leçon en arts du langage au moyen d’instruments de percussions généraux. En écologie active, les élèves peuvent étudier les changements climatiques au moyen du mouvement ou le développement durable au moyen du tambourinage. La formation professionnelle des enseignantes et enseignants constitue une composante essentielle du processus d’APLA; des ateliers sur l’enseignement de la littérature, des mathématiques, des sciences et des études sociales au moyen des arts sont mis à leur disposition. APLA organise également des ateliers destinés aux entreprises qui portent sur des sujets tels que la planification stratégique au moyen des arts visuels et les habiletés en communications interpersonnelles au moyen de l’art dramatique.
93. Tel que mentionné précédemment, GénieArts promeut l’intégration des arts aux programmes d’études. Le *GénieArts – Un manuel pour les artistes et les éducateurs* présente de nombreux exemples de projets détaillés. Un exemple montre comment les thèmes transversaux de l’antiracisme, de l’étude des médias et de l’apprentissage appliqué sont enseignés à l’aide d’une combinaison de composantes tirées des études sociales, des arts du langage et des arts visuels.

Apprentissage communautaire par les arts, au moyen des arts et au sujet des arts

94. Le questionnaire de l'UNESCO demande de l'information très détaillée sur les catégories de population qui bénéficient d'une éducation artistique en dehors du cadre scolaire. Les questions cherchent à savoir quels sont les groupes de population concernés et à recenser les programmes, les instances s'occupant de ces projets, les objectifs visés et le degré de collaboration avec le système d'éducation. Cette section présente une sélection de projets et d'initiatives comprenant des enfants et des jeunes hors du cadre scolaire, des membres de certaines communautés, des Autochtones et des groupes d'apprenantes et apprenants adultes tels que les immigrantes et immigrants et les personnes bénéficiant de soins de santé mentale.
95. Le Conseil des Arts du Canada est l'organisme national de financement des arts. Le Conseil des arts du Canada est autonome et s'occupe d'appuyer, de promouvoir et de faire connaître les œuvres des organisations artistiques et des artistes canadiens. Le Plan stratégique 2008-2011 du Conseil des Arts du Canada énonce les valeurs et orientations qui guident les activités du Conseil pendant cette période; il indique, entre autres, que le Conseil doit accroître son engagement à l'égard des organismes artistiques afin que ces derniers puissent mieux appuyer les pratiques artistiques partout au pays. Ceci reflète le fait que le Conseil des Arts du Canada a conscience que ces organismes, en plus d'appuyer et d'employer des artistes, sont aussi les principaux véhicules d'éducation du public, et d'éducation et de dissémination artistiques.
96. En 2008-2009, le Conseil des Arts du Canada a versé des fonds à près de 100 organisations artistiques s'occupant de jeunes pour financer des expériences participatives ainsi que la création de nouveaux programmes de travail et d'arts destinés à de jeunes publics. Le Conseil des Arts du Canada a appuyé, par exemple, le projet *Centre for Aboriginal Media* (centre médiatique pour les Autochtones) dans le cadre duquel 200 jeunes Autochtones ont eu l'occasion de perfectionner leurs compétences en narration et en production médiatique, ainsi que le programme musical *Keys to the Studio* (clés du studio) qui est un projet collaboratif entre musiciennes, musiciens, et jeunes personnes handicapées sur le plan intellectuel ou du développement.
97. Par l'intermédiaire de son programme Transmission de l'héritage des aînés aux jeunes : Aide aux pratiques artistiques des Peuples autochtones, le Conseil des Arts du Canada offre des possibilités de financement pour aider les aînées et aînés à transmettre leurs pratiques artistiques aux futures générations d'artistes autochtones. Indirectement, le Conseil des Arts du Canada soutient l'éducation artistique en distribuant des bourses aux organisations assorties d'un mandat en éducation artistique ou menant des projets qui y sont liés. Par exemple, les subventions d'exploitation accordées aux musées d'art financent les programmes de ces derniers qui sont dédiés aux arts et à l'apprentissage des jeunes et des adultes. La Commission canadienne pour l'UNESCO œuvre également sous l'égide du Conseil des Arts du Canada. Cette commission travaille avec de multiples partenaires pour sensibiliser davantage le public aux avantages présentés par l'art et la

créativité au sein des écoles canadiennes et de la communauté dans son ensemble. La participation de la commission à la Conférence mondiale sur l'éducation artistique de 2006, aux préparatifs en vue de la conférence de 2010 et à la distribution de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* a été décrite précédemment.

98. Le *Northwest Territories Arts Council* (conseil des arts des Territoires du Nord-Ouest) décrit son approche à l'égard des arts comme étant basé sur le concept de l'apprentissage par les arts, au moyen des arts et au sujet des arts. Des exemples de chaque pratique sont fournis :

- L'apprentissage par les arts inclut des programmes de formation en théâtre destinés aux jeunes autochtones, l'enregistrement d'une compilation d'anciennes musiques métisses au violon sur un cédérom en tant qu'outil pédagogique, un cours de fabrication de raquettes à neige, et un atelier sur les techniques de l'assemblage courtepointe.
- L'apprentissage au moyen des arts inclut un cours de thérapie artistique, un cours d'amélioration des compétences artistiques, la conception et la construction d'un banc abrité pour un parc, et le projet d'une murale dans une bibliothèque.
- L'apprentissage au sujet des arts inclut l'éducation artistique donnée dans les écoles, un cours sur la littérature autochtone offert dans le cadre d'un programme de formation des enseignantes et enseignants, des festivals qui présentent les activités culturelles et artistiques des Territoires du Nord-Ouest, et un livret de référence sur les emplois dans le domaine des arts.

99. Le Réseau des arts pour la jeunesse est une organisation pancanadienne à but non lucratif qui fournit des services d'arts au niveau des communautés et qui travaille au développement de programmes artistiques durables destinés aux enfants et aux jeunes en :

- mettant en relation des artistes et des organisations travaillant avec des enfants et des jeunes dans tout le Canada;
- mettant en relation avec les arts divers secteurs communautaires (entre autres, ceux liés à la justice, aux services sociaux, à la santé et à l'éducation);
- recueillant et distribuant des données tirées de recherche qui montrent la valeur des arts dans la vie des enfants;
- travaillant avec les communautés pour développer des sites pilotes;
- développant, pour les communautés, des trousseaux d'outils qui contiennent des informations sur le financement, l'infrastructure et la programmation;
- éduquant le public et en le sensibilisant davantage au sujet des arts et des jeunes.

100. Parmi les publications du Réseau des arts pour la jeunesse, on trouve un certain nombre de feuillets d'informations présentant des recherches et des pratiques prometteuses liant les arts à la culture et l'apprentissage des Premières nations, au développement de la petite enfance, à la prévention du crime chez les jeunes, aux arts et à l'éducation dans les écoles, et à la santé des enfants.
101. Au Yukon, le Conseil consultatif du Yukon sur les arts est chargé d'administrer des fonds pour les arts du ministère du Tourisme et de la Culture, qui finance les projets créatifs d'artistes et de communautés, tels que des festivals, des événements, de la formation et des créations artistiques de toute forme. Par exemple, en 2009, des fonds ont été fournis au *Whitehorse Boys and Girls Club* (club des garçons et des filles de Whitehorse) pour travailler avec la *Vancouver Circus School* (école de cirque de Vancouver). Une série d'ateliers s'est finie par une représentation assurée à la fois par les jeunes et les professionnels du cirque. Les jeunes ont appris par les arts, au moyen des arts et au sujet des arts alors qu'ils gagnaient de l'expérience en gestion de projet ainsi qu'en mouvements et expressions. D'autres projets ont inclus un atelier de photographie collaboratif et une exposition comprenant des artistes professionnels, des personnes souffrant d'autisme et le *Yukon Arts Centre* (centre d'arts du Yukon), ainsi que des possibilités, pour les jeunes autochtones, d'apprendre des formes d'art auprès des aînées, aînés et artistes-maîtres.
102. La *Stratégie de développement identitaire des jeunes* du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînées et Aînés et de la Jeunesse du Nunavut a présenté des suggestions émises par les jeunes relativement à des activités langagières et culturelles au sein des communautés. Les jeunes voulaient plus d'occasions d'apprendre (au moyen d'un enseignement à la fois traditionnel et technologique), d'apprendre auprès des aînées et aînés, de prendre part à des programmes axés sur la terre faisant appel à des compétences traditionnelles, et d'apprendre dans un milieu faisant partie de l'école populaire. Le gouvernement du Nunavut, où plus de 80 p. 100 de la population est inuite, s'est engagé à travailler pour concrétiser ces objectifs, avec la promotion des sports inuits et d'échanges culturels.
103. La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec, qui est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec, remet une bourse annuelle à une éducatrice ou un éducateur exceptionnel. Une des personnes ayant récemment gagné cette bourse a utilisé l'argent ainsi recueilli pour financer un projet dans la région de Charlevoix, projet qui visait à rapprocher des élèves à risque et divers professionnelles et professionnels des arts dans le but :
- de permettre aux jeunes marginalisés d'explorer différents métiers reliés au monde des arts et de développer des liens avec des artistes;
 - d'encourager les participantes et participants à explorer différentes façons d'exprimer leurs émotions;

- de créer un événement pour les parents afin qu'ils puissent apprécier les habiletés de leurs adolescentes et adolescents;
 - de fournir aux jeunes une occasion de développer leur confiance en eux, de rencontrer des personnes servant de modèles et de connaître le succès;
 - de créer un sens d'appartenance à l'école et à la communauté;
 - de travailler en vue de prévenir le décrochage scolaire.
104. Les parents participent également dans le projet du centre des arts de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. La littératie et les arts pour les jeunes enfants sont connectés au moyen d'un livre et d'œuvres d'art, et les enfants ont l'occasion de créer leurs propres œuvres qui font l'objet d'une exposition spéciale organisée et préparée par des enseignantes et enseignants en formation de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.
105. Le Cirque du Soleil, qui est connu dans le monde entier et dont le siège social se trouve à Montréal, au Québec, investit 1 p. 100 de ses revenus nets dans des programmes sociaux axés sur les jeunes à risque. Au cours des ans, un certain nombre de programmes de formation hors école ont bénéficié de ce soutien financier destiné aux arts, le Cirque du Monde étant le plus important d'entre eux. Des jeunes gens du Canada, ainsi que de nombreux autres pays comme la Mongolie, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et le Brésil, ont participé à des ateliers de cirque menés par des artistes spécialement formés pour ce programme, et appuyés par des travailleuses et travailleurs sociaux.
106. Les conseils des arts des provinces et territoires accordent des fonds, de nombreuses façons, à des programmes artistiques destinés aux communautés. À titre d'exemple, le *Newfoundland and Labrador Arts Council* (conseil des arts de Terre-Neuve-et-Labrador) finance le *Community Arts Program* qui s'occupe des groupes et organisations artistiques communautaires en ce qui concerne les ateliers artistiques, présentations, productions, nouvelles créations, frais des membres de jury, honoraires des artistes et frais de déplacement.
107. Le *Saskatchewan Arts Board* (conseil des arts de la Saskatchewan) offre deux nouveaux programmes de bourses – le *Partnership Explorations Grants* (subventions de partenariat pour l'exploration) dans le cadre duquel les communautés et les artistes travaillent ensemble pour explorer, évaluer et planifier des occasions culturelles et créatives en tant que première étape vers un développement culturel; et le *Partnership Innovations Grant* (subventions de partenariat pour l'innovation) qui aide les communautés, les établissements, les lieux de travail et les écoles de bande (pour les élèves des Premières nations) à former un partenariat avec un artiste professionnel de n'importe quelle discipline pour mettre à contribution la collectivité dans des activités artistiques innovatrices. La subvention maximale peut couvrir pendant 12 mois une résidence d'un artiste dans la communauté.

108. Offrir des possibilités d'éducation artistique aux communautés est la fonction principale de beaucoup de groupes à but non lucratif. À Winnipeg, au Manitoba, *Art City* (arts dans la ville) est un centre artistique communautaire à but non lucratif qui vise à fournir des programmes de grande qualité aux résidentes et résidents d'une communauté urbaine centrale. Ses objectifs sont, entre autres :
- encourager l'expression de soi, la communication et la créativité, et permettre ainsi l'affirmation d'un sentiment d'estime de soi, d'appropriation et de réussite parmi les participantes et participants;
 - offrir un environnement sécuritaire et non compétitif dans une atmosphère de soutien pour les enfants et les adultes qui fait continuellement partie intégrante de la communauté;
 - fournir des programmes gratuits, accessibles et de grande qualité avec des artistes locaux, pancanadiens et internationaux, enrichissant ainsi la communauté locale, la communauté artistique et la ville de Winnipeg.
109. *Art City* (arts dans la ville) gère un studio de type « porte ouverte » au sein duquel sont présentés des ateliers en dessin, peinture, photographie, poterie, sérigraphie, sculpture, travail de l'argile, danse hip-hop, musique, vidéo, art numérique, et autres. Un récent projet a réuni *Architects without Borders* (architectes sans frontières), la faculté d'architecture de l'Université du Manitoba et *Art City* (arts dans la ville) pour développer et assurer la mise en œuvre d'activités liées à la conception dans le cadre desquelles les participantes et participants ont exploré des environnements résultant de constructions, et ont fourni des solutions aux problèmes de conception. Divers aspects de la conception, comme la responsabilité sociale, le climat, la densité de population, la durabilité et la culture, ont été abordés dans le cadre de cet atelier.
110. *Common Weal Community Art*, qui est une organisation artistique provinciale basée en Saskatchewan, rassemble artistes professionnels et collectivités pour promouvoir l'identité culturelle et la justice sociale par la collaboration et l'expression créative. Les activités, sous la forme de projets, reflètent les besoins et le développement des communautés locales et des organisations partenaires. Les initiatives actuelles se concentrent sur le développement de programmes au sein de communautés rurales, des Premières nations et du Nord. *Common Weal* a travaillé, entre autres, avec des familles et des personnes pauvres, avec des réserves et des communautés éloignées, avec des travailleuses et travailleurs de l'industrie du sexe, avec des jeunes en milieu urbain défavorisé, avec des personnes ayant des accoutumances, avec des personnes âgées, avec des femmes et des enfants en transition après avoir fui des situations de violence, avec des personnes ayant des problèmes de santé mentale, avec des centres communautaires de santé, avec des prisonnières et prisonniers, et avec des communautés d'homosexuels, de lesbiennes, de bisexuels et de transsexuels, entre autres.

111. Parmi les projets de *Common Weal*, un programme destiné aux personnes âgées et aux jeunes a recours à des vidéos, à la production de films et à des ateliers de suivi avec des expertes et experts pour aborder le problème de l'abus des personnes âgées, des femmes et des jeunes. Une autre initiative a rassemblé des artistes et les résidentes et résidentes du service psychiatrique réservé aux adolescentes et adolescents d'un hôpital pour concevoir, peindre et installer des murales. Le *Urban Arts Program* a été mis en œuvre pour répondre aux besoins des artistes autochtones qui débutent faisant face à des obstacles économiques, sociaux et culturels. Un autre projet se concentre sur la violence contre les femmes, en invitant toute la famille à avoir recours aux arts pour exprimer leurs expériences et créer une trousse de ressources.
112. À Edmonton, en Alberta, un groupe à but non lucratif appelé *iHuman Youth Society* se consacre à aider les jeunes combattant l'accoutumance, la pauvreté et des problèmes de santé mentale. La programmation artistique joue un rôle essentiel dans le travail réalisé par *iHuman*; des programmes artistiques portant sur l'instruction musicale, la production théâtrale et les arts visuels ont été créés par des jeunes. À l'aide des arts, les participantes et participants font part de leurs expériences négatives de façon significative. Leur travail a été montré dans le cadre de présentations théâtrales, de danse et de poésie, ainsi qu'à la *Art Gallery of Alberta* (galerie d'art de l'Alberta). Ce groupe est financé par la *Alberta Foundation for the Arts* (fondation pour les arts de l'Alberta).
113. Le *Street Culture Kidz Project* à Regina, en Saskatchewan, crée des programmes pour aider le développement des compétences sociales, personnelles et relatives à l'emploi des jeunes de 15 à 29 ans. Les jeunes sont souvent à risque à cause de circonstances familiales instables, d'une accoutumance ou de la pauvreté. Les projets liés aux arts montrent la différence du fait de créer un lien entre l'apprentissage d'un art et le développement d'autres compétences. Par exemple, un jeune peut découvrir les marionnettes en faisant partie d'un groupe de personnes handicapées qui présente un spectacle de marionnettes – ce qui vient étendre sa compréhension des handicaps et de l'exclusion. La création de bannières pour le *Regina Peace Council* (conseil pour la paix de Regina) a nécessité d'apprendre au sujet des objectifs et activités de cette organisation, et lors d'un événement local, de peindre les visages des enfants et d'organiser le coin des enfants.
114. À Saskatoon, en Saskatchewan, le *Saskatoon Community Youth Arts Programming* – (SCYAP) est une organisation charitable à but non lucratif qui s'occupe des besoins sociaux, éducatifs et économiques des jeunes faisant face à de multiples obstacles à l'emploi. Les arts visuels et l'attachement à la communauté sont les clés du programme. Le SCYAP produit de nombreuses murales qui embellissent la ville et d'autres qui sont axées sur le développement social (avec des messages, par exemple, contre la violence et pour l'intégration raciale). Le programme *Urban Canvas* est un programme intensif à temps plein d'une durée de 36 semaines en arts visuels et graphiques qui inclut également des ateliers et des séances de mentorat en aptitudes à la vie quotidienne, en

compétences liées à l'emploi et en formation professionnelle. Il est conçu pour des jeunes de 17 à 30 ans qui sont fortement désavantagés, et c'est la communauté autochtone qui est celle la plus représentée dans le cadre de ce programme. Le SCYAP gère aussi un centre d'accueil après l'école et durant les fins de semaine où les jeunes de tout âge peuvent trouver des matériaux gratuits et bénéficier d'une éducation artistique, de mentorat et développer un esprit d'équipe ou individuel.

115. Basé à Toronto, en Ontario, *Arts for Children* – AFC (arts pour les enfants) dessert chaque année plus de 8 000 enfants et jeunes au travers des écoles en milieux urbains défavorisés, des écoles répondant à des besoins spéciaux, des centres communautaires, des hôpitaux et des établissements du *Toronto Community Housing* (logements communautaires de Toronto). Des ateliers de développement professionnel sur les arts sont offerts aux enseignantes et enseignants, aux travailleuses et travailleurs en service social individualisé, aux facilitatrices et facilitateurs, et aux travailleuses et travailleur en soins aux enfants. Les programmes d'approche peuvent comprendre des chorales, ateliers sur les marionnettes, danses modernes ou folkloriques d'Afrique et tambourinage ouest-africain. Les résultats du travail de l'AFC peuvent être constatés puisque les œuvres des enfants sont exposées dans des espaces extérieurs, hôpitaux, écoles et centres communautaires répartis dans toute la ville.
116. Pour aider les personnes ayant des problèmes de santé mentale à guérir et à s'intégrer dans la communauté, *City Art Centre* (centre des arts de la ville) à London, en Ontario, fournit un studio d'art, une galerie et un lieu de rencontre où les personnes souffrant de maladies mentales peuvent utiliser toute une gamme de fournitures artistiques, participer à des ateliers et prendre part à des discussions de groupe relatives à la qualité de vie.
117. Plusieurs des projets décrits précédemment concernent, entre autres, les populations autochtones du Canada. Certains conseils des arts provinciaux et territoriaux offrent des possibilités spéciales de financement pour des initiatives comprenant des artistes, des arts et des communautés autochtones. Le Conseil des arts de l'Ontario finance des projets d'éducation artistique autochtone qui se trouvent dans trois catégories :
 - Apprentissage des arts – projets dans le cadre desquels les artistes invitent des personnes de tout âge à acquérir des habiletés artistiques traditionnelles et contemporaines. Ces activités peuvent inclure des ateliers, des camps d'arts, des enseignements par des artistes dans des écoles ou en dehors des écoles, ainsi que la création et la production de nouveaux travaux destinés aux jeunes.
 - Langues et éducation artistique autochtones – projets d'éducation artistique dans le cadre desquels l'objectif principal est de transférer les langues autochtones.
 - Culture et éducation artistique autochtones – projets d'éducation artistique qui assurent le transfert des connaissances et compétences relatives aux cultures autochtones traditionnelles.

118. Pour encourager les artistes autochtones à faire des demandes de subvention pour travailler dans les écoles, le Conseil des arts de l'Ontario a mis en œuvre le programme Artistes autochtones dans les écoles. Le nom des artistes, et aînées et aînés autochtones qui reçoivent une subvention figure sur une liste qui est utilisée par les enseignantes et enseignants, directions d'école, et administratrices et administrateurs scolaires pour trouver et inviter les bénéficiaires des subventions dans leurs écoles. Un programme pilote Artistes en résidence a été mis en œuvre en 2008-2009 dans les conseils scolaires; en 2008-2009, les *Ontario Federation of Indian Friendship Centres* (centres d'amitié des fédérations des indiens de l'Ontario) sont devenus un partenaire dans le cadre de ce projet qui voit une équipe d'artistes enseigner les arts aux élèves, de façon participative et à long terme, en se concentrant sur la création d'œuvres.
119. Dans de nombreux centres urbains canadiens, des centres d'amitié fournissent des environnements sécuritaires pour les Autochtones vivant en ville, et invitent les jeunes à apprendre en tenant compte de leurs styles d'apprentissage et de leurs besoins et cultures uniques. Les centres d'amitié appuient les activités artistiques et culturelles en agissant souvent à titre de petits centres artistiques de quartier qui constituent des points d'entrée dans des programmes sur les arts. Lorsque cela est possible, des activités sont spécifiquement mises en place pour les enfants, comme des rassemblements culturels, dans le cadre du programme de soutien aux familles. La plupart des centres d'amitié dédient certains espaces aux jeunes autochtones vivant en milieu urbain qui sont à risque, incluant les enfants des rues et sans abri, pour entreprendre avec eux des activités artistiques et culturelles qui encouragent la créativité et l'interaction communautaire.
120. L'expérience vécue par l'équipe et les interprètes d'*Hamlet* de Soulpepper, une troupe de théâtre classique à Toronto, et une troupe de théâtre des Premières nations d'une réserve du Nord de l'Ontario est un exemple d'apprentissage mutuel par les arts, au moyen des arts et au sujet des arts. Les deux groupes ont passé deux semaines à parler d'*Hamlet* en cherchant ensemble à le comprendre; les membres de Soulpepper ont découvert le processus de production autochtone local et ont assisté à leurs représentations. Soulpepper a ensuite donné une représentation d'*Hamlet* sur la réserve, spectacle qui a intégré les apprentissages et les remises en question tirés de l'échange avec la communauté autochtone – et ces influences ont persisté lorsque la pièce a été jouée à Toronto.
121. D'autres initiatives relatives à l'éducation artistique visent parfois à desservir des segments de la population qui sont souvent marginalisés. Par exemple, la Fondation Trillium de l'Ontario aide l'établissement de communautés saines et pleines de vie au moyen d'initiatives communautaires renforçant la capacité des organisations dédiées, entre autres, aux arts et à la culture. Un projet d'une durée de deux ans à Thunder Bay a vu le lancement du *Visions and Lights Film Festival* (festival de films visions et lumières) qui avait pour but d'éliminer les stigmates associés au VIH/SIDA, aux maladies mentales et aux accoutumances au moyen des médias et de discussions. Le festival se poursuit et

des composantes en musique, poésie et arts visuels y ont été ajoutées pour célébrer les forces et les succès des personnes faisant face ou ayant fait face à une maladie mentale. À Sudbury, Les Arts communautaires Mythes et Miroirs ont rassemblé diverses personnes pour trouver une raison et un but à leurs expériences en ayant recours au théâtre, aux arts visuels, à la musique, à des jeux et à l'éducation. Des francophones, des Autochtones et des groupes de cultures diverses ont produit des œuvres d'art communautaires sur le thème de l'appartenance. Sur une période de deux ans, près de 5000 personnes, incluant beaucoup de jeunes et de personnes à faible revenu, ont créé 15 grandes œuvres d'art dont une sculpture, une murale extérieure et toute une pièce de théâtre. Le *Multicultural Theatre Space* (théâtre multiculturel) a été créé à Kitchener-Waterloo pour spécifiquement faire participer les immigrantes et immigrants ainsi que les réfugiées et réfugiés. Ses travaux ont fait l'objet de nombreux spectacles lors de festivals *fringe*.

122. Au moyen d'une collaboration entre la Centrale Galerie Powerhouse et le Centre des Travailleurs et Travailleuses Immigrants – de Montréal, au Québec, un cadre de référence a été élaboré pour développer et mettre en place des programmes socialement inclusifs entre une galerie et un groupe communautaire. La galerie a travaillé avec le groupe *Skills for Change* (compétences pour le changement) du CIT qui, en apprenant de nouvelles habiletés en informatique, a conçu une présentation de la galerie qui serait appropriée pour les participantes et participants n'ayant jamais visité une galerie ou un musée. La galerie a présenté une exposition de photographies sur le sujet de la transplantation et de l'identité dans le cadre d'une adoption. Les participantes et participants ont regardé les photos et ont parlé de l'art de la photographie et des questions soulevées par les images. On leur a ensuite montré comment utiliser des appareils photos numériques et comment télécharger et envoyer des images dans leurs comptes de courriel nouvellement créés. La galerie a utilisé cette expérience pour créer un cadre de référence pour de futurs programmes d'approche et de collaboration avec la communauté.
123. En partenariat avec la Société John Howard, des bénévoles de la Société Elizabeth Fry de Sudbury, en Ontario, et d'autres communautés enseignent les arts et l'artisanat à des détenues des prisons locales. Des artistes, écrivaines et écrivains professionnels offrent aussi des séances sur les arts visuels et la création littéraire.
124. L'Hôpital de l'Université de l'Alberta offre gratuitement le programme *Artists on the Wards* (artistes en salles communes) aux patientes et patients adultes restant à l'hôpital. Des artistes visuels, des écrivaines et écrivains ainsi que des musiciennes et musiciens guident les personnes malades lors de leurs créations artistiques, qui communiquent leurs émotions et leurs rêves au moyen de l'art, de la poésie et de la musique, ou leur donnent simplement le matériel nécessaire pour réaliser des activités créatrices de façon personnelle. Le programme artistique au chevet vise à amoindrir la détresse émotionnelle, l'ennui ainsi que les douleurs physiques que les gens ressentent souvent lorsqu'ils sont hospitalisés. Il y a aussi, sur place, une galerie d'art qui organise

des ateliers artistiques gratuits chaque semaine pour les patientes et patients, ainsi que pour les visiteuses et visiteurs. Le personnel médical, les patientes et patients et les familles ont remarqué que l'expérience créative peut faciliter la guérison tout en constituant une distraction et un loisir.

125. Le *Art Centre* (centre des arts) de l'Université Queen's de Kingston, en Ontario, s'est associé avec la *School of Rehabilitation Therapy* (école de réhabilitation fonctionnelle) dans le cadre de laquelle des étudiantes et étudiants en maîtrise de cette école ont pris part à des séances au cours desquelles ils ont renforcé leurs habiletés d'observation qui sont essentielles dans leur travail; celles-ci ont été aiguisées en observant activement les œuvres présentées au *Art Centre* (centre des arts) et en faisant un rapport sur ce qu'ils avaient découvert.
126. L'étendue et la variété des projets en éducation artistique conçus pour rejoindre les jeunes, les populations autochtones et les groupes de personnes vulnérables ne sont illustrés dans ce rapport qu'à l'aide d'un très petit nombre d'exemples. L'importance des arts et les possibilités qu'offrent ces derniers sont reconnues pour en apprendre davantage au sujet de soi-même, du monde et des arts eux-mêmes. Comme cela est énoncé dans la *Feuille de route*, les personnes qui participent en matière d'éducation artistique pensent que l'imagination, la créativité et l'innovation sont présentes dans chaque individu et peuvent être encouragées et appliquées.

Dimensions de l'éducation artistique

127. La troisième composante de la *Feuille de route* et du questionnaire de l'UNESCO, sous le titre « Concepts liés à l'éducation artistique » concerne les dimensions de l'éducation artistique. La première question se penche sur le terme utilisé pour parler de l'éducation artistique. Dans la plupart des instances canadiennes, l'expression « éducation artistique » est utilisée pour inclure la danse, l'art dramatique, la musique et les arts visuels; quelques instances ont recours à l'expression « beaux-arts ». Les arts liés au langage, incluant la poésie et la création littéraire, sont des composantes discrètes du programme d'études, et ils ne font pas partie de l'éducation artistique. Il peut y avoir un peu d'apprentissage et d'enseignement transversaux, surtout relativement à l'art dramatique, mais l'éducation artistique et les arts liés au langage sont des matières différentes dans les écoles. Toutefois, les conseils des arts et d'autres agences incorporent souvent les écrivaines et écrivains à la liste des artistes qu'ils appuient, ainsi que la création littéraire au sein des programmes qu'ils offrent.
128. En 2008, le ministère de l'Éducation de l'Alberta a entamé l'examen et la révision de ses programmes concernant les beaux-arts à l'aide de rencontres de groupes de consultation; ceux-ci étaient composés d'enseignantes et enseignants généralistes et spécialisés en arts, musique, art dramatique et danse du primaire et du secondaire, de représentantes et représentants des programmes postsecondaires portant sur les beaux-arts et sur la formation à l'enseignement, et d'artistes affiliés à des organisations

artistiques. Des recherches ont également été entreprises relativement aux apprentissages de base, aux pratiques exemplaires et aux programmes en éducation artistique du Canada. Les discussions de ces groupes étaient structurées autour de quatre objectifs. En plus de définir l'état actuel des programmes relatifs aux beaux-arts (en tenant compte de l'importance et des rôles de l'éducation artistique au XXI^e siècle et en envisageant les nouvelles composantes d'un programme en éducation artistique), ces groupes ont parlé du passage possible de l'expression *Fine Arts Program* (programme des beaux-arts) à celui de *Arts Education* (éducation artistique) dans le but d'élargir le concept en question pour y inclure l'apprentissage par les arts, au moyen des arts et au sujet des arts. Des personnes appuyaient ce changement, d'autres étaient contre, et d'autres encore ont suggéré d'autres possibilités. (L'ébauche émise en septembre 2009 utilisait le terme *arts education* (éducation artistique). Le rapport intitulé *K-12 Arts Education Curriculum Consultant Report* (rapport de consultation concernant le programme d'études sur les arts, de la maternelle à la 12^e année), montre en détail les discussions et les analyses des groupes de consultation. En outre, deux rapports additionnels ont été publiés pour présenter les résultats des consultations avec les représentantes et représentants des communautés francophones et d'immersion française, ainsi que ceux des rencontres des groupes de consultation des Premières nations, des Métisses et Métis, et des Inuites et Inuits.

Enseignement et apprentissage

129. La *Feuille de route* dit que l'éducation artistique s'articule autour de trois axes pédagogiques complémentaires :

- l'étude des œuvres d'art;
- le contact direct avec les œuvres d'art;
- la pratique d'activités artistiques.

Le questionnaire présente de longues listes d'activités spécifiques pour chacun de ces axes, et demande quelles sont les activités offertes. Puisque l'éducation relève de la responsabilité provinciale et territoriale, répondre pour chacune des 13 instances n'est pas possible. Nous fournissons plutôt des exemples de structures et de valeurs pédagogiques, ainsi que des exemples d'activités utilisées pour enseigner les arts. Des informations sur l'enseignement et l'apprentissage artistique peuvent également être trouvées dans d'autres sections de ce rapport.

130. Le programme d'enseignement de la Colombie-Britannique fournit des exemples détaillés de la façon dont ces trois axes pédagogiques sont représentés dans l'enseignement et l'apprentissage de la danse, de l'art dramatique, de la musique et des arts visuels, de la maternelle à la 12^e année :

- Danse – Les résultats d'apprentissage liés à la danse incluent des éléments du mouvement, de la création et de la composition, de la présentation et de l'interprétation, ainsi que des éléments relatifs à la danse et à la société.
- Art dramatique – Le programme d'enseignement relatif à l'art dramatique se concentre sur l'exploration et l'imagination, ainsi que sur le contexte et les compétences dans ce domaine. Ceci inclut l'analyse critique; le travail de la voix et du corps; l'appréciation de l'art dramatique en tant que métaphore; l'étude des éléments, des structures et des techniques de l'art dramatique; et la compréhension du contexte social et culturel dans le cadre duquel cet art est développé et interprété.
- Musique – Le programme scolaire relatif à la musique mentionne la structure de la musique (la découverte du rythme, de la mélodie, de l'expression, et des formes et principes de conception); les pensées, images et sentiments évoqués par la musique et l'expérience personnelle que procure la musique; le contexte du soi et de la communauté dans la musique en tant qu'interprète, participante ou participant et membre du public; ainsi que le cadre historique et culturel de la musique.
- Arts visuels – Le programme d'études portant sur les arts visuels comprend : la création d'images et des stratégies de conception pour que les élèves puissent percevoir les images, y répondre et en créer; l'apprentissage contextuel sur la façon dont les images reflètent et affectent les contextes personnels, sociaux, culturels et historiques et sur la façon d'utiliser des images pour communiquer; les éléments visuels et les principes de l'art et de la conception pour regarder, analyser et créer; ainsi que les matériaux, les technologies et les procédés et la façon dont les choix effectués à cet égard ont un impact sur les images et les messages.

131. Le Programme de formation de l'école québécoise relatif à l'éducation artistique préscolaire et primaire souligne l'importance des trois axes pédagogiques dans la mesure où l'éducation est présentée comme :

- l'apprentissage du langage, des techniques de base et des principes particuliers à chaque art;
- l'invention, l'interprétation et l'appréciation des œuvres, incluant le contact avec des œuvres d'hommes et de femmes d'hier et d'aujourd'hui, du Québec et d'ailleurs;
- la prolongation de cette éducation par la fréquentation de lieux culturels, par le contact avec des artistes et par une participation active à la vie artistique au sein même de l'établissement scolaire.

132. Dans le cadre des programmes d'enseignement secondaire, premier cycle et deuxième cycle du Québec, l'éducation artistique continue à mettre l'accent sur l'élaboration d'une signification, sur l'expression et sur l'utilisation du langage symbolique dans le

cadre de la création, de l'interprétation et de l'appréciation. Les guides fournis au personnel enseignant détaillent chaque compétence – créer, interpréter, apprécier – pour chaque art, les replaçant dans un contexte pédagogique qui est caractérisé par l'enseignante et l'enseignant servant de guide, et par l'élève étant une participante ou un participant actif.

133. Le ministère de l'Éducation de l'Alberta présente les résultats généraux d'apprentissage dans l'ébauche intitulée *K-12 Arts Education Framework* (cadre pour le programme d'études sur les arts, de la maternelle à la 12^e année) pour refléter les points communs de toutes les disciplines artistiques. Le concept de base est le suivant : les élèves vivent des expériences artistiques pour prendre davantage conscience de leurs capacités individuelles et pour développer l'ensemble de leur potentiel. Dans ce contexte, se trouvent des éléments de liens et d'appartenance, de valeur et d'appréciation, d'acquisition et de pratique, et de création et d'expression.
134. Dans le document appelé *Foundation for the Atlantic Canada Arts Education Curriculum* (programme d'études de base sur les arts au Canada atlantique), le chapitre concernant les ressources met l'accent sur le fait que les matériaux, l'équipement et les technologies appropriés doivent être disponibles pour répondre à la diversité des intérêts, besoins, habiletés et expériences des apprenantes et apprenants. Ces ressources ont besoin d'inclure des matériaux pour permettre de vivre des expériences d'apprentissage créatives et pratiques, du matériel pour l'interprétation ainsi que des outils et des procédés de production. En tant que supplément à l'apprentissage réalisé en classe, les élèves peuvent avoir accès à des artistes au sein de leur communauté et à des ressources communautaires allant au-delà de la salle de classe, choses dont ils bénéficieront.
135. Le résumé du programme concernant l'éducation artistique en Saskatchewan présente les objectifs spécifiques de chaque discipline artistique de la maternelle à la 12^e année. Le programme d'études relatif à l'art dramatique illustre la façon dont les objectifs articulés dans la *Feuille de route* sont inclus dans l'enseignement et l'apprentissage. Le programme d'études relatif à l'art dramatique est conçu pour donner aux élèves la possibilité :
 - de construire et de communiquer une signification à l'aide de formes relevant de l'art dramatique;
 - d'approfondir leur compréhension du comportement humain, des cultures et de la société;
 - d'examiner les rôles de l'art dramatique et des artistes le pratiquant, hier et aujourd'hui, dans leurs communautés au niveau local, pancanadien et international;
 - de percevoir leur travail comme étant une réalisation artistique de valeur;

- de se prévaloir d'une appréciation durable de l'art dramatique en réalisant une réflexion critique de leurs expériences dans ce domaine en tant que participantes et participants, et en tant que membres d'un public.
136. En plus d'être inclus dans les programmes d'études, l'étude des œuvres d'art, le contact direct avec les œuvres d'art et la pratique d'activités artistiques prennent place dans le cadre de nombreux projets et initiatives. Les exemples ci-après mettent l'accent sur l'apprentissage actif des arts dans le cadre duquel les élèves apprennent par les arts, au moyen des arts et au sujet des arts en jouant un rôle dans sa création et son appréciation.
137. Le gouvernement du Nunavut a développé une stratégie intitulée *Strategy for Growth in Nunavut's Arts and Crafts Sector* (stratégie pour la croissance du secteur d'artisanat de création du Nunavut) qui inclut un soutien aux artistes pour qu'ils créent un programme d'études consacré aux arts pour les niveaux d'éducation du primaire, du secondaire et du postsecondaire. Les artistes doivent avoir l'appui du ministère de l'Éducation et ils doivent positionner leurs projets comme faisant partie de l'élaboration continue du programme scolaire. Comme la vaste majorité de la population du Nunavut est inuite, bon nombre de cours qui sont créés reflètent l'environnement et les compétences traditionnelles. Les élèves et les artistes peuvent travailler ensemble sur la construction d'un *qalaq* (kayak), sur la préparation des peaux et des parkas, sur la sculpture de pierre de savon et sur d'autres formes d'art inuit.
138. L'*Alberta Foundation for the Arts* (fondation de l'Alberta pour les arts) subventionne des programmes de résidence en arts qui amènent les artistes dans les écoles pour une période pouvant aller d'un à 30 jours. Les écoles peuvent former un partenariat avec n'importe quel artiste professionnel de l'Alberta qui a de l'expérience en résidence scolaire, ou elles peuvent utiliser le *Artists Roster* (répertoire des artistes) qui fournit des renseignements sur les artistes et les propositions de programmes afin de choisir un artiste approprié pour l'école et ses élèves. L'école ou l'instance scolaire fait une demande de financement; elle peut le faire chaque année pour un maximum de deux résidences par an. En fonction de son emplacement, l'école reçoit 50 ou 75 p. 100 des honoraires pour l'artiste et la subvention est limitée à 15 000 \$. L'école choisit ensuite les artistes avec lesquelles elles signent un contrat. Les lignes directrices associées au *Artists Roster* (répertoire des artistes) énoncent que, pour être admissible, le programme proposé par l'artiste doit permettre aux jeunes de participer directement à des activités pratiques.
139. En 2008, l'*Alberta Foundation for the Arts* (fondation de l'Alberta pour les arts) a entrepris une évaluation des projets qu'elle avait financés en 2006-2007. Le nombre moyen de jours pendant lesquels un artiste avait travaillé dans une école était de 6,5, et près de la moitié des projets (45,2 p. 100) avaient rapport avec les arts du spectacle. Dans les écoles faisant l'objet de profils spéciaux et d'études de cas, les élèves montraient une plus grande fierté et une plus grande confiance en eux ainsi que des

niveaux d'engagement et de motivation plus élevés. L'apprentissage pratique et basé sur des processus était perçu comme étant particulièrement bénéfique, et la représentation finale et l'exposition des œuvres étaient reconnues comme des composantes importantes de l'apprentissage.

140. Le *Newfoundland and Labrador Arts Council* (conseil des arts de Terre-Neuve-et-Labrador) est un organisme d'État à but non lucratif qui encourage et fait la promotion de la création et l'appréciation des arts pour le bénéfice de toutes les personnes qui résident dans cette province. Un des objectifs stratégiques de cette organisation est d'aider à la sensibilisation et à la participation du public, la participation communautaire et l'éducation par les arts. Ce but est atteint en promouvant les arts, en créant des liens entre les artistes, les communautés et d'autres groupes et en renforçant et élargissant le rôle des artistes professionnels dans le cadre de l'éducation formelle et de l'apprentissage tout au long de la vie.
141. Dans le cadre de la stratégie *Cultural connections* (liens culturels) de Terre-Neuve-et-Labrador, plusieurs programmes appuient l'étude des œuvres artistiques, le contact direct avec ces œuvres et l'exercice des arts. À titre d'exemple, le *Newfoundland and Labrador Arts Council* (conseil des arts de Terre-Neuve-et-Labrador) appuie la mise en œuvre des programmes d'artistes invités de *Cultural Connections* (liens culturels), y compris :
- le *School Touring Program* (programme de tournées dans les écoles), dans le cadre duquel des artistes professionnels, des groupes et des organisations artistiques à but non lucratif entreprennent d'importantes productions itinérantes pour les écoles de toute la province, et ceci, dans toutes les disciplines artistiques incluant la danse, le cinéma, la musique, le théâtre, les arts visuels et la création littéraire;
 - le *Visiting Artists Program* (programme d'artistes invités), dans le cadre duquel les écoles demandent des subventions pour accueillir dans leurs classes un artiste, un groupe d'artistes ou une organisation artistique, qui peuvent ainsi prendre part à des discussions, réaliser des lectures, donner des spectacles ou présenter des ateliers;
 - les projets GénieArts, qui relient les explorations artistiques et les résultats artistiques.
142. En mai et juin 2009, les œuvres artistiques réalisées par des élèves dans le cadre de projets GénieArts à l'Île-du-Prince-Édouard ont été exposées à divers endroits. Voici certains des projets ainsi mis en valeur :
- *Celebrating cultural diversity* (célébrez la diversité culturelle) a permis à des élèves de la 1^{re} à la 6^e année de découvrir la culture africaine en construisant des masques.

- L'Acadie au cœur de la francophonie a invité des élèves de 5^e année à comparer les éléments culturels tels que la musique, l'habillement, l'art, la nourriture et la façon de vivre des Acadiennes et Acadiens et des cultures francophones, et à créer des murales illustrant l'Acadie au sein de la communauté francophone, dans le cadre du programme d'études relevant des études sociales et du français.
 - *Earth Songs* (chants de la terre) a permis aux élèves de la 1^{re} à la 6^e année d'exprimer la beauté de l'environnement en écrivant une chanson à partir d'une peinture, et en faisant une peinture à partir d'une chanson. Ces projets faisaient le lien entre les arts visuels, les arts liés au langage, les mathématiques, la musique, les sciences et les études sociales.
143. Le ministère de l'Éducation et le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick financent conjointement deux programmes pour rehausser l'éducation artistique. Le premier d'entre eux est *Artists-in-School Residency* (artistes invités dans les écoles), a été mis en œuvre afin que les élèves soient encouragés à s'exprimer et à prendre part au processus créatif en étant guidé et dirigé par des artistes bien établis du Nouveau-Brunswick. Après avoir consulté le personnel des écoles, les artistes ou compagnies professionnelles soumettent des projets pouvant inclure des ateliers ou des spectacles en arts visuels, musique, théâtre, danse ou ayant trait à plusieurs disciplines. Les écoles de langue anglaise peuvent demander des fonds pour participer à ce programme. Le second programme est *Artists-in-School Performance* (spectacles artistiques dans les écoles), qui offre un rabais de 50 p. 100, jusqu'à concurrence de 500 \$, sur les honoraires facturés par les artistes professionnels lorsqu'ils font un spectacle ou fournissent une instruction artistique à des élèves des écoles anglaises. Les écoles de langue française du Nouveau-Brunswick bénéficient également depuis plusieurs années du programme GénieArts. Avec l'aide d'artistes francophones et acadiens des quatre coins de la province, les élèves travaillent avec diverses formes d'art et de ressources pédagogiques, nouveau genre. Plus de la moitié des écoles de langue française participe chaque année à ce programme. Un nouveau programme – Une école, un artiste – a été mis à l'essai dans cinq écoles.
144. L'initiative Apprendre par les arts (APLA) a été décrite auparavant. Un autre exemple de son application montre la collaboration qui existe entre Énergie NB et le *Royal Conservatory of Music* (conservatoire royal de musique). Énergie NB et APLA ont mis en œuvre un programme écologique actif dans trois écoles du Nouveau-Brunswick durant l'année scolaire 2008-09; ce programme a permis à des élèves de 4^e année d'en apprendre davantage sur la conservation et l'environnement au moyen des arts.
145. Le gouvernement du Yukon a récemment augmenté son programme *Artists in the School Program* (programme d'artistes à l'école) pour donner aux élèves du Yukon de plus grandes occasions de prendre part à des projets artistiques. Ce programme comporte plus d'heures d'instruction dans les écoles, des possibilités de projets innovateurs et de programmes étendus, un guide complet de ressources sur la

programmation en éducation artistique, d'autres projets d'approche tournés vers les écoles rurales et des honoraires plus élevés pour les artistes. Le programme de 2008-2009 a vu une augmentation de 1260 heures d'instruction artistique dans les écoles du Yukon. Il comprend également un site Web qui présente des informations sur le programme, les artistes et une section consacrée aux projets spéciaux qui fournit aux écoles une vaste gamme d'approches et d'idées pour créer des projets et des partenariats.

146. Le programme québécois, *La culture à l'école*, mis en œuvre par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, est conçu pour veiller à ce que les éléments culturels soient intégrés aux classes et aux écoles selon le Programme de formation de l'école québécoise. Il est établi à partir du Répertoire de ressources culture-éducation qui renferme des informations sur des centaines d'artistes, d'écrivaines et écrivains et d'organisations offrant des activités pour les enfants du niveau préscolaire et de l'école primaire et secondaire. On accorde de l'importance à l'apprentissage actif de l'élève, et les ateliers doivent offrir aux élèves des expériences à vivre et non pas des présentations formelles ou des spectacles. Les organisations culturelles professionnelles ne font pas de spectacles dans les écoles, mais les élèves peuvent visiter des lieux culturels célèbres et parler avec les artistes des processus de production ou de distribution.
147. La Nouvelle-Écosse a retenu une approche variée quant aux arts dans les écoles :
- *PAINTS – Professional Artists in the School* (artistes professionnels à l'école) fait en sorte que des artistes professionnels en arts visuels et métiers d'art viennent dans les classes. Ce programme paye 50 p. 100 du taux horaire, l'école payant l'autre moitié.
 - *Perform! (exécuter!)* donne au personnel enseignant et aux élèves l'occasion de travailler avec des actrices et acteurs, danseuses et danseurs, et chanteuses et chanteurs professionnels. Les écoles doivent financer 50 p. 100 des honoraires des artistes, et le projet doit durer entre trois et 20 heures.
 - *WITS – Writers in the Schools* (écrivains dans les écoles) donne aux écoles la possibilité de choisir parmi une liste de 60 écrivaines et écrivains qui viennent pendant une demi-journée ou une journée entière dans les classes.
 - GénieArts fournit des expériences artistiques qui sont intégralement liées à d'autres sujets. Les écoles doivent financer 30 p. 100 du coût total du projet, et la subvention maximale dont elles peuvent se prévaloir est de 3000 \$.
148. En Nouvelle-Écosse, il y a d'autres projets qui montrent la gamme d'apprentissages dont les élèves peuvent se prévaloir dans le domaine des arts. Il y a notamment *ArtReach* (approche par les arts) qui est un partenariat entre la Galerie d'art de la Nouvelle-Écosse et le ministère de l'Éducation. Cette initiative renforce des projets d'approche qui existent déjà à l'aide d'expositions itinérantes de tirages originaux donnés par la Banque

d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada. Ces expositions incluent des visites et des ateliers pour les enseignantes et enseignants, et pour les élèves de toute la province. *Symphony Nova Scotia* (symphonie Nouvelle-Écosse) offre le programme *Adopt-a-Musician* (adopter une musicienne ou un musicien) dans le cadre duquel le personnel enseignant et les élèves de la 4^e à la 6^e année bénéficient de séances spéciales en classe avec la musicienne ou le musicien qu'ils ont adopté. Ils peuvent approfondir davantage le projet entre les visites, et prendre part à un concert final au cours duquel la musicienne ou le musicien et les élèves interprètent leurs compositions originales. Les élèves participants assistent également à un spectacle ou à une répétition de l'orchestre.

149. Lors d'une journée à thème artistique à l'École primaire de Whitehorse, au Yukon, des initiatives ont fait participer toutes les classes dans l'étude, la création et l'exposition d'œuvres d'art faisant partie de toutes les disciplines artistiques. Une classe de maternelle a peint dans le style de Georgia O'Keefe et a utilisé du pouding et des filtres à café pour faire de l'art; une classe de 7^e année a exposé ses marionnettes, a présenté un spectacle et a aidé d'autres élèves à fabriquer leurs propres marionnettes; une classe de 1^{re} année a étudié le travail de l'artiste canadien ojibway Norval Morrisseau, à l'aide de casse-tête qu'ils ont fabriqués à partir de leurs propres peintures d'animaux du Yukon.
150. Le Mois de la culture à l'école a eu lieu pour la première fois en février 2009 dans les écoles du Québec, sous le thème *Dis-moi qui est ton héros*. Les objectifs de cet événement incluent :
- l'intégration de la dimension culturelle dans l'apprentissage et l'enseignement, une des principales préoccupations de la récente réforme de l'éducation au Québec;
 - l'encouragement de la concertation entre les intervenantes et intervenants des milieux scolaires et culturels pour rendre les ressources culturelles accessibles tout au long de la formation générale de l'élève;
 - la conception d'activités ou de projets disciplinaires ou interdisciplinaires à caractère culturel dans lesquels l'élève est placé au cœur de l'action;
 - la stimulation de l'engagement des élèves pour la réalisation d'activités ou de projets culturels où l'on accorde de l'importance tant au processus qu'au résultat final.
151. En Nouvelle-Écosse, le thème de la Semaine de l'Éducation de 2009 était *Bringing Arts to Life* (apporter l'art dans la vie de tous les jours), et les écoles ont accueilli des expositions, des concerts, des cafés et des pièces de théâtre.
152. Chacun des trois axes pédagogiques stipulés par l'UNESCO est présent dans les programmes d'études et dans les activités du personnel enseignant et des artistes-éducatrices et éducateurs. Ces trois axes sont souvent entrelacés dans la mesure où les

élèves apprennent en étudiant des œuvres d'art, en ayant un contact direct avec les œuvres d'art et en pratiquant des activités artistiques. Donner accès à ces trois types d'activités, séparément ou tous ensemble, requiert du temps, de l'argent, des compétences et des connaissances, de la collaboration, des ressources et un engagement. Les exigences de l'ensemble du programme d'études, les multiples demandes faisant appel à des ressources limitées, l'emplacement d'une école et le manque de fonds au niveau de l'école pour appuyer des activités artistiques peuvent limiter l'accès à l'un ou plusieurs de ces types d'apprentissage actif.

Stratégies essentielles pour une éducation artistique efficace

153. La *Feuille de route pour l'éducation artistique* définit deux composantes clés d'une éducation artistique efficace :
- Il faut permettre l'accès des enseignantes et enseignants, des artistes et des autres personnes aux ressources et à la formation dont ils ont besoin pour fournir cet apprentissage.
 - Il faut encourager les partenariats créatifs à tous les niveaux entre les ministères de l'Éducation, les écoles, le personnel enseignant et les organisations relevant des arts et des sciences, ainsi que la communauté.

Formation du personnel enseignant et des artistes

154. Le questionnaire de l'UNESCO cherche à savoir le type de formation en cours d'emploi qui est fourni aux enseignantes et enseignants (généralistes ou spécialisés) et aux artistes-éducateurs ou éducatrices, que ce soit sous la forme de séminaires, d'ateliers, de discussions, de conférences ou de distribution de ressources. Chacun de ces types de formation est illustré à l'aide d'exemples montrant différentes fournisseuses et fournisseurs et différentes approches.
155. Le document de 2007 de *Saskatchewan Learning* (ministère de l'Éducation) intitulé *Supporting Arts Education Renewal at the Elementary Level (K-5)* suggère un certain nombre d'idées en matière de développement professionnel pouvant être adoptées dans les écoles :
- pratiquer l'autoréflexion en utilisant par exemple les listes de vérification et les guides d'autoréflexion fournis dans le document;
 - se concentrer sur l'apport de changements dans certains domaines spécifiques et établir des objectifs précis;
 - planifier des ateliers spécifiques, avec l'aide des enseignantes et enseignants leaders dans le domaine de l'éducation artistique des commissions scolaires;
 - faire du réseautage avec d'autres enseignantes et enseignants pour parler du nouveau programme d'études relatif aux arts, de ses défis, de ses succès, de son évaluation, de ses méthodes d'enseignement et de son intégration;
 - planifier conjointement et échanger des unités d'instruction;
 - préparer des boîtes de ressources et prévoir des moments de ressourcement avec quelques minutes lors des rencontres du personnel pour parler des ressources ou organiser un échange des nouvelles ressources artistiques;
 - planifier pour visionner des vidéos lors de la période du déjeuner ou durant les rencontres du personnel;

- faire participer les parents ou les autres membres de la communauté, et leur donner les lignes directrices au sujet du programme artistique ainsi que de l'expérience dans ce domaine.
156. Des programmes plus formels de formation en cours d'emploi sont souvent offerts au personnel enseignant durant l'été. À l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, les commissions scolaires de langue anglaise et française, et la *PEI Teachers' Association* (association des enseignantes et enseignants de l'Île-du-Prince-Édouard) offrent des cours d'été couvrant une vaste gamme de sujets.
157. À l'instar de plusieurs autres instances, le Nouveau-Brunswick a établi un lien entre la formation professionnelle et les nouveaux programmes d'études. À titre d'exemple, le programme de musique a été mis en œuvre pour la 6^e, 7^e et 8^e année en 2005, 2008 et 2009, respectivement. Le ministère de l'Éducation a assuré la formation professionnelle de toutes les enseignantes et de tous les enseignants de musique de la 7^e année en mai 2008 et de tous ceux de la 8^e année en mars 2009 afin de les préparer à ce nouveau programme. Cette formation a également été donnée aux nouvelles recrues et aux personnes enseignant pour la première fois la musique aux élèves de 7^e et 8^e année. Cette approche a également été utilisée pour le nouveau programme d'arts visuels de 9^e et 10^e année.
158. En Ontario, des cours de formation professionnelle sont offerts par les universités, les collèges, les fédérations d'enseignantes et enseignants, les organisations regroupant les directions d'école et certaines organisations communautaires. Le contenu de ces cours est élaboré à partir des lignes directrices fournies par l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario, et les cours sont accrédités par cet organisme. L'amélioration des titres de compétence d'une enseignante ou d'un enseignant passe principalement par l'obtention de qualifications additionnelles. Les enseignantes et enseignants généralistes des écoles primaires ou secondaires peuvent suivre des qualifications additionnelles pour chacun des arts et pour l'éducation artistique en général. Ces dernières permettent également aux enseignantes et enseignants qui sont déjà qualifiés pour enseigner les classes d'art d'obtenir des titres de compétence plus élevés. Chaque cours demande 120 heures de travail. En 2009, plus de 20 cours liés au programme d'études portant sur les arts ont été offerts en anglais et en français, dont certains en ligne.
159. Le cours Perfectionnement de l'artiste éducateur parrainé par le Conseil des arts de l'Ontario est destiné aux artistes qui œuvrent déjà dans l'éducation artistique, et prépare ces derniers à travailler dans une école et dans la communauté. Ce cours de 30 heures combine un contenu pédagogique et théorique avec un environnement créatif, offrant des modules sur le partenariat en classe; les théories d'apprentissage; le programme d'études des arts; les arts dans les programmes scolaires consacrés à la littératie, aux études sociales, aux sciences et aux mathématiques; la préparation des

leçons, et les sensibilités régionales et culturelles. En collaboration avec le Conseil des arts de l'Ontario, un programme à l'Université York offre aux artistes qui enseignent à l'école un *Certificate Course in Arts Education* (certificat pour les cours en enseignement des arts) qui accorde la priorité aux étapes de développement des enfants, adolescentes et adolescents, ainsi qu'aux enjeux actuels de l'éducation.

160. En travaillant avec la *British Columbia Art Teachers' Association* (association des enseignantes et enseignants d'arts de la Colombie-Britannique), des galeries de Vancouver organisent des ateliers de formation professionnelle et fournissent des ressources aux enseignantes et enseignants en arts des écoles primaires et secondaires. Parmi les programmes qui ont été offerts aux enseignantes et enseignants du niveau primaire, citons la gravure d'art, le dessin, le travail de l'argile en classe, les collages en deux et trois dimensions, l'art de l'objet trouvé, et l'enseignement de la théorie des couleurs.
161. Au Québec, l'Association des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques fait la promotion et appuie la qualité de l'enseignement des arts, et encourage la recherche et l'échange d'expériences et de pratiques dans le cadre de formations, d'ateliers et de conférences. Sa conférence de 2009 présente des ateliers sur les garçons et les arts plastiques incluant la sculpture, la céramique et les effets de trois dimensions; le travail avec des élèves en difficulté; et l'enseignement avec plaisir des arts plastiques.
162. RÉCIT est un réseau de personnes-ressources au service du personnel scolaire des écoles du Québec. Il œuvre à assurer l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec en développant les compétences professionnelles du personnel enseignant. Une division de ce réseau est consacrée aux arts et met à la disposition du personnel enseignant des forums de discussion, une communauté virtuelle, des outils d'enseignement en ligne, des ressources à utiliser en classe et des exercices pour favoriser l'utilisation de la technologie dans l'enseignement et la création artistiques.
163. La Société canadienne d'éducation par l'art compile un *Directory of Professional Studies in Visual Arts Education*, qui est un inventaire pancanadien des études professionnelles de niveau universitaire pour les enseignantes, enseignants, chercheuses et chercheurs en éducation en arts visuels. Ce répertoire en ligne contient la liste de 32 universités qui offrent des cours et/ou des programmes menant à un diplôme ayant un lien avec les arts visuels. Ce répertoire a également des informations sur bon nombre d'établissements. Les enseignantes et enseignants peuvent suivre ces cours dans le cadre de leur développement professionnel.
164. La formation du personnel enseignant relativement aux arts peut aussi répondre à certains besoins régionaux et culturels. À titre d'exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, le Collège Aurora offre un cours intitulé *Arts Education in the Elementary School* (éducation artistique à l'école élémentaire), qui comprend 45 heures

d'instruction sur les méthodes d'enseignement des arts visuels, de la musique, de l'art dramatique et de la danse d'un point de vue autochtone.

165. Le ministère de l'Éducation du Manitoba a récemment publié une série d'outils de référence pour aider le personnel enseignant à choisir des ressources d'apprentissage qui ont été retenues parce qu'elles entraient dans le cadre du programme d'études. Ces nouveaux guides couvrent les ressources pouvant être utilisées par le personnel enseignant pour la danse, l'art dramatique, la musique et les arts visuels de la maternelle à la 4^e année.
166. L'Office national du film du Canada (ONF) travaille depuis de nombreuses décennies avec des enseignantes, enseignants et élèves intéressés par les arts et d'autres sujets. L'ONF, par exemple, offre des programmes d'été pour le personnel enseignant sur la façon d'utiliser dans la classe les films de l'ONF, sur la façon d'intégrer au programme scolaire la production d'animations et de films, et sur la façon d'appliquer à des travaux médiatiques les concepts clés des connaissances sur les médias.
167. Le Congrès de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire qui s'est tenu dans la ville de Québec en 2008 était articulé autour du thème *Nourrir la paix avec les enfants*. Durant cet événement, un certain nombre de séances ont porté sur l'art, sur l'art en tant que langue de la paix, sur le rôle de l'art lorsqu'il s'agit d'encourager une culture de paix, et sur l'art et les jeunes pour rassembler différentes ethnicités.
168. En 2009, une conférence organisée par le *York Region District School Board* (conseil scolaire de la région de York) en Ontario a concentré ses efforts sur les dernières recherches portant sur l'impact de l'éducation artistique sur l'engagement et sur la réussite des élèves en matière de littératie, et sur le rôle que jouent les arts dans l'élaboration de communautés et d'identités culturelles solides. Des spectacles donnés par des élèves artistes ont été un des grands moments de cette séance de formation pour le personnel enseignant.
169. La *Canadian Art Gallery/Art Museum Educators* est une association à but non lucratif qui rassemble des éducatrices et éducateurs des galeries d'art et des musées de tout le Canada. Elle offre des occasions de développement professionnel par l'intermédiaire de rencontres, de discussions en ligne sur un babillard réservé à ses membres, d'échanges de recherches et d'informations, et de participations à des symposiums.
170. Cette liste limitée d'exemples de développement professionnel en cours d'emploi pour les enseignantes et enseignants illustre l'éventail de possibilités qui existent dans ce domaine en termes de fournisseuses et fournisseurs, d'approches et de contenus.

Partenariats

Au niveau des ministères

171. Dans chaque province et territoire, le ministère s'occupant de l'éducation au palier primaire et secondaire est responsable de l'éducation artistique dans les écoles. D'autres ministères peuvent coopérer avec les ministères de l'Éducation pour offrir des possibilités d'éducation artistique aux enfants et aux jeunes à l'école et en dehors de l'école. D'autre part, les ministères s'occupant de la culture, du patrimoine ou du tourisme peuvent également appuyer l'éducation artistique au moyen d'activités se déroulant dans les communautés ou dans d'autres cadres. Cette section sur la coopération ministérielle comprend des exemples couvrant une vaste gamme de politiques culturelles, de structures spécifiques et de rôles assurés par les ministères responsables de la culture, ainsi que des exemples de projets collaboratifs en éducation artistique.
172. Le secteur francophone du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a dirigé un projet qui a mis à contribution l'ensemble des provinces et territoires (à l'exception du Québec) dans l'élaboration d'une trousse (Trousse du passeur culturel) visant à aider le personnel administratif des écoles à développer l'identité des élèves par les arts et la culture. Toutes les écoles de langue française hors du Québec ont reçu un exemplaire de cette trousse et participent à une formation sur son contenu. Patrimoine canadien et les ministres de l'Éducation de neuf provinces et des trois territoires ont financé la création de cette trousse. L'Association canadienne d'éducation de langue française et la Fédération canadienne des directions d'écoles francophones étaient les principaux partenaires du projet.
173. De plus, un groupe francophone pancanadien, la Table de l'axe action culturelle et identitaire, réunit divers ministères de l'Éducation et plusieurs organisations artistiques et culturelles. Un des principaux objectifs de ce groupe est de créer, en milieu scolaire et parascolaire, un riche environnement culturel et artistique francophone.
174. En 2006, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Loisir de Terre-Neuve-et-Labrador, en coopération avec d'autres ministères, y compris celui de l'éducation, a publié un document détaillé qui s'intitule *Creative Newfoundland and Labrador: The Blueprint for Development and Investment in Culture*. Une des directions stratégiques de ce plan est l'éducation créatrice dans le cadre de laquelle le gouvernement s'engage à accroître la présence du contenu culturel dans les programmes scolaires, à inciter la création de relations entre les élèves et les artistes, et à promouvoir les arts et le patrimoine dans l'éducation postsecondaire et dans l'apprentissage à vie. La liste des stratégies visant à donner une plus grande importance à l'éducation artistique et du patrimoine inclut bon nombre de thèmes trouvés dans la *Feuille de route pour l'éducation artistique* :

- développer des partenariats efficaces entre les parties prenantes clés relevant des domaines de la culture et de l'éducation;
- accroître la présence de contenu culturel dans le programme d'études et fournir, en quantité suffisante, les ressources appropriées pour en assurer la mise en œuvre et l'évaluation;
- encourager la mise en place de liens entre les artistes professionnels, les enseignantes et enseignants, et les élèves;
- utiliser de nouvelles technologies pour compléter les programmes scolaires existants et pour accroître l'accès aux programmes d'études et aux ressources d'apprentissage culturelles et artistiques;
- encourager la mise place de programmes d'enseignement artistiques efficaces et veiller à ce que ces derniers fassent partie de la formation des enseignantes et enseignants;
- assurer des possibilités de formation professionnelle relative aux arts et à la culture pour les titulaires de classe et les enseignantes et enseignants spécialisés;
- encourager le recours aux artistes professionnels, aux artistes communautaires, aux artistes en général et aux porteuses et porteurs de traditions.

Les principales actions mentionnées pour atteindre ces stratégies demandent une collaboration entre le ministère de l'Éducation et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Loisir, souvent avec l'aide d'autres parties prenantes relevant du domaine de la culture.

175. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a préparé *A Cultural Policy for Prince Edward Island* par l'intermédiaire de la Direction de la culture, du patrimoine et des bibliothèques du ministère des Communautés, des Affaires culturelles et du Travail. Parmi les engagements pris par le gouvernement, se trouvent le financement des arts, des secteurs culturels et du patrimoine ainsi que la reconnaissance des avantages liés aux initiatives culturelles au sein du système éducationnel. Les principes directeurs soulignent le fait que l'éducation artistique à vie est essentielle pour qu'une société soit saine et pleine de vie.
176. Au Nouveau-Brunswick, le secteur francophone du ministère de l'Éducation travaille en étroite coopération avec la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick sur des initiatives artistiques et culturelles, y compris un concours de chant, un programme d'arts mobiles, un programme de sensibilisation des jeunes à l'importance des arts et de la culture et la préparation d'un guide pédagogique pour le théâtre.
177. Le ministère du Tourisme, des Parcs, de la Culture et du Sport de la Saskatchewan a élaboré un cadre de planification des politiques culturelles assorti de la vision suivante : des communautés pleines de vie au sein desquelles les gens s'engagent dans différentes activités et expériences relevant des arts, de la culture et du patrimoine. La

concrétisation de cette vision nécessite l'établissement de partenariats, le respect de la diversité, la durabilité, l'accessibilité et un apprentissage à vie.

178. Au Québec, un accord axé sur la culture et l'éducation a été signé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. L'objectif de cet accord est de renforcer le partenariat qui existe déjà entre ces deux ministères et leurs sphères d'influence respectives afin de générer, de stimuler et de développer des actions collaboratives innovatrices dans les domaines de l'éducation et de la culture, et ceci, d'une façon qui tienne compte des réalités locales, régionales et provinciales. Les arts sont ici les éléments clés, à la fois en termes d'exposition aux arts et d'éducation artistique.
179. Le Prix de reconnaissance Essor est un des projets clés mis en œuvre au Québec au terme de cette entente sur la culture et l'éducation. Il est remis aux écoles primaires et secondaires en reconnaissance d'un projet artistique ou culturel dans diverses catégories, y compris l'innovation, le partenariat, la pédagogie et la diffusion. Par l'entremise de prix régionaux et provinciaux, les ministères soulignent les efforts du personnel enseignant et de ses partenaires pour faire de la culture une partie intégrante des écoles.
180. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'éducation et la culture font partie du même ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi. Les divisions travaillent ensemble, mais leurs responsabilités sont clairement séparées :
- La *School Division* fournit des possibilités d'apprendre au sujet des arts et au moyen des arts de la maternelle à la 12^e année en élaborant un programme d'enseignement, des programmes visant la présence d'artistes dans les écoles, des occasions de mentorat des jeunes, ainsi que des formations professionnelles pour les enseignantes et enseignants en arts.
 - La *Culture and Heritage Division* coordonne une gamme complète de services professionnels pour les individus et organisations actifs dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine. Elle cherche à sensibiliser le public relativement aux arts et à l'amener à apprécier les arts en remettant des prix en argent aux artistes et organisations artistiques dans les domaines des arts visuels, littéraires, médiatiques et du spectacle.
181. Au sein du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts de la Colombie-Britannique, la *Arts and Culture Division* développe et gère les politiques et programmes gouvernementaux qui appuient un secteur culturel et artistique vital et durable. Cette division supervise les innovations politiques et le développement des affaires, et le *British Columbia Arts Council* (conseil des arts de la Colombie-Britannique) est une des agences gouvernementales qui l'aide à concrétiser ce mandat. Le *BC Arts Council* appuie la communauté artistique et culturelle en fournissant une aide financière, des recherches stratégiques et des services de défense de causes, et en éduquant le public.

Ce conseil consulte les artistes et les organisations artistiques et culturelles, les gouvernements et les autres communautés intéressées. Parmi ses autres responsabilités se trouvent la gestion des fonds pour l'art et la culture, y compris les programmes communautaires et ceux visant la participation des artistes dans les écoles.

182. D'une durée de trois jours, *Alberta Arts Days* (journées des arts de l'Alberta) est une célébration de la culture et des arts de l'Alberta durant laquelle le gouvernement sensibilise et inspire les individus, les écoles et les groupes artistiques et culturels afin qu'ils participent de la façon qui leur convient le mieux. Cet événement est organisé par le ministère de la Culture et de l'Esprit communautaire; des événements ont lieu à l'échelle de la province, et il est possible de visiter gratuitement des sites culturels et relevant du patrimoine. En 2009, le ministre de l'Éducation a lancé un défi aux écoles de l'Alberta : il s'agissait de trouver des façons innovatrices et créatives de célébrer les arts dans leurs classes ou dans leurs vies dans le cadre de *Alberta Arts Days*. Des événements scolaires ont été inscrits au calendrier des événements de la célébration, et ont été enregistrés au moyen de photos ou de clips vidéo qui pouvaient être téléchargés à partir de la galerie virtuelle. Pour aider le personnel enseignant lors de la planification, un document intitulé *Idea File for Schools* a été distribué au moyen du site Web. Les idées incluaient des façons d'approcher la communauté et de l'amener dans la classe au moyen de projets de classe, des sorties éducatives et des invitées et invités spéciaux dans les domaines des arts visuels, littéraires ou du spectacle.
183. En Ontario, l'Initiative de partenariats pour l'éducation artistique accorde aux organismes artistiques et communautaires un montant équivalent aux fonds qu'ils recueillent auprès de donateurs privés pour des projets d'éducation artistique nouveaux ou enrichis avec des fonds provenant du gouvernement. Ce programme a été mis en œuvre en 2006 et son budget de financement annuel est d'une valeur de 4 millions de dollars fourni par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation.
184. En Nouvelle-Écosse, la Division de la culture du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine offre le programme *Cultural Opportunities for Youth* (possibilités culturelles pour les jeunes) pour encourager l'appréciation de la valeur des arts, pour exposer les jeunes à des activités artistiques et culturelles, et pour promouvoir un intérêt à vie à l'égard de l'excellence artistique ainsi que la poursuite de cette dernière. Dans le cadre de ce programme, un financement est mis à la disposition d'organisations, d'agences ou de groupes entreprenant des activités artistiques ou culturelles pour les jeunes de 14 à 25 ans. Les projets admissibles sont ceux qui favorisent le développement des compétences artistiques des jeunes, qui appuient l'éducation des spectatrices et spectateurs et/ou qui contribuent aux connaissances et aux expériences dans la communauté.
185. Cinquante-cinq des 69 commissions scolaires du Québec ont mis sur pied des comités culturels chargés d'élaborer une politique pour appuyer les arts et la culture dans les écoles, le dialogue entre les communautés scolaires et culturelles et l'organisation

d'événements mettant à contribution les ressources et les organismes culturels des collectivités. Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une table ronde regroupant des commissions scolaires, des écoles, des comités culturels, des municipalités, des ressources et organismes culturels, des leaders du monde des affaires et autres partenaires a mis en œuvre les divers projets régionaux axés sur les arts et la culture. Certaines municipalités de cette région se sont dotées d'une politique culturelle. D'autres régions se sont inspirées de cette approche.

Au niveau des municipalités

186. Les municipalités jouent un rôle de plus en plus important dans le développement des arts, de la culture et du patrimoine au Canada. Le Réseau des villes créatives du Canada est un organisme composé d'employées et d'employés de municipalités de tout le pays qui sont responsables des politiques, de la planification, du développement et du soutien concernant les arts, la culture et le patrimoine. Ce réseau cherche à établir des liens entre les employées et employés municipaux, à éduquer ces derniers, et à les aider à partager leurs expériences, expertises, informations et pratiques exemplaires. Il le fait au moyen de recherches, de bulletins de nouvelles, d'une liste de diffusion, d'outils et de ressources pour aider à présenter les arguments en faveur de la culture dans les villes, ainsi que pour réaliser la cartographie et la planification culturelles. Plus de 100 municipalités font partie du Réseau des villes créatives du Canada.
187. Bon nombre de municipalités appuient événements artistiques, festivals, arts communautaires et artistes, parfois par l'intermédiaire de conseils des arts. L'éducation est alors souvent axée sur celle du public, et sur la participation communautaire dans la création de travaux artistiques. Les projets décrits dans d'autres sections de ce rapport montrent la participation des groupes artistiques et des organisations à but non lucratif dans les communautés : certains de ces projets bénéficient d'un financement municipal.
188. À Vancouver, en Colombie-Britannique, le *Community Arts Council of Vancouver* contribue au développement communautaire de Vancouver en créant des projets d'art qui font participer la collectivité, et en facilitant, appuyant et défendant les initiatives, les établissements et les programmes qui augmentent la participation communautaire dans les arts. Parmi ses projets, citons la réalisation d'une murale sur un bâtiment à usage commercial et résidentiel. Les résidentes, résidents et artistes locaux, vivant souvent dans la rue ou dans des logements de passage, ont pris part à ce projet et ont profité d'une formation professionnelle donnée par un muraliste bien établi. Le plus important projet entrepris par cette organisation s'appelle le *Downtown Eastside Community Arts Network*, qui prend place dans un quartier luttant contre les drogues, la pauvreté et l'isolement social. Ce projet procure des possibilités de participation, d'expression créative et d'expérience au moyen d'activités artistiques et culturelles pour tous les membres de la communauté qui sont intéressés à y prendre part. Il a comme objectif particulier de créer des occasions d'acquérir des compétences et des

connaissances qui favoriseront la croissance personnelle des gens qui participent, et qui aideront ces derniers à s'exprimer en tant qu'artistes.

189. Au Manitoba, le *Winnipeg Arts Council* (conseil des arts de Winnipeg) offre des possibilités de financement aux organisations à but non lucratif au moyen des programmes suivants :
- Le *Audience Development Grant Program* qui appuie de nouvelles programmations artistiques auxquelles participent des communautés diverses et/ou mal desservies, et qui donne l'occasion aux gens de Winnipeg de prendre part à une vaste gamme d'expériences artistiques, et d'en tirer profit. Ceci peut inclure certains aspects du marketing, de la programmation, de l'éducation et de la distribution.
 - Le programme *Youth Arts Initiative Collaborative Grant* qui est conçu pour les organisations artistiques désirant former des partenariats avec des groupes communautaires pour concrétiser une nouvelle approche relativement à la façon de faire participer les jeunes dans les arts, à la fois en tant que créatrices et créateurs, et en tant que public.

Sources de financement

190. Le questionnaire de l'UNESCO demande quelles sont les sources principales de financement de l'éducation artistique. Beaucoup de ces sources ont été mentionnées dans les sections précédentes. En ce qui concerne l'éducation artistique à l'école, le financement de tous les programmes provient du budget du ministère responsable de l'éducation primaire et secondaire des provinces et territoires. Dans certains cas, des fonds supplémentaires sont fournis pour certains programmes spéciaux, notamment dans le cadre de l'éducation artistique, de l'éducation physique et du français langue seconde.
191. Pour des initiatives comme celles concernant les artistes dans les écoles, le financement peut provenir d'un conseil des arts ou du ministère responsable de la culture qui travaille souvent en collaboration avec le ministère responsable de l'éducation. Le ministère de la Culture ou le conseil des arts peut aussi financer des groupes artistiques communautaires, des organisations à but non lucratif et des événements spéciaux qui contribuent à l'éducation artistique de la communauté. Les gouvernements municipaux peuvent aussi financer ces programmes. Patrimoine canadien, qui est un ministère du gouvernement du Canada, et le Conseil des Arts du Canada financent également les arts au niveau des collectivités.
192. Comme on l'a vu précédemment, les groupes et les centres d'interprétation des arts, les galeries, les musées et d'autres établissements d'arts fournissent aussi une éducation artistique. Ils consacrent à l'éducation une partie de leur financement tiré de sources publiques et privées, ou ils établissent des fonds particuliers à partir de commandites

trouvées auprès du monde des affaires. Les centres peuvent organiser des levées de fonds pour financer leurs programmes éducationnels.

193. Les fondations privées jouent un rôle essentiel dans le financement de groupes liés aux arts, de groupes communautaires, et de compagnies et centres d'interprétation des arts. La famille J.W. McConnell par exemple donne de l'argent à GénieArts depuis de nombreuses années, et la fondation W. Garfield Weston a récemment mis 12 millions de dollars à la disposition de la *Art Gallery of Ontario* (galerie d'art de l'Ontario) pour qu'elle puisse améliorer son programme d'éducation artistique.
194. Des sociétés privées contribuent aux programmes éducationnels de centres des arts, d'événements artistiques et de groupes communautaires. Des institutions financières, des compagnies d'assurance et des sociétés œuvrant dans tous les secteurs de l'économie (comme ceux des ressources, des communications et de la vente au détail) appuient financièrement l'éducation artistique.
195. Des particulières et particuliers appuient par des dons les programmes d'éducation artistique offerts par les groupes communautaires, les centres et les compagnies d'arts, les écoles et autres. Il peut s'agir de dons charitables, d'argent pour la participation ou de contributions à des événements de levée de fonds. Les parents font souvent des levées de fonds pour appuyer la programmation artistique des écoles de leurs enfants.
196. Dans de nombreux cas, le financement des programmes d'éducation artistique reste incertain, surtout en périodes de récession et lorsque les budgets gouvernementaux font face à des déficits. La crise financière qui a commencé en 2008 s'est traduite par moins de fonds pour l'éducation artistique dans la mesure où les fondations ont perdu de l'argent, les gouvernements sont déficitaires et les sociétés cherchent à réduire leurs dépenses. Malgré la différence que peut faire l'éducation artistique au niveau du bien-être, du sens d'appartenance et du sentiment de réussite, son financement est souvent réduit.

Recherche sur l'éducation artistique et partage des connaissances

197. Le questionnaire de l'UNESCO demande des informations relativement aux recherches entreprises au sujet de l'éducation artistique : ce sur quoi elles portent principalement, qui les mènent, comment elles sont facilitées et comment sont partagés les résultats. Au Canada, les recherches portant sur l'éducation artistique sont réalisées par des universités, des associations, des gouvernements et des organisations à but non lucratif souvent appuyés par des gouvernements et des fondations. Beaucoup de documents de recherche ont déjà été cités dans ce document.
198. Un projet de recherche à volets multiples mené à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a reçu une subvention d'une valeur de 2,5 millions de dollars de la part du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour générer de nouvelles connaissances importantes sur le continuum qui s'étend du parler au chant. Cette initiative d'une durée de sept ans, intitulée *Advancing Interdisciplinary Research in Singing – AIRS*, coordonne le travail de plus de 70 chercheuses et chercheurs de toutes les provinces du Canada et de nombreux autres pays. Elle se concentre sur trois choses : le développement de l'habileté à chanter, les liens entre le chant et l'apprentissage, et l'amélioration de la santé et du bien-être grâce au chant. Les chercheuses et chercheurs travaillant sur ce projet couvrent plusieurs champs d'études, incluant la psychologie sociale, la musicologie, l'éducation et la médecine. Ce travail est présenté et développé à l'aide d'une bibliothèque numérique et d'un cadre de recherche virtuel.
199. La Chaire UNESCO des arts et de l'apprentissage, qui se trouve à l'Université Queen's et qui a été mentionnée auparavant, participe au projet AIRS, ainsi que dans un certain nombre d'autres initiatives. Une de ces initiatives est un projet de recherche et de développement international sur l'apprentissage en ligne pour la formation du personnel enseignant en art dramatique/théâtre. Ce projet devrait mener à la mise à disposition d'outils d'apprentissage aux éducatrices et éducateurs de l'hémisphère sud et ceci, à faible coût. Un projet de recherche sur la créativité au sein de l'éducation artistique cherche à répondre à une question clé : comment les arts peuvent-ils contribuer à l'apprentissage interdisciplinaire et à la cohésion sociale? Pour aider au partage des connaissances, la Chaire UNESCO a tenu une série de symposiums interactifs, sous la forme de webémissions, sur des sujets tels que l'expression créative au moyen des arts, et la formation des enseignantes et enseignants d'art dramatique et de théâtre.
200. À l'Université de Toronto, un des projets menés par des instructrices et instructeurs de programmes de formation du personnel enseignant, par des écoles locales et par une commission scolaire étudie comment élaborer et rendre durable l'éducation artistique dans le cadre de la formation des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire lorsque les ressources humaines et financières sont limitées pour l'éducation artistique. L'Université de Toronto est aussi l'endroit où se trouve le *Centre for Arts-informed Research*, qui vise à faire progresser la recherche dans une optique artistique,

et à appuyer et à connecter les chercheuses et chercheurs. Ce centre organise des séminaires et des ateliers, et produit des publications étudiant les différentes facettes des arts dans le cadre de ses recherches et apprentissages.

201. Dans le cadre du Symposium canadien sur les Arts et l'Apprentissage qui s'est tenu à Kingston, en Ontario, en 2008, de nombreuses présentations ont été effectuées sur des sujets d'actualité ayant trait à la recherche sur l'éducation artistique dans les universités du Canada. Les sujets abordés incluaient :

- les processus créatifs des adolescentes et adolescents;
- la relation entre le rythme scolaire et l'intérêt des élèves;
- la recherche pratique en théâtre auprès des jeunes incarcérés;
- l'intervention pratique en théâtre pour sensibiliser les éducatrices et éducateurs aux problèmes de pauvreté des enfants;
- la synthèse des recherches sur les expériences en art dramatique/théâtre des adolescentes et adolescents à l'école;
- les modèles d'éducation intégrée des arts et de la musique;
- l'importance des émotions et du corps dans le vécu de l'expérience créative lors de la participation à un festival de danse;
- le rôle de la musique dans l'élaboration d'une identité francophone dans un contexte minoritaire;
- l'impact des recherches sur les politiques, les programmes et les pratiques liés à l'éducation artistique au Manitoba;
- un examen des dimensions affectives et philosophiques que la musique et l'éducation musicale peuvent ouvrir dans la vie des jeunes;
- la place des arts dans les programmes de formation des étudiantes et étudiants s'initiant à l'enseignement dans les facultés d'éducation et les autres établissements de formation de personnel enseignant au Canada;
- le rôle des artistes théâtraux dans l'éducation des jeunes Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens.

202. Une étude particulièrement importante a été menée en 2004 à l'École de service social de l'Université McGill grâce à un financement de la Fondation de la famille Bronfman et des gouvernements du Canada et de l'Ontario. Le Projet national de démonstration sur les arts et les jeunes a fait des recherches sur l'impact de certains programmes artistiques communautaires sur les enfants vivant dans des communautés à faible revenu dans une région rurale et quatre centres urbains au Canada. Ces recherches ont montré que les participantes et participants au programme ont enregistré une amélioration statistiquement significative de leur participation au programme et du plaisir qu'ils en tiraient, du développement de leurs compétences artistiques, de l'achèvement des tâches et des compétences à caractère social.

203. Pour la révision en cours de son programme d'études relatif aux arts, le ministère de l'Éducation de l'Alberta a commandé une étude intitulée *Promising Practices and Core Learnings in Arts Education: Literature Review of K-12 Fine Arts Programs*. La première partie de ce document traite des quatre disciplines artistiques (danse, art dramatique, musique et arts visuels) dans le cadre de quatre thèmes :

- tendances en enseignement
- pratiques efficaces
- recommandations pour les apprentissages de base
- indicateurs provinciaux de réussite

La seconde partie de ce projet examine les différentes théories d'apprentissage en relation avec l'éducation en beaux-arts ou développées au moyen de l'éducation des beaux-arts de la maternelle à l'école secondaire dans les domaines suivants :

- développement de la petite enfance
- développement personnel et social
- pensée critique
- pensée créative
- élèves à risque et fin des études secondaires
- intelligences multiples
- recherche sur le cerveau

204. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec publie sur son site Web un magazine trimestriel qui s'appelle *Art et culture à l'école*. Cette publication présente les activités éducatives liées aux arts ainsi que les projets artistiques et culturels qui sont déployés dans les écoles avec l'appui d'organisations et de ressources culturelles et qui reflètent les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise et du Protocole d'entente culture-éducation.

205. En 2005, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a conclu un partenariat avec la faculté d'éducation de l'Université Memorial pour mener une étude dans le cadre du volet recherche de la stratégie *Cultural Connections* (liens culturels). Cette étude, *State of the Art: Arts and Cultural Education in Newfoundland and Labrador* (état des lieux : les arts et la culture dans l'éducation à Terre-Neuve-et-Labrador), devait faire le point sur l'éducation artistique et culturelle actuelle dans la province et recenser les enjeux, les défis et les besoins liés à l'élaboration et à la mise en œuvre futures. Les données brutes de cette étude ont servi à la planification des politiques et des pratiques, au suivi des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie *Cultural Connections* (liens culturels) et des initiatives ultérieures ainsi qu'à la détermination des besoins futurs en matière de recherche des programmes scolaires artistiques et culturels.

206. En 2009, le ministère fédéral du Patrimoine canadien et le gouvernement de l'Alberta ont financé le Réseau des villes créatives du Canada pour étudier le développement et la revitalisation des communautés rurales au moyen des arts et de la culture. Par l'intermédiaire d'un recensement de la littérature internationale et d'une compilation des ressources, le projet s'est penché sur la vitalité à long terme des arts dans des contextes ruraux, sur les bonnes pratiques dans ces contextes, sur les recherches existantes, et sur les occasions et obstacles.
207. La Société canadienne d'éducation par l'art (SCÉA) est une association bénévole qui rassemble des éducatrices et éducateurs en arts, des éducatrices et éducateurs dans les galeries, et d'autres personnes ayant des intérêts similaires et qui travaillent dans des écoles, dans des établissements d'éducation postsecondaire, aux ministères de l'Éducation, dans des galeries et musées, et au sein des communautés. Cette association vise tout particulièrement :
- la promotion de l'éducation artistique
 - la publication des pensées et actions d'actualité dans le domaine de l'éducation artistique
 - la promotion de normes élevées dans l'enseignement de l'art
208. La SCÉA publie le journal *Enseigner les arts au Canada* deux fois par an pour aider les éducatrices et éducateurs en arts à échanger des idées, des recherches, des informations et des réflexions sur certaines questions et pour les informer au sujet de livres, sites Web et ressources d'enseignement. Les autres ressources actuellement mises à disposition par la SCÉA incluent :
- *Canadian Art/Works: A Resource for Primary, Junior, Intermediate and Senior Teachers* qui renferme des reproductions d'œuvres d'art canadiennes qui sont liées aux concepts indiqués dans les programmes d'études provinciaux et territoriaux, fournissant ainsi des plans de leçons par unité, des activités pour les élèves et des liens entre l'éducation artistique et des questions d'ordre plus général.
 - *ReVisions: Readings in Canadian Art Teacher Education* qui présente les nouvelles directions, questions et influences relatives à l'éducation des enseignantes et enseignants des arts au Canada.
 - *staARTing With* est une présentation de la façon d'enseigner les arts dans les écoles canadiennes.
209. Dans les provinces et territoires, de nombreuses associations d'éducatrices et éducateurs rassemblent des enseignantes et enseignants en arts et/ou les personnes qui se spécialisent dans la danse, la musique, l'art dramatique et les arts visuels. Elles organisent des conférences et des ateliers, et elles publient des bulletins, des journaux, et des liens et ressources en ligne qui contribuent au partage des connaissances et au

développement professionnel. Les éducatrices et éducateurs qui travaillent dans le cadre de communautés, de galeries et de musées ont aussi des associations, telles que la *Canadian Art Gallery/Art Museum Educators* qui donne accès à des recherches et qui permet des échanges de connaissances.

210. Certains des documents produits par GénieArts ont été mentionnés auparavant. Au cours des dernières années, les publications suivantes ont aussi été produites :
- *Walking Tall in the Hall: A Mapping Review of ArtsSmarts Projects in Aboriginal Settings across Canada* fournit un instantané des impacts de plusieurs projets de GénieArts sur les enseignantes, les enseignants, les élèves et les 15 communautés autochtones hors réserves concernées.
 - *Deconstructing Engagement: A First Generation Report on the ArtsSmarts Student Engagement Questionnaire* se penche sur les réponses des élèves ayant complété des questionnaires avant et après leur participation à un projet GénieArts.
211. Le *International Journal of the Creative Arts in Interdisciplinary Practice* est un journal libre d'accès et revu par les pairs qui est basé au Canada, et qui se concentre sur les recherches et les connaissances au sujet des arts dans les pratiques multidisciplinaires et liées à la santé. L'édition de mars 2007 (cette publication s'appelait alors le *Canadian Creative Arts in Health, Training and Education Journal*) renfermait des articles sur des sujets tels que l'enseignement de l'opéra dans une école médicale pour sensibiliser davantage les étudiantes et étudiants aux questions de la mort, de la perte et de la souffrance, l'utilisation de récits d'histoires dans le counseling nutritionnel et l'intégration de la danse et de la chorégraphie à l'enseignement destiné aux enfants atteints d'une infirmité mobile cérébrale.
212. Une ressource utile fournissant des recherches en éducation artistique est la section en ligne intitulée *Recherche sur les arts* de Hill Stratégies Recherche à Hamilton, en Ontario. Cette publication mensuelle libre d'accès résume des documents clés sur les arts, y compris ceux traitant de l'éducation et des recherches relevant des arts.
213. Ce survol présente une partie des recherches réalisées par différents groupes dans le domaine de l'éducation artistique au Canada. Le Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage est en train de devenir un centre d'échanges qui recueille et distribue des informations et des recherches.

Conclusion

214. L'éducation artistique au Canada met à contribution non seulement les ministères de l'Éducation, mais aussi de nombreux autres intervenantes et intervenants, ainsi que bailleuses et bailleurs de fonds, relevant d'autres gouvernements, d'organisations sans but lucratif et d'organisations privées. Les principaux thèmes de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* sont bien reflétés dans les politiques et les pratiques mises en œuvre; la Conférence mondiale sur l'éducation artistique et la *Feuille de route* ont donné lieu à de nombreuses activités au Canada. Bien que le financement et les ressources suffisent rarement pour répondre à tous les besoins des écoles et de l'éducation artistique communautaire, la vitalité, la créativité, l'étendue et la diversité des programmes offerts sont illustrées par les exemples fournis dans ce rapport – et ceux-ci ne représentent qu'une fraction de toutes les activités en cours.

Annexe A – Questionnaire sur la mise en œuvre de la Feuille de route pour l'éducation artistique

Remarque spéciale concernant les réponses au questionnaire dans le Rapport pour le Canada

Le questionnaire de l'UNESCO cherche à recueillir des informations quantitatives à l'échelle internationale en demandant aux États membres de choisir les réponses appropriées parmi les listes de réponses possibles qui sont fournies : dans certains cas, les réponses doivent être listées par ordre d'importance. Étant donné la diversité des 13 systèmes d'éducation du Canada et la très grande quantité d'autres groupes qui participent en matière d'éducation artistique, il n'est pas possible de fournir des classements hiérarchiques ou de compléter de façon exacte certains des tableaux. Ce Rapport pour le Canada retient plutôt une approche qualitative en fournissant des exemples qui correspondent à chacun des facteurs soulevés par l'UNESCO. Toutefois, afin de fournir autant d'informations que possible à l'UNESCO, des réponses aux questions quantitatives ont été incluses, dans le cadre de ces limitations. Elles sont fournies dans l'Annexe A.

Dans les réponses au questionnaire ci-joint, le « X » qui sélectionne des objectifs, des activités, des politiques, des pratiques et des engagements indique que ces derniers peuvent être trouvés au sein de certaines instances dans le cadre des systèmes d'éducation et des programmes d'éducation artistique offerts par des groupes non gouvernementaux; il n'indique pas que ces objectifs, etc., font partie de chaque système d'éducation ou de chaque activité.

À titre d'exemple, la question 4 demande : « Est-ce que un (ou plusieurs) projet(s) faisant référence à la feuille de route a (ont) été élaboré(s) et mis en place dans votre pays? Si OUI, à quel niveau? ». En réponse à cette question, les cases « National » et « Local/Fédéral » sont toutes les deux cochées, puisqu'il existe des projets à ces deux niveaux. Cependant, il n'y a eu aucune consultation officielle des ministères de l'Éducation au sujet de la feuille de route, qui n'a d'ailleurs pas été distribuée à l'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il importe donc de garder à l'esprit qu'une réponse positive à une question ne signifie pas nécessairement que la réponse s'applique à toutes les instances.



Éducation artistique

Questionnaire sur la mise en œuvre de la feuille de route pour l'éducation artistique

La « Feuille de route pour l'éducation artistique », établie sur la base des délibérations de la Conférence mondiale sur l'éducation artistique qui s'est tenue à Lisbonne, Portugal, du 6 au 9 mars 2006, a pour objectif d'étudier le rôle de l'éducation artistique pour favoriser la créativité et la sensibilisation culturelle au 21^{ème} siècle.

Cette feuille de route a été conçue en vue de permettre une compréhension commune entre les parties prenantes de l'éducation artistique ; son rôle essentiel est d'offrir aux Etats membres un cadre adaptable permettant d'élaborer leurs propres lignes de conduite dans le domaine de l'éducation artistique. En termes pratiques, elle devrait servir de document de référence évolutif énonçant les mesures et les changements concrets nécessaires à la promotion de l'éducation artistique au sein des structures éducatives et à l'établissement d'un cadre solide pour les décisions futures dans ce domaine. Ainsi, la feuille de route vise-t-elle à : transmettre une vision et créer un consensus sur l'importance de l'éducation artistique afin de favoriser une société créative et sensible aux spécificités culturelles ; encourager la réflexion et l'action sous le signe de la collaboration ; et enfin rassembler les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la meilleure intégration de l'éducation artistique dans les différentes situations socioculturelles et historiques.

Depuis sa distribution officielle en juillet 2007, l'UNESCO s'est employée à promouvoir la feuille de route afin qu'elle puisse être exploitée comme un ensemble de recommandations ayant une certaine valeur d'exemple, qui soient utilisables dans des contextes spécifiques et différents pour la mise en œuvre de l'éducation artistique au niveau des différents pays. Dans la perspective de la Seconde conférence mondiale qui aura lieu à Séoul en 2010, nous lançons une enquête destinée à évaluer le degré de mise en œuvre de la feuille de route dans chaque Etat membre. Cette évaluation dont les résultats seront présentés lors de la 2^{ème} Conférence mondiale, devrait aboutir à une synthèse de l'état de l'éducation artistique en passant par le recensement à la fois des questions actuelles abordées dans les programmes nationaux et des méthodes et des politiques utilisées pour l'éducation artistique, dans leur diversité.

Origine de la réponse:

Nom du pays: Canada

Nom du ministère ou de l'organisme: Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Nom de la personne qui a rempli ce questionnaire: M^{me} Diana David

Sa position dans l'organisme: Analyste, International

Son adresse email: d.david@cmecc.ca

Son adresse postale: 95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106, Toronto (Ontario) M4V 1N6

Son numéro de téléphone: 416 962-8100, poste 268

Son fax: 416 962-2800

Site-Web: www.cmecc.ca

Rappels concernant la feuille de route de 2007

1) A qui avez-vous transmis la feuille de route ?

- Responsables politiques
 Etablissements scolaires
 Etablissements d'enseignement supérieur (niveau universitaire)
 Institutions culturelles (musées, centres culturels, théâtres, salles de concerts, bibliothèques, etc.)
 Autres (à préciser) : **Pour toutes les questions où « Autres » est un choix de réponse, veuillez vous reporter au texte du document.**
 Pas encore transmis (→ aller directement à 3)

2) Comment l'avez-vous transmise ?

- a) Langue Dans la langue d'origine (anglais / français / les deux)
 En votre langue d'origine (ou en langue nationale)

- b) Moyen En l'affichant sur un site Web
 Par correspondance (courrier, email, fax, etc.)
 En organisant une (ou plusieurs) journée(s) d'information
 Autres (à préciser) : _____

3) A quoi la feuille de route est-elle la plus utile concernant le développement de l'éducation artistique dans votre pays ?

- A sensibiliser à la nécessité de l'éducation artistique
 A développer des politiques favorables à l'éducation artistique
 A permettre d'établir des projets précis et/ou en facilitant leur mise en œuvre
 Autres (à préciser) : _____

4) Est-ce que un (ou plusieurs) projet(s) faisant référence à la feuille de route a (ont) été élaboré(s) et mis en place dans votre pays ?

- Oui, déjà mis en place
 Oui, mais pas encore en application
 Non, pas de projet prévu pour le moment
 Non, mais il existe néanmoins des projets pour l'éducation artistique (→ aller directement à 4-2)

4-1) Si OUI, à quel niveau ?

- National Local/Fédéral (état/région/département/ville/etc.)
 Autres (à préciser) : _____

4-1-1) Description sommaire des projets (déjà mis en place ou en cours d'élaboration) :

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

4-1-2) Quels obstacles avez-vous rencontrés pour la mise en application des projets ?

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

4-2) Si NON, est-ce que les projets relatifs à l'éducation artistique dans votre pays qui ont été conçus indépendamment de la feuille de route correspondent à l'orientation de la feuille de route de l'UNESCO ?

- Oui, tout à fait Oui, en partie Non, pas exactement

4-2-1) Préciser : _____

Objectifs de l'éducation artistique

5) Quel est l'ordre d'importance des objectifs majeurs en matière d'éducation artistique dans votre pays ? (numérotez-les : 1,2,3...) **Comme il est mentionné précédemment, les classements hiérarchiques ne peuvent être fournis dans le rapport pour le Canada.**

- Défendre le droit de l'homme à l'éducation et à la participation culturelle
- Développer des capacités individuelles (cognitives et créatives)
- Améliorer la qualité de l'éducation
- Promouvoir l'expression de la diversité culturelle
- Autres (à préciser) : _____

6) Dans quel ordre d'importance considérez-vous les éléments suivants pour réaliser les objectifs de l'éducation artistique ? (numérotez-les : 1,2,3...) **Comme il est mentionné précédemment, les classements hiérarchiques ne peuvent être fournis dans le rapport pour le Canada.**

- Créer une loi, un texte officiel ou une directive pour mettre en application l'éducation artistique
- Disposer d'un budget pour mettre en application l'éducation artistique
- Mettre en place des projets spécifiques pour renforcer l'éducation artistique
- Autres (à préciser) : _____

7) Pour atteindre ces objectifs, de quelle nature sont, par ordre d'importance, les obstacles que rencontre l'éducation artistique dans votre pays ? (numérotez-les : 1,2,3...) **Comme il est mentionné précédemment, les classements hiérarchiques ne peuvent être fournis dans le rapport pour le Canada.**

- Financements
- Réceptivité des acteurs : enseignants, responsables culturels, artistes, etc.
- Coopération des parties prenantes
- Système éducatif
- Autres (à préciser) : _____

7-1) Commentaires éventuels :

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

Concepts liés à l'éducation artistique

Domaines artistiques

8) Qu'avez vous pu faire pour élargir la conception du domaine artistique et prendre appui sur son interdisciplinarité à l'école ?

Créer les nouvelles disciplines artistiques et/ou des activités complémentaires dans le cursus scolaire

Augmenter les horaires de certaines disciplines artistiques ou d'activités complémentaires

Créer ou renforcer des programmes de formation professionnelle pour les enseignants

Pas d'actions prévues pour le moment

Autres : _____

9) Actuellement, quels domaines artistiques sont intégrés à l'école dans votre pays?

	Enseignement primaire			Enseignement secondaire		
	Cursus scolaire		Activités complémentaires	Cursus scolaire		Activités complémentaires
	Disciplines artistiques	Autres disciplines		Disciplines artistiques	Autres disciplines	
Dessin, Peinture	X	X	X	X	X	X
Sculpture	X	X	X	X	X	X
Littérature, écriture créative	X	X	X	X	X	X
Design	X	X	X	X	X	X
Artisanat, céramique	X	X	X	X	X	X
Musique	X	X	X	X	X	X
Danse	X	X	X	X	X	X
Sport	X	X	X	X	X	X
Théâtre	X	X	X	X	X	X
Cinéma et/ou Nouveaux médias	X	X	X	X	X	X
Nouvelles formes d'expression artistique (Hip-Hop, Graffiti, B-Boy Danse, etc.)	X	X	X	X	X	X
Autres (à préciser)						

REMARQUE IMPORTANTE au sujet du rapport pour le Canada – Une réponse indiquant qu'un domaine artistique est intégré à l'école primaire ou secondaire signifie qu'il est intégré à une ou plusieurs écoles ou divisions scolaires, non à la totalité ou à la majorité des écoles.

10) En dehors de l'école, quelles sont les instances qui contribuent à l'éducation artistique ?

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

10-1) Sous quelle(s) forme(s) ?

Approches de l'éducation artistique

11) Est-ce que les arts sont utilisés comme supports d'enseignement et d'apprentissage dans le cadre de certaines disciplines ?

	Oui		Non
	A l'initiative individuelle des enseignants	Pratique générale et systématique dans le cursus avec des matériaux d'enseignement	
Enseignement primaire	X	□	□
Enseignement secondaire	X	□	□

11-1) Si OUI, pouvez-vous donner quelques exemples ?

Utiliser des couleurs, des formes et des objets empruntés aux arts plastiques et à l'architecture pour enseigner des matières comme la physique, la biologie ou la géométrie

Exploiter le théâtre et la musique comme méthode d'enseignement des langues

Autres : _____

12) En dehors du cadre scolaire, quelles sont les catégories de population qui bénéficient particulièrement d'une forme d'éducation artistique dans votre pays ?

Personnes âgées

Immigrés

Populations autochtones

Jeunes non scolarisés

Handicapés

Malades

Orphelins

Prisonniers

Militaires

Adultes en formation professionnelle

Autres : _____

12-1) Préciser :

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

12-2) Parmi ces bénéficiaires peut-on observer des différences liées au genre (homme/femme) ?

Oui (Préciser) : _____

Non

12-3) Quel sont, par ordre d'importance, les objectifs de cette éducation ? (numérotez-les : 1,2,3...)

Complément à l'éducation scolaire

Intégration et cohésion sociale

Promotion de la diversité culturelle

Loisirs

Autres: _____

12-4) Quelles instances s'occupent de ces projets hors l'école ?

Bureaux ministériels ou organismes affiliés

: Nom et tutelle _____

Institutions culturelles (musées, centres culturels, théâtres, salles de concerts, bibliothèques, etc.)

Associations et/ou fondations

Communautés

Autres : _____

12-5) Est-ce que ces instances collaborent avec le système éducatif ?

Oui

Non (→ aller directement à 13)

12-5-1) Si oui, comment ?

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

Dimensions de l'éducation artistique

13) Quel terme est utilisé dans votre pays pour désigner ce qui est appelé « éducation artistique » dans la feuille de route ?

Education artistique

Education culturelle

Education artistique et culturelle

Education à l'art et/ou éducation par l'art

Autres : ***Les arts et l'apprentissage***

14) Quel type d'activités sont-elles organisées pour mettre en œuvre les trois axes pédagogiques suivants ?

• L'étude des œuvres d'art

Visites des musées ou des galeries d'art

Sorties au spectacle : théâtre, concert, danse, cinéma, etc.

Visites et/ou ateliers en bibliothèque

Collaboration avec les institutions culturelles concernées pour des actions à plus long terme que la visite ponctuelle

Cours théorique sur l'art ou son histoire

Pratique artistique dans la classe et/ou hors classe

Rencontre avec des artistes dans la classe et/ou hors classe

Autres : _____

• Le contact direct avec les œuvres d'art (concerts, expositions, livres et films)

Visites des musées ou des galeries d'art

Sorties au spectacle : théâtre, concert, danse, cinéma, etc.

Visites et/ou ateliers en bibliothèque

Collaboration avec les institutions culturelles concernées pour des actions à plus long terme que la visite ponctuelle

Cours théorique sur l'art ou son histoire

Pratique artistique dans la classe et/ou hors classe

Rencontre avec des artistes dans la classe et/ou hors classe

Autres : _____

• La pratique d'activités artistiques

Visites des musées ou des galeries d'art

Sorties au spectacle : théâtre, concert, danse, cinéma, etc.

Visites et/ou ateliers en bibliothèque

Collaboration avec les institutions culturelles concernées pour des actions à plus long terme que la visite ponctuelle

Cours théorique sur l'art ou son histoire

Pratique artistique dans la classe et/ou hors classe

Rencontre avec des artistes dans la classe et/ou hors classe

Autres : _____

14-1) Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans l'articulation de ces trois axes ? (numérotez-les par ordre d'importance : 1, 2, 3...) Comme il est mentionné précédemment, les classements hiérarchiques ne peuvent être fournis dans le rapport pour le Canada.

- Manque de budget
- Manque d'enseignants qualifiés
- Manque de ressources (informations, réseaux ...)
- Manque de partenariats
- Manque de temps alloué aux activités
- Manque d'intérêt des intéressés
- Autres : _____

Stratégies essentielles pour une éducation artistique efficace

Formation des enseignants et des artistes

15) Quel type de formation assurez-vous pour sensibiliser les acteurs de l'éducation artistique (enseignants, artistes, médiateurs ou éducateurs culturels) aux problématiques de l'éducation artistique et pour développer leurs connaissances et compétences dans les domaines mentionnés dans la feuille de route?

	Formation continue ou stages : conférences, séminaires, débats, ateliers de pratiques, etc.	Distribution d'informations écrites	Pas de formation spécifique pour le moment	Autres (à préciser)
Enseignants des matières générales	×	×	<input type="checkbox"/>	
Professeurs d'art	×	×	<input type="checkbox"/>	
Artistes / médiateurs ou éducateurs culturels	×	×	<input type="checkbox"/>	

16) Comment choisissez-vous les artistes en vue de leurs interventions dans les classes ou dans les ateliers des institutions culturelles ?

- Concours ou examens
- Participation aux séminaires ou ateliers de formation
- Diplôme ou certificat à l'issue d'une formation universitaire ou institutionnelle
- Autres : _____

Partenariats

Au niveau national ou local

17) Est-ce qu'un (ou plusieurs) ministère(s) est (sont) chargé(s) de l'éducation artistique dans votre pays ?

- Oui
- Non (→ aller directement à 18)

17-1) Si OUI, le(s)quel(s) ?

- Ministère de l'éducation (ou équivalent. Préciser : **Ministère de l'Éducation de chaque province et territoire**)
- Ministère de l'enseignement supérieur (ou équivalent. Préciser : _____)
- Ministère de la culture (ou équivalent. Préciser : _____)
- Autres : _____

17-2) S'il y a plusieurs ministères impliqués, de quelles manières collaborent-ils ensemble ?

- Développement de lois ou de politiques communes
- Elaboration de budgets communs
- Elaboration de projets communs
- Autrement : _____
- Pas de collaboration pour le moment (→ aller directement à 17-5)

17-3) Expliquer comment cette (ces) collaboration(s) inter ministérielle(s) est (sont) soutenue(s).

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

17-4) Décrire certaine(s) coopération(s) transfrontalière(s) ou trans-nationale(s) que le(s) ministère(s) mentionné(s) ci-dessus entreprend(entreprennent) pour l'éducation artistique.

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

17-5) Veuillez citer les noms de directions ministérielles et/ou d'organismes ministériels agissant pour l'éducation artistique dans votre pays.

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

18) Comment les différents organismes municipaux collaborent-ils à l'éducation artistique ?

- Développer des politiques au niveau état/local
- En élaborant des projets en commun
- En partageant des réseaux et des informations
- Autrement : _____
- Pas de collaboration pour le moment

19) Quelles sont les sources principales de financement pour l'éducation artistique dans votre pays? (numérotez-les par ordre d'importance : 1, 2, 3...)

- Financement par le gouvernement national
- Financement par le gouvernement local
- Fondations publiques/privées
- Mécènes individuels
- Autres (à préciser) : **Gouvernements provinciaux et territoriaux**

Au niveau des écoles et des enseignants

20) Comment les écoles exploitent-elles les activités proposées par les institutions culturelles ? (musées, centres culturels, théâtres, salles de concerts, bibliothèques, etc.)

- En participant aux programmes des institutions en dehors du temps passé à l'école
- En intégrant ces programmes dans le cadre de l'emploi du temps scolaire
- En effectuant des visites avec les élèves dans ces institutions
- Autrement : _____

21) Où se réalisent les projets des enseignants élaborés en collaboration avec les institutions culturelles et/ou les artistes ?

- Dans l'établissement scolaire
 Dans les sites des institutions culturelles
 Dans les ateliers d'artistes
 Autres : _____

22) Comment les enseignants peuvent-ils être aidés dans les démarches et les procédures de collaboration avec des artistes/ médiateurs ou éducateurs culturels (ou l'inverse) ?

- Par des organismes ministériels
 Par des institutions culturelles
 Par des associations et/ou des fondations
 A leur propre initiative
 Autrement: _____

22-1) Préciser la nature de la collaboration entre les artistes/institutions culturelles et enseignants dans le cadre scolaire dans votre pays et les avantages de ce type de collaboration (en citant quelques exemples si nécessaire) :

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

Recherche sur l'éducation artistique et partage des connaissances

23) Est-ce que des recherches sur l'éducation artistique sont effectuées dans votre pays?

- Oui Non (→ aller directement à 25)

23-1) Par qui sont-elles menées principalement ?

- Ministères Universités Fondations ou associations
 Autres : _____

23-2) A quels niveaux sont-elles menées ?

- National Gouvernements décentralisés (état/région/département/ville/etc.)
 Autres : _____

24) Quels sont les sujets prioritaires des recherches sur l'éducation artistique dans votre pays ? (numérotez-les par ordre d'importance : 1, 2, 3...)

- Evaluation des politiques relatives à l'éducation artistique
 Evaluation de l'impact de l'éducation artistique
 Liens entre l'éducation artistique et la réussite dans d'autres disciplines
 Performance sociale de l'éducation artistique
 Formation des acteurs de l'éducation artistique
 Partenariat pour l'éducation artistique
 Autres : _____

25) Quelles sont les mesures d'encouragement public à la recherche ?

- Financement
- Centres d'échange d'information sur l'éducation artistique
- Publications de recherches sur l'éducation artistique
- Conférences et symposiums sur l'éducation artistique
- Elaboration de réseaux de chercheurs en éducation artistique
- Autres : _____

26) Parmi les résultats suivants attendus de l'éducation artistique, quels sont par ordre d'importance, ceux qui sont prioritaires pour l'éducation artistique dans votre pays ? (numérotez-les : 1, 2, 3...)

- Acquisition de connaissances théoriques ou historiques
- Niveau de compétence dans les pratiques artistiques
- Créativité / inventivité
- Participation active des intéressés
- Le développement personnel et social des participants (ex. travail en équipe)
- Rencontres entre les groupes sociaux (ex. les générations) : Préciser _____
- Autres : **Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.**

Recommandations

27) Quels aspects des recommandations de la feuille de route semblent plus faciles à mettre en œuvre dans la situation de votre pays ? (cochez plusieurs cases si nécessaire et indiquez-les en ordre d'importance en numérotant : 1, 2, 3...)

L'éducation étant décentralisée au Canada, il est impossible de répondre aux questions suivantes. Chaque province et territoire a utilisé la feuille de route différemment et l'applique à diverses situations.

Recommandations à l'intention des éducateurs, des parents, des artistes et des directeurs d'école et d'établissements éducatifs

- Sensibilisation, soutien et formation
- Partenariats et coopération
- Mise en œuvre, évaluation et partage des connaissances

Recommandations à l'intention des ministères publics et des responsables politiques

- Reconnaissance
- Elaboration des politiques
- Formation, mise en œuvre et soutien
- Partenariats et coopération
- Recherche et partage des connaissances

27-1) Avez-vous eu des difficultés dans l'application des recommandations de la feuille de route ? Si oui, précisez lesquelles.

Etudes de cas

28) Est-ce que ces études de cas vous ont été utiles pour établir ou construire des projets précis dans votre pays ? Oui Non

28-1) Préciser :

L'éducation étant décentralisée au Canada, il est impossible de répondre aux questions suivantes. Chaque province et territoire a utilisé la feuille de route différemment et l'applique à diverses situations.

29) Pourriez-vous indiquer quelques cas d'expériences en éducation artistique menées dans votre pays ? Veuillez préciser dans quel cadre (scolaire ou autres) elles se situent.

Pour toutes les questions qui nécessitent une réponse écrite, veuillez vous reporter au texte du rapport pour le Canada.

Bilan de la feuille de route

30) Quelles appréciations, remarques ou suggestions pouvez-vous porter sur la feuille de route ?

L'éducation étant décentralisée au Canada, il est impossible de répondre aux questions suivantes. Chaque province et territoire a utilisé la feuille de route différemment et l'applique à diverses situations.

31) Pensez-vous que la feuille de route doit s'adresser également à d'autres populations que les populations scolaires ? Oui Non

31-1) Si oui, lesquelles et comment ? Sinon, pourquoi ?

Les principes et les idées de la feuille de route ont été appliqués à l'apprentissage des arts à l'école et en milieu communautaire.

Annexe B – Sources

Sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation

Alberta Advanced Education and Technology

<http://www.advancededucation.gov.ab.ca/>

Alberta Education

<http://www.education.gov.ab.ca/>

British Columbia Ministry of Advanced Education and Labour Market Development

<http://www.gov.bc.ca/aved/>

British Columbia Ministry of Education

<http://www.gov.bc.ca/bced/>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Ministère de l'Éducation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/ed/index.html>

Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick

<http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp>

Ministère de l'Éducation du Nunavut

<http://www.gov.nu.ca/education/fr/index.htm>

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick

<http://www.gnb.ca/0105/index-f.asp>

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/ael/index.fr.html>

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/tcu/index.html>

Newfoundland and Labrador Department of Education

<http://www.gov.nl.ca/edu/>

Northwest Territories Department of Education, Culture and Employment
<http://www.ece.gov.nt.ca>

Nova Scotia Department of Education
<http://www.ednet.ns.ca/>

Prince Edward Island Department of Education and Early Childhood Development
<http://www.gov.pe.ca/education/>

Prince Edward Island Department of Innovation and Advanced Learning
<http://www.gov.pe.ca/ial/index/php3>

Saskatchewan Ministry of Advanced Education, Employment and Labour
<http://www.aeel.gov.sk.ca>

Saskatchewan Ministry of Education
<http://www.sasked.gov.sk.ca/>

Yukon Department of Education
<http://www.education.gov.yk.ca/>

Sites Web pancanadiens

Conseil des Arts du Canada
<http://www.canadacouncil.ca>

Commission canadienne pour l'UNESCO
<http://www.unesco.ca>

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
<http://www.cmec.ca>

Chaire UNESCO des arts et de l'apprentissage
<http://www.educ.queensu.ca/unesco-home-fr.html>

Sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de la culture

Alberta Culture and Community Spirit
<http://www.culture.alberta.ca>

British Columbia Ministry of Tourism, Culture and the Arts
<http://www.gov.bc.ca/tca>

Ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport du Manitoba
<http://www.gov.mb.ca/chc/index.fr.html>

Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick
<http://www.gnb.ca/0131/index-f.asp>

Newfoundland and Labrador Department of Tourism, Culture and Recreation
<http://www.tcr.gov.nl.ca/tcr>

Northwest Territories Department of Education, Culture and Employment
<http://www.ece.gov.nt.ca>

Nova Scotia Department of Tourism, Culture and Heritage
<http://www.gov.ns.ca/tch>

Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du Nunavut
<http://www.gov.nu.ca/cley/french/index.html>

Ministère de la Culture de l'Ontario
<http://www.culture.gov.on.ca/french/index.html>

Prince Edward Island Department of Communications, Cultural Affairs and Labour
<http://www.gov.pe.ca/commcu>

Ministère de la culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
<http://www.mcc.gouv.qc.ca>

Saskatchewan Ministry of Tourism, Parks, Culture and Sport
<http://www.tpcs.gov.sk.ca>

Yukon Department of Tourism and Culture
<http://www.tc.gov.yk.ca>

Sites Web d'un ministère du gouvernement du Canada

Ministère fédéral du Patrimoine canadien
<http://www.pch.gc.ca/index-fra.cfm>

Sites Web des membres des organismes publics de soutien aux arts du Canada

Alberta Foundation for the Arts
<http://www.affta.ab.ca>

British Columbia Arts Council

<http://bcartscouncil.ca>

Conseil des Arts du Canada

<http://www.canadacouncil.ca>

Conseil des arts et des lettres du Québec

<http://www.calq.gouv.qc.ca>

Conseil des arts du Manitoba

<http://www.artscouncil.mb.ca/french/index.html>

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

<http://www.artsnb.ca/fr/home.php>

Newfoundland and Labrador Arts Council

<http://www.nlac.nf.ca>

Northwest Territories Arts Council

<http://pwnhc.learnnet.nt.ca/artscouncil>

Nova Scotia Department of Tourism, Culture and Heritage

<http://gov.ns.ca/dtc>

Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du Nunavut

<http://www.gov.nu.ca/cley/french/index.html>

Conseil des arts de l'Ontario

<http://www.arts.on.ca/site5.aspx>

Conseil des Arts de l'Île-du-Prince-Édouard

<http://www.peiartscouncil.com>

Saskatchewan Arts Board

<http://www.artsboard.sk.ca>

Yukon Arts Advisory Council

<http://www.tc.gov.yk.ca/138.html>

Sites Web d'associations, de centres et galeries artistiques, de fondations, d'organisations communautaires et à but non lucratif et d'autres fournisseuses et fournisseurs/bailleuses et bailleurs de l'éducation artistique

Afton School of the Arts

<http://www.afton.epsb.ca/programs.html>

Art City

<http://www.artcityinc.com>

Art Gallery of Nova Scotia

<http://www.artgalleryofnovascotia.ca>

Arts for Children of Toronto

<http://www.artsforchildren.org>

GénieArts

<http://www.artssmarts.ca/fr/accueil.aspx>

Arts Umbrella

<http://www.artsumbrella.com>

Réseau des Arts pour la Jeunesse

<http://www.artsnetwork.ca>

Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques

<http://www.aqesap.org>

British Columbia Art Teachers' Association

<http://www.bcata.wikispaces.com>

Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage

<http://eduarts.ca/french/home.html>

Canadian Art Gallery/Art Museum Educators

<http://www.cageart.ca>

Société canadienne d'éducation par les arts

http://www.csea-scea.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=65&Itemid=75

City Art Centre

<http://www.londonarts.ca>

Coalition pour l'éducation en musique au Canada
<http://www.musiquepourtous.ca/cmecindex.php>

Community Arts and Heritage Education Project
<http://www.cahep.ca>

Common Weal
<http://www.commonwealarts.com>

Community Arts Council of Vancouver
<http://www.cacv.ca/home>

Confederation Centre of the Arts
<http://www.confederationcentre.com>

Réseau des villes créatives du Canada
<http://www.creativecity.ca/francais/index.html>

Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry
<http://www.elizabethfry.ca>

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec – Centrale des syndicats du Québec
<http://www.csq.qc.net>

4Cs Foundation
<http://www.4csfoundation.com>

Les Grands ballets canadiens
<http://www.grandsballets.com>

Ici par les arts
<http://www.iciparlesarts.com>

iHuman Youth Society
<http://www.ihuman.org>

Fondation de la famille J.W. McConnell
<http://www.mcconnellfoundation.ca/default.aspx?page=1&lang=fr-CA>

Klondike Institute of Art and Culture
<http://www.kiac.ca/programs>

Apprendre par les arts

<http://www.apla.cc/>

Learning through the Arts in Western Newfoundland

<http://www.wnlsd.ca/ltawnl/>

MASC – Passerelle entre les artistes et l'éducation

http://www.masconline.ca/09/Home_French.html

Mendel Art Gallery, Saskatoon (Saskatchewan)

<http://www.mendel.ca/schools>

McMullen Art Gallery

<http://www.capitalhealth.ca/HospitalsandHealthFacilities/Hospitals/UniversityofAlbertaHospital/Aboutus/McMullenGallery/default.htm>

Centre national des Arts

<http://www.nac-cna.ca/fr/index.cfm>

Office national du film du Canada

<http://www.onf-nfb.gc.ca/fra/accueil.php>

Musée des beaux-arts du Canada

<http://www.gallery.ca>

Neighbourhood Dance Works

<http://www.neighbourhooddanceworks.com/>

Newfoundland Independent Filmmakers Co-operative

<http://nifco.org>

Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario

<http://www.oct.ca/home.aspx?lang=fr-CA>

Récit

<http://recit.csp.gc.ca/indexflash.html>

Musée royal de l'Ontario

http://www.rom.on.ca/schools/index_fr.php

Saskatchewan Teachers' Federation

<http://www.stf.sk.ca>

Saskatoon Community Youth Arts Programming
<http://www.scyapinc.org>

Soulpepper Theatre Company
<http://www.soulpepper.ca>

Street Culture Kidz Project
<http://www.saskculture.sk.ca/members/DirPage.asp?Org=10942>

Symphony Nova Scotia
<http://www.symphonynovascotia.ca>

Fondation Trillium de l'Ontario
<http://www.trilliumfoundation.org/cms/fr/index.aspx>

W. Garfield Weston Foundation
<http://www.westonfoundation.org>

Winnipeg Arts Council
<http://www.winnipegarts.ca>

Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire
<http://omep-canada.org/seminaire>

You Dance
<http://www.youdancecanada.ca>

Documents

Alberta Education. *The idea file for schools*, 2009. Consulté le 30 juin 2009 à l'adresse www.AlbertaArtsDays.ca

Alberta Education. *K-12 arts education curriculum consultation report*, 2009. Consulté le 24 juin 2009 à l'adresse http://education.alberta.ca/media/1076364/kto12arts_consult.pdf

Alberta Education. *K-12 arts education curriculum framework (June 2009 draft)*, 2009. Consulté le 18 septembre 2009 à l'adresse http://education.alberta.ca/media/1115263/arts_ed_framework.pdf

Alberta Education. *K-12 Arts Education: First Nations, Métis and Inuit Focus groups – Themes and findings in art education*, 2009. Consulté le 24 juin 2009 à l'adresse http://education.alberta.ca/media/1076368/kto12arts_fnmi.pdf

Alberta Education. *K-12 Arts Education: Summary of consultations with Francophone and French Immersion representatives*, 2009. Consulté le 24 juin 2009 à l'adresse http://education.alberta.ca/media/1082985/kto12arts_consult_franc.pdf

Alberta Education. *Promising practices and core learnings in art education: Literature review of K-12 fine arts programs*, 2008. Consulté le 6 juillet 2009 à l'adresse <http://education.alberta.ca/teachers/program/finearts/programs.aspx>

Arts Branch, Alberta Tourism, Parks, Recreation and Culture. *My chance to shine: Final report for the evaluation of the AFA Artists and Education Program*, 2008. Consulté le 6 juillet 2009 à l'adresse www.affta.ab.ca/resources/Artists_and_Education_Evaluation-Contractor_Final_Report.pdf

Réseau des arts pour la jeunesse. *Art and education in schools: A multifaceted connection. Fact Sheet #1* (sans date). Consulté le 12 juillet 2009 à l'adresse www.artsnetwork.ca/research

Réseau des arts pour la jeunesse. *The arts play a role in crime prevention. Fact Sheet #4* (sans date). Consulté le 12 juillet 2009 à l'adresse www.artsnetwork.ca/research

Réseau des arts pour la jeunesse. *Creativity, "the arts", and First Nations. Fact Sheet #2* (sans date). Consulté le 12 juillet 2009 à l'adresse www.artsnetwork.ca/research

Réseau des arts pour la jeunesse. *"Healthy children participate in the arts". Fact Sheet #5* (sans date). Consulté le 12 juillet 2009 à l'adresse www.artsnetwork.ca/research

Réseau des arts pour la jeunesse. *Supporting child development in the early years through art. Fact Sheet #3* (sans date). Consulté le 12 juillet 2009 à l'adresse www.artsnetwork.ca/research

GénieArts. *Deconstructing engagement: A first generation report on the ArtsSmarts Student Engagement Questionnaire*, 2007. Consulté le 30 juillet 2009 à l'adresse www.artssmarts.ca/media/DeconstructingEngagement.pdf

GénieArts. *Walking tall in the hall: A mapping review of ArtsSmarts projects in Aboriginal settings across Canada*, 2006. Consulté le 30 juillet 2009 à l'adresse www.artssmarts.ca/media/en/WalkingTallWeb.pdf

Atlantic Provinces Education Foundation. *Foundation for the Atlantic Canada Arts Education Curriculum*, 2001. Consulté le 3 juillet à l'adresse www.gov.pe.ca/photos/original/ed-arts-found.pdf

Canadian Art Gallery/Art Museum Educators. *Developing gallery outreach policy: A collaborative process*, 2009. Consulté le 6 août 2009 à l'adresse www.cageart.ca/documentsLa%20Centrale%20CAGE%202009.pdf

Canadian Art Gallery/Art Museum Educators. *Developing observational skills at the Art Centre: A new approach for health care professionals*, 2008. Consulté le 6 août 2009 à l'adresse www.cageart.ca/Agnes%20Etherington%20CAGE%202008.pdf

Commission canadienne pour l'UNESCO. *Réflexions canadiennes sur les arts et l'apprentissage : le défi du changement systémique*, 2006. Consulté le 2 avril 2009 à l'adresse <http://www.unesco.ca/fr/interdisciplinaire/artetétude/documents/2006Lisbon-fre.pdf>

Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage. *Réseau canadien pour les arts et l'apprentissage : un cadre d'action*, 2009. Consulté le 3 juillet 2009 à l'adresse <http://eduarts.ca/assets/CNAL-Framework-f-fev09-low-res1.pdf>

Organismes publics de soutien aux arts du Canada. *Organizational profiles*, 2009. Communication privée.

Coalition pour l'éducation en musique au Canada et Association canadienne des musiciens éducateurs. *Concepts and skills: Pre-kindergarten to grade 8: Achieving musical understanding*, 2008. Consulté le 30 juillet 2009 à l'adresse www.cmea.ca/resources.htm

Réseau des villes créatives du Canada. *Developing and revitalizing rural communities through arts and culture: Summary overview*, 2009. Consulté le 7 juillet 2009 à l'adresse www.creativecity.ca

Hill Stratégies Recherche. *Recherche sur les arts* (bulletin mensuel). Consulté le 7 juillet 2009 à l'adresse www.hillstrategies.com/arts_research_monitor.php?lang=fr

The International Journal of the Creative Arts in Interdisciplinary Practice. Journal d'accès libre. Consulté le 27 juillet 2009 à l'adresse www.ijcaip.com

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. *Arts education [electronic resource]: dance: kindergarten to grade 4 learning resources: a reference for selecting learning resources*, 2009. Consulté le 27 juillet 2009 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/k12.learnres/bibliographies.html

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. *Arts education [electronic resource]: drama: kindergarten to grade 4 learning resources: a reference for selecting learning resources*, 2009. Consulté le 27 juillet 2009 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/k12.learnres/bibliographies.html

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. *Arts education [electronic resource]: music: kindergarten to grade 6 learning resources: a reference for selecting learning resources*, 2009. Consulté le 27 juillet 2009 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/k12.learnres/bibliographies.html

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. *Arts education [electronic resource]: visual arts: kindergarten to grade 4 learning resources: a reference for selecting learning resources*, 2009. Consulté le 27 juillet 2009 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/k12.learnres/bibliographies.html

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. *The arts in education: Draft statement*, 2003. Consulté le 7 juillet 2009 à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/arts/draft_statement.pdf

Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador. *Cultural Connections Strategy*, 2005. Consulté le 20 janvier 2010 à l'adresse <http://www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/culturalconnections/index.html>.

McGill University School of Social Work. *National Arts and Youth Demonstration Project: Highlights*, 2004. Consulté le 12 juillet 2009 à l'adresse www.artsnetwork.ca/documents/NAYDP-Highlights.pdf

National Association of Friendship Centres et le ministère fédéral du Patrimoine canadien. *Business case for the long-term sustainability of Friendship Centres*, 2009. Consulté le 27 juillet 2009 à l'adresse www.nafc-aboriginal.com/PDF/NAFC%20Case%20Study%202009.pdf

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. *Creative Newfoundland and Labrador: The blueprint for developing an investment in culture*, 2006. Consulté le 8 septembre 2009 à l'adresse www.tcr.gov.nl.ca/tcr/artsculture/culturalplan2006.pdf

Newfoundland and Labrador Teachers' Association. *Private public partnerships and education. The Bulletin*, décembre 2008. Consulté le 28 juillet 2009 à l'adresse www.nlta.nl.ca/files/documents/bulletins/buln_dec08.pdf

Northwest Territories Education, Culture and Employment. *NWT arts strategy: Progress report*, 2006. Consulté le 2 juillet 2009 à l'adresse www.ece.gov.nt.ca

Nova Scotia Department of Education. *Let's talk about arts education grades primary to 3* (sans date). Consulté le 4 juillet 2009 à l'adresse www.ednet.ns.ca

Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du Nunavut. *Stratégie de développement identitaire des jeunes*, 2003. Consulté le 8 juillet 2009 à l'adresse <http://www.gov.nu.ca/cley/home/french/pdf/Youth%20Identity%20Development%20Strategy%20-%20French.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. *The Ontario curriculum; grades 1 – 8: The Arts*, 2009. Consulté le 7 juillet 2009 à l'adresse www.edu.gov.on.ca/eng/curriculum/elementary.arts18b09curr.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. *The Ontario curriculum; grades 9 and 10: The Arts*, 1999. Consulté le 7 juillet 2009 à l'adresse www.edu.gov.on.ca/eng/curriculum/secondary/arts910curr.pdf

Picard, Geneviève. *Le côté sérieux du Cirque du Soleil. Tabaret : Le magazine de l'Université d'Ottawa*, printemps 2006. Consulté le 12 juillet 2009 à l'adresse http://www.tabaret.uottawa.ca/article_f_307.html

Prince Edward Island Department of Communities, Cultural Affairs and Labour. *A cultural policy for Prince Edward Island*, 2002. Consulté le 4 juillet 2009 à l'adresse www.gov.pe.ca/photos/original/comm_cult_pol_e.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. *Protocole d'entente culture-éducation* (sans date). Consulté le 2 juillet 2009 à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/cultureEducation/index.asp>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. *L'intégration de la dimension culturelle à l'école – Document de référence à l'intention du personnel enseignant*, 2003. Consulté le 2 juillet 2009 à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/cultureEducation/medias/99-6487-02.pdf>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. *Programme de formation de l'école québécoise : Version approuvée : Éducation préscolaire : Enseignement primaire, Chapitre 8 : Domaine des arts*, 2001. Consulté le 2 juillet 2009 à l'adresse http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfi/dp/programme_de_formation/primaire/pdf/prform2001/prform2001-081.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, premier cycle, Chapitre 8 : Domaine des arts*, 2004. Consulté le 2 juillet 2009 à l'adresse http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/dp/programme_de_formation/secondaire/pdf/prform2004/chapitre081v2.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. *Programme de formation de l'école québécoise : Enseignement secondaire, deuxième cycle*, 2007. Consulté le 2 juillet 2009 à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/index.asp?page=arts>

Saskatchewan Learning. *Core curriculum: Principles, time allocations, and credit policy*, 2007. Consulté le 5 juillet 2009 à l'adresse www.education.gov.sk.ca/adx/asp/adxGetMedia.aspx?DocID=479

Saskatchewan Learning. *Supporting arts education renewal at the elementary level (K-5): An information Bulletin*, 2007. Consulté le 6 juillet 2009 à l'adresse www.education.gov.sk.ca

Chaire UNESCO des arts et de l'apprentissage. *End of year report 2007-08*, 2008. Consulté le 17 juillet 2009 à l'adresse http://educ.queensu.ca/unesco/annual-reports/AnnualReport2007_2008.pdf

University of Prince Edward Island. *Interdisciplinary research examines the power of singing*, 2009. Consulté le 27 juillet 2009 à l'adresse www.upei.ca/news/interdisciplinary-research-examines-power-singing

Annexe C – L'éducation au Canada

Avec près de 10 millions de kilomètres carrés (3,8 millions de milles carrés), le Canada est le deuxième plus vaste pays du monde, avec une population de 33,4 millions en octobre 2008, une densité de 3,5 personnes par kilomètre carré et un revenu moyen de 41 401 \$ en 2005. Cependant, la population du Canada n'est pas répartie uniformément sur son territoire, les deux tiers vivant à moins de 100 kilomètres de la frontière sud avec les États-Unis. En outre, plus de 80 p. 100 de la population habite des centres urbains; 45 p. 100 des Canadiennes et Canadiens vivent dans six zones métropolitaines seulement.

Responsabilité de l'éducation

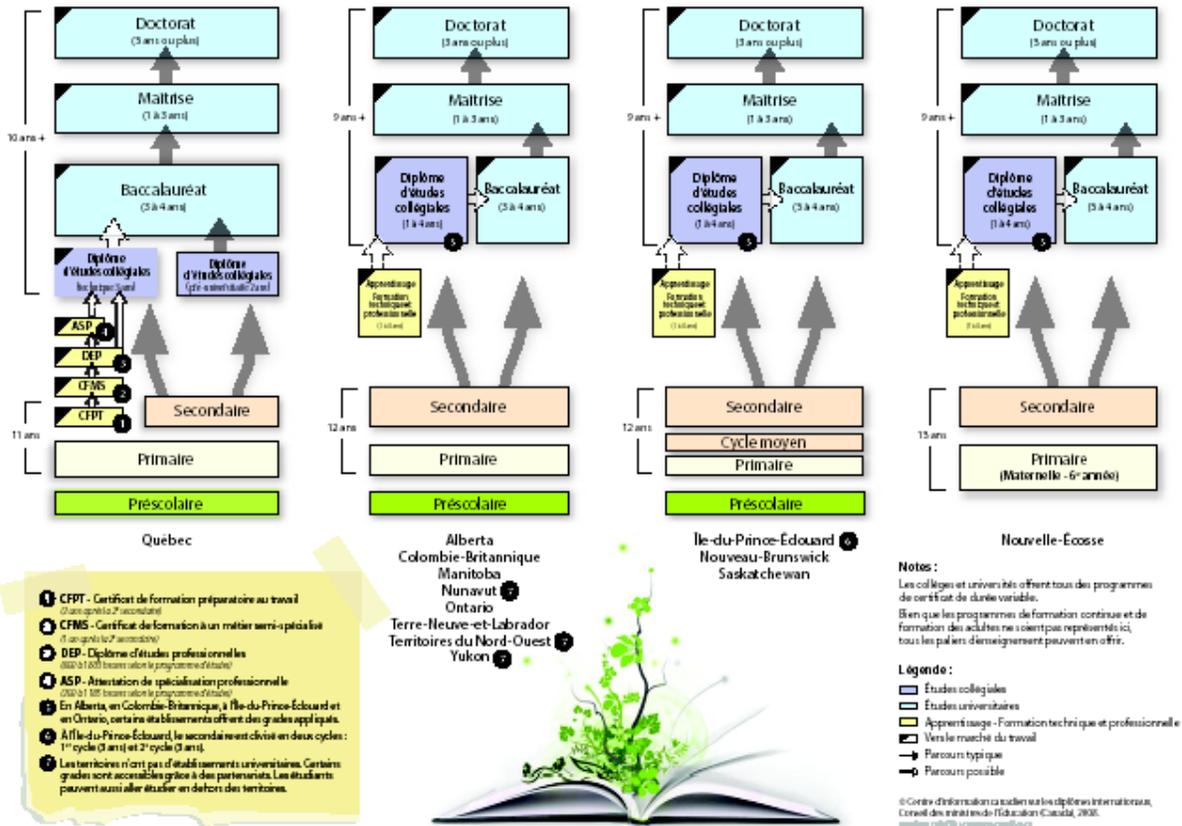
Responsabilité : Au Canada, il n'y a ni ministère fédéral de l'Éducation ni système national intégré d'éducation. Dans le système fédéral de partage des pouvoirs, la Loi constitutionnelle de 1867 du Canada stipule que, dans « chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation ». Dans les 13 instances – 10 provinces et trois territoires, les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'éducation primaire et secondaire, de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement postsecondaire. Certaines provinces et certains territoires sont dotés de deux ministères, l'un responsable de l'éducation primaire-secondaire et l'autre de l'éducation postsecondaire et de la formation professionnelle.

Différences régionales : Bien qu'il y ait de très nombreuses similitudes entre les systèmes d'éducation des provinces et territoires du Canada, il y a également des différences importantes entre les programmes d'études, les évaluations et les politiques de reddition des comptes provinciaux et territoriaux qui témoignent de la géographie, de l'histoire, de la langue, de la culture et des besoins particuliers de la population desservie. Le caractère vaste, diversifié et largement accessible des systèmes d'éducation du Canada atteste de l'importance accordée à l'éducation par la société. Le Graphique 1, Systèmes d'éducation du Canada, illustre l'organisation du système préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire dans chaque instance au Canada.

Financement de l'éducation : En 2005-2006, les gouvernements provinciaux, territoriaux, fédéral et locaux ont investi 75,7 milliards de dollars dans tous les ordres d'enseignement, soit 16,1 p. 100 des dépenses publiques. (Tous les chiffres en dollars sont tirés de *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007* et correspondent aux dollars canadiens constants de 2001 afin de rendre possibles les comparaisons dans le temps.) Sur ce total, 40,4 milliards de dollars ont été affectés à l'éducation primaire et secondaire, 30,6 milliards de dollars à l'éducation postsecondaire et 4,6 milliards de dollars à d'autres types d'enseignement tels que le recyclage professionnel et la formation linguistique pour les nouveaux arrivants et arrivantes. En 2002-2003, le total combiné des dépenses publiques et privées en éducation se chiffrait à 72,3 milliards de dollars, dont 42,7 milliards de dollars pour l'éducation primaire-secondaire, 5,2 milliards de dollars pour la formation technique et professionnelle, 5,6 milliards de dollars pour les collèges et

18,8 milliards de dollars pour les universités. Les dépenses publiques représentaient 82,3 p. 100 du total, et les dépenses privées, 17,7 p. 100.

Les systèmes d'éducation du Canada



Éducation primaire et secondaire

Rôle du gouvernement : L'éducation publique est gratuite pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens qui satisfont à divers critères relatifs à leur âge ou lieu de résidence. Chaque province et territoire compte un ou deux ministères responsables de l'éducation, chacun dirigé par un ministre qui est presque toujours un membre élu de la législature et qui est nommé à ce poste par le leader du gouvernement provincial ou territorial. Les sous-ministres sont des fonctionnaires qui s'occupent du fonctionnement de leur ministère respectif. Les ministères assurent une gestion éducationnelle, administrative et financière, offrent un soutien aux écoles, déterminent les services éducatifs devant être dispensés et établissent les politiques et les mesures législatives encadrant l'éducation.

Gestion locale : La gestion locale de l'éducation est habituellement confiée aux conseils et commissions scolaires, aux districts scolaires, aux divisions scolaires ou aux conseils d'éducation de district. Les pouvoirs délégués à ces autorités locales, dont les membres sont élus par le public, sont déterminés par les gouvernements provinciaux et territoriaux et portent généralement sur le fonctionnement et l'administration (notamment financière) du groupe d'écoles dont elles ont la charge, sur la mise en œuvre des programmes d'études, sur le personnel enseignant, sur l'inscription des élèves et sur la proposition de nouvelles constructions ou d'autres dépenses importantes. Selon les données de Statistique Canada, le Canada compte quelque 15 500 écoles – 10 100 écoles primaires, 3400 écoles secondaires et 2000 écoles mixtes primaires-secondaires – et en moyenne 350 élèves par école. En 2004-2005, les provinces et territoires ont signalé que 5,3 millions d'élèves fréquentaient les écoles primaires et secondaires publiques.

Enseignement dans la langue de la minorité : Le Canada est un pays bilingue et la Constitution reconnaît le français et l'anglais comme ses deux langues officielles. D'après le recensement de 2006, plus de 85 p. 100 des Canadiennes et Canadiens dont la langue première est le français vivent au Québec; les droits linguistiques en milieu minoritaire des élèves francophones résidant à l'extérieur du Québec et des élèves anglophones vivant au Québec sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette charte définit les conditions sous lesquelles les Canadiennes et Canadiens ont le droit d'avoir accès à une instruction publique dans la langue de la minorité. Chaque province et chaque territoire a créé des conseils scolaires francophones pour gérer le réseau d'écoles où le français est la langue première. Au Québec, la même structure existe pour l'éducation en anglais langue première.

Sources de financement : Le financement public de l'éducation est assuré directement par le gouvernement provincial ou territorial ou, à divers degrés, par des transferts provinciaux conjugués à des taxes locales perçues par le gouvernement local ou par les conseils et les commissions dotés de pouvoirs de taxation. Les règlements provinciaux et territoriaux, qui sont revus annuellement, établissent la structure de financement qui fixe le niveau de l'aide financière versée à chaque conseil ou commission scolaire au sein de chaque province et territoire, en fonction, entre autres facteurs, du nombre d'élèves, des besoins spéciaux et de la collectivité desservie.

Personnel enseignant : En 2004-2005, les systèmes d'éducation primaire et secondaire du Canada employaient près de 310 000 éducatrices et éducateurs, qui comptaient généralement à leur actif quatre ou cinq ans d'études postsecondaires. Ces éducatrices et éducateurs sont avant tout des enseignantes et enseignants, mais comptent également des directrices et directeurs, vice-directrices et vice-directeurs, ainsi que le personnel professionnel non enseignant comme des consultantes et consultants et des conseillères et conseillers. Ils sont autorisés à exercer leur profession par les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux. La plupart des enseignantes et enseignants du niveau secondaire sont spécialisés dans les cours qu'ils donnent.

Éducation préscolaire : Toutes les provinces et tous les territoires ont des cours d'éducation préscolaire (maternelle), administrés par les autorités scolaires locales, offrant une année d'école non obligatoire aux enfants de cinq ans avant la 1^{re} année. Tout dépendant de l'instance, l'éducation préscolaire est parfois obligatoire ou peut être accessible à partir de l'âge de quatre ans, voire plus tôt. À l'échelle pancanadienne, 95 p. 100 des enfants de cinq ans fréquentent le niveau préscolaire ou l'école primaire et plus de 40 p. 100 des enfants de quatre ans sont inscrits à la prématernelle, bien qu'il y ait d'importantes variations d'une province ou d'un territoire à l'autre. En 2005-2006, environ 130 000 enfants étaient inscrits à la prématernelle et plus de 312 000 à la maternelle. L'intensité des programmes varie elle aussi puisqu'il revient aux commissions et conseils scolaires de décider s'ils offrent des programmes d'une demi-journée ou d'une journée complète.

Éducation primaire : L'âge de la fréquentation scolaire obligatoire varie d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais la plupart des provinces et territoires exigent la présence à l'école à partir de l'âge de six ans, jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans certains cas, la fréquentation scolaire obligatoire débute à cinq ans et dans d'autres, elle se poursuit jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Dans la plupart des provinces et territoires, l'éducation primaire dure entre six et huit ans. Le programme d'études primaires met l'accent sur les matières de base que sont la langue, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences, l'éducation physique et l'éducation à la santé ainsi que l'initiation aux arts; certaines provinces et certains territoires ajoutent à cette liste l'apprentissage d'une deuxième langue. Plusieurs provinces et territoires insistent de plus en plus sur la littératie, particulièrement chez les garçons, les tests ayant démontré qu'ils prenaient du retard par rapport aux filles pour ce qui est de la maîtrise de la langue. Presque 98 p. 100 des élèves du primaire passent au niveau secondaire.

Éducation secondaire : L'école secondaire couvre les quatre à six dernières années de la fréquentation scolaire obligatoire. Les premières années, les élèves suivent surtout des cours obligatoires, avec quelques cours à option. La proportion de cours à option augmente dans les dernières années pour permettre aux élèves de suivre des cours spécialisés qui les préparent au marché du travail ou qui répondent aux divers critères d'admission des établissements postsecondaires. Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent le nombre prescrit de cours obligatoires et de cours à option. Dans la plupart des cas, les programmes de formation professionnelle et les programmes d'enseignement général sont

offerts dans les mêmes écoles secondaires : dans d'autres, les programmes de formation technique et professionnelle sont offerts dans des centres de formation professionnelle spécialisés distincts. Les élèves désireux de s'orienter vers un métier précis peuvent suivre des programmes de durée variée, allant de moins de un an à trois ans, dont plusieurs mènent à un diplôme ou à un certificat. En 2003, 74 p. 100 des élèves ont terminé avec succès leur secondaire, 78 p. 100 des filles et 70 p. 100 des garçons ayant obtenu leur diplôme. Le taux global d'obtention du diplôme est resté relativement stable tandis que le taux de décrochage à plus long terme a décliné alors que les élèves plus âgés finissent leurs études secondaires. En 2004-2005, le taux de décrochage (défini comme étant les 20 à 24 ans sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas une école) a chuté à 10 p. 100.

Écoles séparées et privées : La législation et les pratiques concernant la création de systèmes éducatifs séparés et d'établissements d'enseignement privés varient d'une instance à une autre. Trois instances ont des systèmes éducatifs séparés financés par les deniers publics aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Ces systèmes scolaires séparés permettent aux minorités religieuses de recevoir une instruction conforme aux principes de leur foi, en particulier les catholiques et les protestants, dont les droits de certains sont protégés par la loi. Les systèmes des écoles publiques et des écoles séparées financées par l'État desservent environ 93 p. 100 des élèves du Canada. Six instances financent partiellement leurs écoles privées, à condition que ces dernières répondent à certains critères, qui varient d'une instance à une autre. Dans les autres instances, aucun soutien financier n'est fourni aux écoles privées, qui peuvent néanmoins être réglementées.

Éducation postsecondaire

Gamme des établissements : Des établissements publics aussi bien que privés dispensent l'éducation postsecondaire et offrent des grades, des diplômes, des certificats et des attestations, en fonction de leur nature et de la durée du programme. Le milieu de l'éducation postsecondaire a évolué depuis quelques années, les universités n'étant plus, dans certaines instances, les seuls établissements habilités à conférer des grades. Un établissement d'éducation postsecondaire reconnu est un établissement privé ou public à qui le plein pouvoir de décerner des grades, diplômes et autres titres de compétence est donné en vertu d'une loi publique ou privée du corps législatif d'une province ou d'un territoire, ou par un mécanisme gouvernemental d'assurance de la qualité. Il y a au Canada 163 universités publiques et privées (y compris les écoles de théologie) et 183 collèges et instituts publics reconnus, y compris ceux qui décernent des baccalauréats et des grades appliqués. Outre les établissements reconnus, 68 établissements d'enseignement universitaire et 51 d'enseignement collégial viennent s'ajouter à la catégorie des établissements autorisés au sein desquels seuls certains programmes sont approuvés en vertu de programmes d'assurance de la qualité provinciaux.

Gestion : Les universités publiques sont très autonomes; elles établissent leurs propres critères d'admission et d'obtention du diplôme et jouissent d'une grande souplesse pour la gestion de leurs affaires financières et de leurs programmes. L'intervention gouvernementale se limite généralement au financement, aux barèmes des droits de scolarité et à l'introduction de

nouveaux programmes. La majorité des universités du Canada sont dotées d'un système de gestion à deux niveaux, constitué d'un conseil d'administration et d'un sénat. Les conseils sont généralement responsables de façon globale des questions financières et des politiques. Les sénats universitaires s'occupent des programmes, des cours, des critères d'admission, des qualifications requises pour les grades et de la planification de l'enseignement. Leurs décisions doivent recevoir l'aval du conseil. La population étudiante est souvent représentée au sein de ces deux entités, à l'instar des diplômées et diplômés et de l'ensemble de la collectivité. Dans les collèges, la participation gouvernementale peut s'étendre aux politiques d'admission, à l'approbation des programmes, aux programmes d'études, à la planification institutionnelle et aux conditions de travail. La plupart des collèges ont un bureau des gouverneurs, nommé par le gouvernement de la province ou du territoire et constitué de membres représentant le public, la population étudiante et le corps professoral. Des comités consultatifs où sont représentés le monde des affaires, l'industrie et les syndicats contribuent à orienter la planification des programmes.

Financement : Selon Statistique Canada, les dépenses publiques au titre de l'éducation postsecondaire se chiffraient en 2005-2006 à 30,6 milliards de dollars (en dollars constants de 2001). En 2004-2005, le financement assuré par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, y compris le financement de la recherche, a totalisé 54,2 p. 100 des revenus (ce pourcentage variant toutefois entre 38,4 p. 100 en Nouvelle-Écosse et 68,1 p. 100 au Québec). Les droits de scolarité représentaient plus de 20 p. 100 du total, les legs de biens personnels, les dons, les subventions non gouvernementales et la vente de produits et de services et les investissements représentaient une autre tranche de 25 p. 100. Les frais de scolarité de l'éducation postsecondaire étaient en moyenne de 4524 \$ en 2007-2008 et les frais d'études des étudiantes et étudiants internationaux inscrits à un programme de premier cycle totalisaient en moyenne quelque 14 000 \$ par année. Dans les collèges (dans les neuf provinces à l'extérieur du Québec), les frais de scolarité s'élevaient en moyenne à 2400 \$ (les personnes résidant au Québec ne paient pas de frais de scolarité au niveau d'enseignement collégial). L'éducation est également financée par l'argent transféré par les gouvernements aux étudiantes et étudiants sous la forme de prêts, de bourses et de crédits d'impôt pour études.

Effectifs et diplômes remis : Selon l'Association des universités et collèges du Canada, en 2005, 806 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps plein (soit une hausse de près de 150 000 personnes au cours des quatre années précédentes) et 273 000 personnes poursuivaient des études universitaires à temps partiel. En 2005, les universités du Canada ont remis quelque 175 700 baccalauréats, 33 000 maîtrises et 4200 doctorats. L'Association des collèges communautaires du Canada indique qu'en 2004-2005 les effectifs à temps plein des instituts et collèges publics étaient de près de 515 000 étudiantes et étudiants pour les programmes à crédits. En tenant compte des étudiantes et étudiants à temps partiel et à temps plein, les programmes à crédits comptaient un effectif d'environ un million de personnes et d'environ 500 000 personnes pour les programmes sans crédit. Un peu plus de 173 000 étudiantes et étudiants ont obtenu un diplôme dans un collège ou institut public en 2004-2005. La participation à l'éducation postsecondaire a augmenté de façon importante au cours des dernières années, qu'elle soit mesurée en fonction du nombre d'inscriptions ou de la

proportion de la population de n'importe quel groupe d'âge qui fréquente un collège ou une université. Alors que les femmes représentent la majorité du corps étudiant sur les campus universitaires et collégiaux, elles sont toujours minoritaires dans les métiers spécialisés.

Activités universitaires : Au Canada, les établissements conférant des grades se concentrent sur l'enseignement et la recherche. En 2004-2005, la recherche et le développement effectués dans les universités du pays totalisaient 8,9 milliards de dollars, soit 35 p. 100 du total pour le Canada. L'enseignement est l'autre fonction essentielle, qu'il soit dispensé dans les petites universités d'arts libéraux, qui n'offrent que des grades de premier cycle, ou dans les grands établissements à large vocation. Le nombre d'étudiantes et étudiants varie entre 2000 à certains établissements et près de 62 000 étudiantes et étudiants à temps plein à l'Université de Toronto, la plus grande université du Canada de langue anglaise. Plus de 10 000 programmes de premier et de deuxième cycle sont offerts dans les universités du pays, auxquels s'ajoutent les programmes menant à un grade légal ou à un certificat. La plupart des établissements dispensent l'enseignement en français ou en anglais, alors que d'autres fonctionnent dans les deux langues officielles. En 2005, les universités du Canada employaient près de 40 000 professeures et professeurs à temps plein.

Grades universitaires : Les universités et les collèges universitaires se concentrent sur les programmes menant à un grade mais peuvent également offrir certains diplômes et certificats, souvent pour les professions désignées. Les grades universitaires sont offerts à trois niveaux consécutifs. Les programmes de baccalauréat sont accessibles aux personnes qui ont terminé avec succès leurs études secondaires ou, au Québec, le programme de deux ans du cégep. La plupart des universités ont également des critères d'admission et des itinéraires spéciaux pour les adultes. Le baccalauréat exige habituellement trois ou quatre années d'études à temps plein, selon la province et la nature générale ou spécialisée du programme. La maîtrise exige habituellement deux années d'études après le baccalauréat. Pour ce qui est du doctorat, de trois à cinq années additionnelles d'études et de recherche et un mémoire sont normalement exigés. Le *Cadre canadien de reconnaissance des qualifications* correspondant à un grade décrit plus en détail les divers niveaux de diplomation. Pour les professions réglementées, notamment dans les domaines de la médecine, du droit, de l'éducation et du travail social, il faut généralement effectuer un stage avant de pouvoir obtenir l'autorisation d'exercer sa profession.

Activités collégiales : Il existe des milliers d'établissements ne conférant pas de grades au Canada. Parmi ceux-ci, plus de 150 sont des collèges et instituts publics reconnus. Qu'ils soient nommés collèges publics, instituts spécialisés, collèges communautaires, instituts de technologie, collèges d'arts appliqués et de technologie ou cégeps, ils offrent une vaste gamme de programmes de formation professionnelle dans divers secteurs professionnels et techniques, dont les affaires, la santé, les arts appliqués, la technologie et les services sociaux. Certains établissements spécialisés dispensent une formation dans un seul domaine, tel que les pêcheries, les arts, la technologie paramédicale ou l'agriculture. De plus, les collèges offrent des programmes d'alphabétisation et de rattrapage scolaire, des programmes de formation préprofessionnelle et de préapprentissage ainsi que les cours en classe des programmes

d'apprentissage enregistrés. De plus, un vaste éventail d'ateliers, de programmes courts et de programmes de recyclage y sont offerts aux professionnelles et professionnels et aux travailleuses et travailleurs qualifiés. Au niveau collégial, l'accent est mis sur l'enseignement, bien que la recherche appliquée y gagne en importance.

Reconnaissance et coopération entre les collègues : Les programmes collégiaux et d'instituts de deux et trois ans mènent généralement à un diplôme, alors que les programmes menant à un certificat durent généralement un an ou moins. Certains collèges et instituts confèrent des grades universitaires et des grades d'études appliquées et d'autres offrent des programmes de niveau universitaire. Au Québec, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) offrent le choix entre des programmes de formation générale de deux ans, préalables à la poursuite d'études universitaires, ainsi que des programmes de formation technique de trois ans préparant les étudiantes et étudiants au marché du travail ou à des études postsecondaires plus poussées. Les collèges coopèrent très étroitement avec le milieu des affaires, l'industrie, les syndicats et la fonction publique pour dispenser des services de perfectionnement professionnel et des programmes spécialisés et, de façon plus large, avec leurs collectivités pour concevoir des programmes qui répondent aux besoins locaux.

Évaluation et reconnaissance des acquis : Environ 80 p. 100 des collèges du Canada reconnaissent également l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), dans une partie au moins de leurs programmes. Certaines universités la reconnaissent également et de plus en plus de provinces offrent des services d'ERA aux adultes, au niveau secondaire. L'ERA est un processus qui aide les adultes à démontrer leurs connaissances acquises en dehors d'une éducation formelle et à en obtenir la reconnaissance.

Formation et enseignement professionnel

Prestataires et participation : L'enseignement professionnel fait référence à un programme pluriannuel ou à une série de cours dispensant une instruction spécialisée relative à une compétence ou à un métier, dont le but est de donner la possibilité aux étudiantes et étudiants de passer directement à une carrière ou à un programme basé sur la compétence ou le métier en question. Ce type d'instruction est offert dans les écoles secondaires et à l'échelon postsecondaire dans les collèges et instituts publics, les collèges privés à but lucratif et en milieu de travail par l'entremise de programmes d'enseignement en apprentissage. Au niveau secondaire, les programmes d'enseignement professionnel sont parfois offerts dans des écoles séparées et spécialisées ou en tant que programmes optionnels dans des écoles qui offrent à la fois des filières de formation générale et de formation professionnelle. Les programmes des écoles secondaires préparent les élèves au monde du travail, à des programmes postsecondaires ou à un apprentissage. Le rôle des collèges publics a été décrit ci-dessus. Les collèges privés peuvent être agréés par les gouvernements provinciaux ou fonctionner en tant qu'entités non agréées. Ils reçoivent parfois des fonds publics mais sont largement financés par les droits de scolarité et offrent des programmes dans des domaines tels les affaires, les sciences de la santé, les services à la personne, les arts appliqués, les technologies de l'information, l'électronique, les services et les métiers. Les programmes requièrent

généralement une ou deux années d'études, bien que certains collèges privés d'enseignement professionnel offrent des programmes plus courts. Au Canada, les programmes d'apprentissage s'adressent surtout aux adultes mais, dans certaines instances, les jeunes sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à de tels programmes. L'industrie connexe est chargée de la formation pratique, dispensée en milieu de travail, et l'établissement d'enseignement fournit les éléments théoriques. Les inscriptions aux programmes d'apprentissage ont augmenté de façon régulière, atteignant un effectif de près de 300 000 étudiantes et étudiants en 2005. Les hausses les plus importantes se situent dans les domaines des métiers de la construction de bâtiments.

Éducation des adultes

Participation : L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 indique que près de la moitié de la population adulte au Canada (âgée entre 16 et 65 ans, étudiantes et étudiants à temps plein exclus) est inscrite dans des formes d'éducation organisée et de formation des adultes, y compris des programmes, cours, ateliers, séminaires et autres formes d'éducation organisée à un moment donné, pendant l'année de l'étude. Chaque apprenante et apprenant a consacré environ 290 heures à cet apprentissage au cours de l'année. Cinquante-trois p. 100 des participantes et participants avaient l'appui financier de leur employeur, tandis que 41 p. 100 ont payé pour leur propre éducation et que 8 p. 100 étaient subventionnés par le gouvernement. Davantage d'hommes que de femmes ont bénéficié du financement de leur apprentissage par leur employeur. Par rapport à la population générale, les participantes et participants à l'éducation des adultes ont tendance à être plus jeunes et nés au Canada plutôt qu'issus de l'immigration et ont généralement un niveau d'alphabétisation, d'éducation et de revenu plus élevé. Ils ont également tendance à faire partie de la population active. Cinquante-sept p. 100 de la population active ont participé à des cours d'éducation et de formation des adultes, par rapport à 31 p. 100 des personnes sans emploi et à 24 p. 100 de celles qui ne participent pas au monde du travail. Quatre-vingt-deux p. 100 des personnes ont donné leur emploi comme raison principale de leur participation; 20 p. 100 ont cité un intérêt personnel. La participation à l'apprentissage informel a également été signalée par l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, qui a examiné des activités de la vie quotidienne dont découle un apprentissage, comme visiter des musées, utiliser des ordinateurs, lire du matériel de référence. Près de la totalité des Canadiennes et Canadiens (93 p. 100) indiquent s'être engagés dans une forme ou une autre d'apprentissage informel au cours de l'année couverte par l'étude.

Littératie et alphabétisation : En 2003, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, mentionnée ci-dessus, a révélé que seulement 58 p. 100 des adultes au Canada possèdent les capacités de lecture nécessaires à la plupart des exigences quotidiennes. Ceci signifie que 42 p. 100 d'adultes ont de faibles niveaux d'alphabétisation. Il est apparu que ces personnes affichent également des niveaux plus faibles en matière d'emploi et de revenus. Les résultats varient entre provinces et territoires dans l'ensemble du pays, mais même dans les instances affichant un rendement supérieur, au moins trois adultes sur 10 âgés de 16 ans ou plus ont un niveau d'alphabétisation inférieur. Les besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de littératie et d'alphabétisation sont adressés par l'entremise de divers

efforts concertés entre les autorités provinciales et territoriales de l'éducation, le gouvernement fédéral et le vaste secteur non gouvernemental. Cette approche de groupe garantit que les programmes sont conçus à l'intention des Canadiennes et Canadiens de tous âges et de toutes les tranches de la société. La littératie et l'alphabétisation sont une priorité d'éducation, qui se situe souvent dans le contexte plus large des initiatives de développement économique et social.

Prestataires : L'éventail des établissements, des gouvernements et des groupes qui dispensent des programmes d'éducation des adultes varie d'une instance à une autre. Les collègues préparent les adultes au marché du travail en offrant des programmes d'éducation et de formation; les ministères responsables de l'alphabétisation, du perfectionnement des compétences, de l'apprentissage de la langue seconde et des autres programmes destinés aux adultes dispensent eux-mêmes divers programmes ou financent des organismes d'éducation formelle et non formelle chargés de concevoir et d'offrir ces programmes. Certaines instances sont dotées de centres reconnus, spécialisés en apprentissage des adultes. Les organisations communautaires et bénévoles sans but lucratif, les conseils et commissions scolaires et certaines entreprises privées, en grande partie financés par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, ciblent l'alphabétisation et les autres besoins de l'ensemble des adultes en matière d'apprentissage, alors que certains se concentrent sur des groupes précis, tels que les personnes en milieu rural, les communautés autochtones, les immigrantes et immigrants, les personnes licenciées et celles qui ont un niveau d'alphabétisation ou d'instruction peu élevé. Le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour financer plusieurs des programmes de perfectionnement des compétences et d'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde.

Technologie dans l'enseignement

Écoles : En 2006, pratiquement toutes les écoles au Canada disposaient d'ordinateurs, soit un ordinateur pour cinq élèves. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 des écoles avaient une connexion Internet. Les ordinateurs étaient utilisés pour le traitement de textes, la recherche et un apprentissage individualisé et en ligne. Certains services provinciaux et plusieurs commissions scolaires offrent le programme d'études provincial en ligne dans le cadre de l'apprentissage à distance et pour l'amélioration des cours dans les écoles rurales et de petite taille. En 2006, dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves, 94 p. 100 des élèves de 15 ans évalués au Canada ont signalé utiliser quotidiennement ou souvent un ordinateur à la maison pendant la semaine et 47 p. 100 ont indiqué en faire un usage aussi fréquent à l'école. Une vaste gamme de technologies – télévision, documents imprimés, téléconférences et communication en ligne – est employée dans les classes et dans le cadre de l'apprentissage à distance dans l'ensemble du Canada.

Éducation postsecondaire : Les étudiantes et étudiants du postsecondaire dans toutes les instances ont accès aux ressources technologiques d'apprentissage, sur le campus et par apprentissage distribué. Trois provinces ont des universités ouvertes et toutes ont des collèges et universités qui dispensent des cours à distance. Des consortiums aux échelons provincial et

pancanadien leur permettent également d'avoir accès à des programmes universitaires et collégiaux.

Accès au sein des foyers : En 2005, environ 26 p. 100 des adultes du Canada ont utilisé l'Internet à des fins éducatives, formatives ou pour effectuer leurs travaux scolaires. Ces utilisatrices et utilisateurs de l'éducation ont indiqué qu'ils consultaient l'Internet quotidiennement et passaient plus de cinq heures par semaine en ligne. Les deux tiers de ce groupe utilisaient l'Internet pour obtenir des informations concernant leurs projets scolaires et 26 p. 100 à des fins d'enseignement à distance, d'apprentissage autodirigé ou de cours par correspondance. Près de 80 p. 100 des étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel utilisaient l'Internet à des fins pédagogiques.

Activités du gouvernement du Canada

Contribution fédérale : Le gouvernement fédéral du Canada appuie financièrement l'éducation postsecondaire et l'enseignement des deux langues officielles. De plus, il est responsable de l'éducation des Indiennes et Indiens inscrits vivant dans les réserves, du personnel des forces armées et de la garde côtière et des personnes détenues dans les établissements correctionnels fédéraux.

Éducation des Autochtones : Le gouvernement fédéral partage avec les Premières nations la responsabilité d'offrir une éducation aux enfants qui résident normalement dans les réserves et qui fréquentent les écoles gérées par les provinces ou le fédéral ou par les bandes. En 2006-2007, Affaires indiennes et du Nord Canada a financé l'éducation de la maternelle à la 12^e année de 120 000 élèves issus des Premières nations vivant dans les réserves de tout le pays. Les écoles gérées par les bandes dans les réserves éduquent environ 60 p. 100 des élèves vivant dans les réserves alors que 40 p. 100 fréquentent hors des réserves des écoles qui relèvent de l'autorité provinciale, généralement au niveau secondaire. (Les enfants membres des Premières nations qui vivent à l'extérieur des réserves sont éduqués dans les écoles primaires et secondaires publiques de leur ville, de leur village ou de leur collectivité, où la province ou le territoire leur fournit la majorité des services éducatifs.) Des fonds sont également disponibles pour l'aide postsecondaire et des programmes pour les Indiennes et Indiens inscrits résidant à l'extérieur ou à l'intérieur des réserves, Affaires indiennes et du Nord Canada aidant annuellement quelque 23 000 étudiantes et étudiants pour les frais de scolarité, les manuels et les frais de subsistance. Ce ministère finance en outre certains établissements postsecondaires pour l'élaboration et la prestation de cours collégiaux et universitaires visant à favoriser la réussite scolaire des Indiennes et Indiens inscrits et des Inuites et Inuits au niveau postsecondaire.

Éducation postsecondaire : En plus de financer les universités et les collèges par l'entremise des transferts de paiements, le gouvernement fédéral verse une aide directe aux étudiantes et étudiants. Chaque année, le Programme canadien de prêts aux étudiants et d'autres programmes provinciaux et territoriaux similaires accordent des prêts, des subventions et des exemptions d'intérêts à plus de 350 000 étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire. La

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire verse annuellement 350 millions de dollars en bourses à quelque 100 000 étudiantes et étudiants aux quatre coins du Canada. En 2009-2010, le Programme canadien de subventions aux étudiantes et étudiants remplacera cette fondation en offrant aux personnes qui poursuivent des études postsecondaires des subventions calculées en fonction de leur revenu. Le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études encourage financièrement les parents à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Ces programmes, ainsi que plusieurs autres programmes similaires offerts par les provinces et territoires, visent à rendre l'éducation postsecondaire accessible à un plus grand nombre et à réduire la dette étudiante.

Langues d'instruction : Fidèle à son histoire et à sa culture, le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles* (éditée en 1969 puis modifiée en 1988), qui établit le français et l'anglais comme les deux langues officielles du Canada et qui prévoit un soutien aux minorités de langue française et de langue anglaise. Selon le recensement de 2006, 67,6 p. 100 des Canadiennes et Canadiens ne parlent que l'anglais, 13,3 p. 100 ne parlent que le français et 17,4 p. 100 parlent les deux langues. La population d'expression française se retrouve surtout au Québec et, alors que les autres provinces et territoires comportent une minorité linguistique francophone, le Québec compte une minorité linguistique anglophone. Les politiques et les programmes de financement du gouvernement fédéral en matière de langues officielles portent sur deux volets au chapitre de l'éducation : l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde. Par l'entremise du Programme des langues officielles dans l'enseignement, le gouvernement fédéral transfère aux provinces et territoires des fonds réservés à ces activités, et ce dans le cadre d'accords bilatéraux et généraux qui respectent les champs de compétence et les besoins uniques de chaque province et territoire. Les accords bilatéraux relatifs à ces contributions sont négociés aux termes d'un protocole conclu par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Deux programmes pancanadiens financés par le gouvernement fédéral et coordonnés par le CMEC donnent aux jeunes la possibilité de participer à un échange et d'étudier pendant l'été pour parfaire la maîtrise de la langue seconde.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Rôle du CMEC : Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d'enjeux communs, entreprendre ensemble des initiatives sur l'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l'éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble sur des objectifs communs couvrant un large éventail d'activités aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

Sources

Sites Web

Association canadienne d'éducation

www.cea-ace.ca

Association des collèges communautaires du Canada

www.accc.ca

Association des universités et collèges du Canada

www.aucc.ca

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux

www.cicdi.ca

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), avec liens aux sites Web des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation

www.cmec.ca

Statistique Canada

www.statcan.ca

Publications

Association canadienne d'éducation. *L'éducation publique au Canada : faits, tendances et attitudes*, 2007, consulté le 8 janvier 2008,

<http://www.ceaace.ca/pub.cfm?subsection=publiced>.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION. *Préparer l'avenir : stratégie pancanadienne sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle*, 2006, consulté le 16 janvier 2008,

<http://www.conseildelafederation.ca/pdfsfrançais/PSE%20Strategy-July-FR.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : rapport sur la situation au Canada*, 2007, consulté le 3 janvier 2008,

<http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA), RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA et COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation 2003-2012 : rapport d'étape du Canada 2004-2006*, 2007, consulté le

3 janvier 2008, <http://www.cmec.ca/international/indexf.stm>.

RUBENSON, Kjell, Richard DESJARDINS et Ee-Seul YOON. *Apprentissage par les adultes au Canada : une perspective comparative. Résultats de l'Enquête sur la littératie et les compétences des adultes*, 2007, consulté le 12 janvier 2008, <http://www.statcan.ca/francais/research/89-552-MIF/89-552-MIF2007017.htm>.

STATISTIQUE CANADA. *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1998-1999 à 2004-2005*, 2007, consulté le 7 janvier 2008, <http://www.statcan.ca/francais/research/81-595-MIF/81-595-MIF2007050.htm>.

STATISTIQUE CANADA et CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, 2007, consulté le 3 janvier 2008, <http://www.cmec.ca/stats/indexf.stm>.